
ISTANBUL - Réunion du Groupe de Coordination de l'IANA
Samedi 6 Septembre 2014
Istanbul, Turquie

PATRIK FALTSTROM : Pendant que les gens prennent leurs places, permettez-moi d'aborder quelques questions pratiques.

Vous pouvez trouver l'ordre du jour dans le Dropbox, mais aussi sur papier aussi. Le café et le repas seront dans la salle à ma gauche.

Lorsque la réunion commence, nous prions tout le monde de dire leurs noms au fur et à mesure qu'ils vont parler ; il s'agit d'une séance qui va être enregistrée et interprétée. Nous aurons donc de nombreux observateurs silencieux dans la salle, autant que possible vu la taille de la salle. Nous allons garder les portes ouvertes autant que possible. Et je pense que c'est tout ce que je voulais vous dire du point de vue logistique pour l'instant. Nous utilisons le service d'interprétation, comme vous le savez. Et sur cela, permettez-moi de remettre la parole à Hartmut.

HARTMUT GLASER : Êtes-vous sûr ? [Rires]

Nous avons eu un processus de sélection pour voir qui est le plus âgé, et j'en ai été le gagnant. [Rires] [Applaudissements]

J'ai cru comprendre que nous avons seulement besoin de clarifier la manière dont nous allons travailler aujourd'hui et qui va présider cette réunion.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

J'ai été surpris de cette discussion. Ce n'est pas la façon dont j'aime travailler, mais nous avons le problème qu'Alissa ne peut être avec nous aujourd'hui. Nous avons deux co-présidents et ils ont décidé de partager le travail aujourd'hui ; et je pense que justement nous devons accepter cette proposition sans rentrer dans les détails. Y a-t-il un commentaire à propos de cette procédure ? Quelqu'un aime -

[Applaudissements]

Très bien. Cela a été très facile pour moi. Merci beaucoup. Je pense que c'est décidé. Mohamed va commencer.

MOHAMED EL BASHIR:

Merci, Hartmut. Bonjour à tous. Bonsoir pour les participants qui suivent à distance. Je voudrais aussi accueillir les nouveaux membres de l'ICG qui sont présents dans cette salle pour la première fois, ou qui participent à cette réunion pour la première fois ; je pense que nous allons avoir un travail important de collaboration et que nous allons pouvoir progresser dans cette journée.

Nous allons donc faire l'appel et présenter les membres. Je pense que c'est la réunion la plus grande en personne de l'ICG. Je vous demande de bien vouloir dire à la communauté votre nom et d'où vous venez.

Je peux commencer par moi-même. Je m'appelle Mohamed El Bachir. Je représente l'ALAC.

LARS-JOHAN LIMAN :

je suis Lars-Johan Liman et je suis l'un des deux vice-présidents de la RSSAC que je représente.

DANIEL KARRENBERG : Je suis Daniel Arenberg. J'appartiens au comité consultatif du système de serveur racine.

RUSS HOUSLEY : Je suis Russ Housley, de l'IAB.

JARI ARKKO : Jari Arkko représentant de l'IETF.

XIAODONG LEE: Xiaodong Lee du ccTLD.

HARTMUT GLASER: Hartmut Glaser ASO.

RUSS MUNDY : Russ Mundy du Comité consultatif sur la stabilité et la sécurité.

LYNN ST. AMOUR : Lynn St. Amour nommée par l'IAB.

MILTON MUELLER : Milton Mueller nommé par le GNSO.

KUO-WEI WU : Kuo-Wei Wu coordinateur de liaison du conseil de l'ICANN.

JON NEVETT: Jon Nevelt, registres gTLD.

MARY UDUMA : Mary Uduma, de la ccNSO.

KEITH DRAZEK: Keith Drazek, registres gTLD.

KEITH DAVIDSON: Keith Davidson, ccNSO.

DEMI GETSCHKO : Demi Getschko, ISOC.

JOSEPH ALHADEFF: Joseph Alhadeff, ICC / BASIS.

WOLF-ULRICH KNOBEN: Wolf-Ulrich Knobén, gNSO.

PAUL WILSON: Paul Wilson, NRO.

ADIEL AKPLOGAN : Adiel Akplogan, NRO.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Jean-Jacques Subrenat.

JANDYR SANTOS : Jandyr Santos, GAC.

MICHAEL NIEBEL: Michael Niebel, GAC.

MANAL ISMAIL: Manal Ismail, GAC.

KAVOUSS ARASTEH : Kavouss Arasteh, GAC.

NARELLE CLARK : Narelle Clark, de l'Internet Society.

HEATHER DRYDEN : Heather Dryden, présidente du GAC ; bonjour à tous.

PATRIK FALTSTROM : Patrik Faltstrom, président du SSAC.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup. Je suppose que les présentations ont été enregistrées, nous allons donc pouvoir commencer avec les premiers éléments de l'ordre du jour.

Le premier article de l'ordre du jour est -

Pardon, nous voulons introduire les participants distants. Bien.

ELISE GERICH : Elise Gerich, coordinatrice de liaison ICANN, vice-président des fonctions de l'IANA.

MOHAMED EL BASHIR : Bien. Il semble que nous avons seulement Elise. Bienvenue en tant que participante à distance.

Nous allons commencer la réunion avec le premier élément de l'ordre du jour, à savoir un résumé des activités de l'ICG entre notre première réunion à Londres et cette réunion.

Comme vous le savez, nous avons réussi à finaliser la sélection du président et des vice-présidents. Alissa a été élue Présidente. Patrik Faltstrom et moi-même, Mohamed Al Bachir, nous avons été nommés vice-présidents. Et nous avons fait un travail considérable en termes pour finaliser le projet d'appel à propositions qui a été publié il y a deux jours.

Malheureusement, il y a eu un malentendu car il y a eu une version préliminaire de cet appel à proposition RFP et par la suite une version finale, mais nous avons travaillé très dur pour arriver à finaliser ce document.

Nous avons également beaucoup travaillé sur le document concernant notre secrétariat. Nous avons déjà préparé un appel à proposition pour les fonctions de secrétariat ; il a été publié. Nous parlons d'un secrétariat indépendant et cela fait partie des points que nous allons aborder dans notre ordre du jour.

Il y eu un échange de courrier électronique important par rapport au secrétariat indépendant.

Nous travaillons également sur notre calendrier que nous allons analyser également au cours de notre réunion. Bref, nous avons beaucoup travaillé ; nous avons fait des progrès, et nous espérons pouvoir parler en détail de chacun de ces points le moment venu, lorsque ces points seront traités dans l'ordre du jour.

Bien. M. Arasteh, s'il vous plaît.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci, Mohamad.

Vous avez juste oublié de dire que nous avons officiellement adopté l'ordre du jour, un, et vous n'avez pas mentionné le nom de celui qui préside cette réunion, qui n'est pas avec nous.

MOHAMED EL BASHIR :

Je pense qu'il n'y a pas d'objection à l'adoption de l'ordre du jour actuel. Et c'est moi-même, Mohamed El Bashir, qui présidera cette réunion ; Alissa Cooper s'est excusée car malheureusement, elle ne pourra pas assister aujourd'hui. Patrik va présider la deuxième partie de la réunion.

Je vous rappelle que nous avons un autre participant à distance, Jean-Jacques Subrenat qui suit également une autre session. Bien. Donc, il est suivi avec nous et participera à distance. Jean Jacques confirme qu'il suivra la réunion.

Donc, nous pouvons passer à l'ordre du jour, l'état de situation des différents documents de l'ICG. Nous allons demander aux membres de l'ICG qui ont cherché chacun de ces documents de nous dire où nous en sommes par rapport à chacun de ces documents. Nous allons discuter des différents points séparément. Je demande au responsable de chaque document de nous en parler.

Paul Wilson va nous parler du RFP.

PAUL WILSON :

Merci, Mohamed.

Comme vous l'avez bien dit, il y a eu un document préliminaire qui a été publié sans que nous nous soyons mis d'accord pour cette publication. Il faut préciser certains points par rapport à ce document. Nous allons donc parler de cet appel à proposition dans les détails plus tard dans la deuxième partie de la journée.

Il faut bien évidemment préciser ce que nous allons publier après cette réunion.

Si j'ai bien compris, nous allons publier une version préliminaire parce qu'il s'agit peut-être du document le plus important de notre groupe car de ce document dépendent les réponses que nous allons obtenir.

J'espère que nous allons pouvoir publier ce document préliminaire pour recevoir des commentaires. J'espère que la version publiée soit la plus proche de la version finale afin que l'on puisse commencer à travailler. Je sais qu'il ne sera peut-être pas nécessaire de finaliser exactement ce document, mais il nous faut déjà penser à la façon dont nous mettrions en place un processus pour recevoir des commentaires.

Qu'allons-nous faire ? Allons-nous publier le document et recevoir des commentaires ? Je pense que cela sera suffisant. Voilà ce que je voulais vous dire concernant ce document jusqu'à ce qu'on ait l'occasion de rentrer dans les détails entre 12h00 et 13h00 aujourd'hui.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Joseph demande la parole ; si c'est un point de discussion au sujet de la demande de propositions, peut-on le reporter ?

JOSEPH ALHADEFF : En fait, la confusion vient non pas de la publication mais du manque de clarté par rapport à la façon dont on a parlé de la publication. Si tout le monde avait dit qu'il s'agissait d'une version préliminaire, tout le monde aurait été à l'aise avec cette version. Il fallait préciser quel était le but de ce document qui a été publiée.

MOHAMED EL BASHIR : Je pense que je vais donner la parole à Narelle et Jari.

NARELLE CLARK : Je pense que l'autre chose qui manquait était une période de temps pour que les gens puissent faire des commentaires sur ce RFP préliminaire.

JARI ARKKO : Oui. Donc, je pense que la seule erreur consistait à ne pas avoir mentionnée qu'il s'agissait d'une version préliminaire. Cela arrive dans d'autres organisations, parfois on fait des erreurs.

MOHAMED EL BASHIR: M. Arasteh?

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Je n'ai aucun problème avec la publication d'une version préliminaire mais si nous demandons des commentaires, nous devrions inclure ces commentaires et voir comment nous arrivons à une version finale du RFP.

Deuxièmement, toute version préliminaire publiée doit être identique à la version préliminaire rédigée par nous. Ce qui a été publié était différent de ce nous avions accordée. Il y a des mots qui ont été remplacés par d'autres expressions qui sont complètement différentes. Nous avons «y compris» dans le texte qui a été remplacé par «C'est à dire», qui est tout à fait différent. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup, monsieur Arasteh. Je voudrais juste rappeler à tout le monde d'indiquer leurs noms avant de parler pour que la transcription puisse être complète.

Une annonce a déjà été publiée avec cette correction ; on a bien précisé qu'il s'agit d'une version préliminaire. Paul est la personne chargée de s'assurer que les commentaires soient pris en compte dans les versions futures.

Dans le Dropbox, je pense que nous avons la version la plus actualisée de notre document. Ceci dit, je pense que nous pouvons passer au document suivant concernant le secrétariat indépendant et l'appel à proposition. Adiel pourrait nous en donner un résumé.

ADIEL AKPLOGAN : Merci, Mohamed.

En ce qui concerne le processus de la prestation de service de secrétariat, nous avons deux étapes. Nous avons, en premier lieu, les manifestations d'intérêt. Le document d'appel à manifestation d'intérêt a été publié le 2 Septembre. Ensuite, nous avons le RFP, l'appel à proposition en elle-même.

La dernière version de le RFP est dans notre Dropbox. Je vous remercie tous pour votre contribution et vos commentaires à ce sujet. Je pense que ce document a été probablement le document le moins controversé que nous ayons travaillé jusqu'à ce jour.

Sur la base de ce document , nous nous sommes mis d'accord avec Daniel Russ et l'équipe d'approvisionnement de l'ICANN pour finaliser

une demande de propositions RFP qui sera publiée lundi afin que nous puissions recevoir des propositions des sociétés ou des personnes souhaitant remplir de rôle de secrétariat du ICG.

Dans le RFP, il nous faudra peut-être prendre en compte le calendrier. Ce RFP sera publié le lundi 8 septembre et sera ouvert jusqu'au 22 Septembre.

Il y aura une période où les candidats pourront poser des questions par rapport au RFP, à cet appel à proposition, et on devra y répondre avant la date de clôture du RFP. Nous devons nous mettre d'accord par rapport à la sélection finale du secrétariat. Je ne vois pas qu'il y ait sur l'ordre du jour un point pour aborder cette question, donc je vous propose de le faire. Il nous faut un comité de sélection.

Je propose donc qu'il y ait un comité de sélection différents de celui qui va travailler pour le RFP, pour cette sélection, l'objectif étant que ce nouveau comité se penche sur la liste de possibles candidats et de faire une proposition finale à l'ICG.

MOHAMED EL BASHIR : Désolé, Adiel. Mais il y a une partie spécifique de l'ordre du jour où nous allons aborder la question du secrétariat indépendant.

ADIEL AKPLOGAN : Excusez-moi. NE tenez donc pas compte de mon commentaire. Il y a eu certaines confusions par rapport à la publication d'intérêt parce que ce document a été publié comme le RFP. Je pense que cette erreur est maintenant corrigée. Donc, ce qui est maintenant publié est

effectivement l'appel à manifestation d'intérêt afin que les équipes des achats de l'ICANN puissent recevoir les coordonnées des candidats et se mettre en contact avec eux durant le processus, si nécessaire.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : M. Arasteh, s'il vous plaît.

KAVOUSS ARASTEH : Oui, on a mentionné qu'entre la publication et la fin du délai, des questions pourront être envoyées. Qui va répondre à ces questions ?

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup pour cette question. Je pense que je vais reporter ce point à l'ordre du jour ; ces questions qui pourront être envoyées par rapport au processus d'évaluation et à la présentation des candidatures devront être débattues au sein de l'ICG. Il y a un point spécifique dans l'ordre du jour pour aborder cette question.

Nous pouvons passer au document concernant le calendrier avec Russ Housley.

RUSS HOUSLEY : Bonjour. Ce document concernant le calendrier a subi quelques modifications depuis notre dernière réunion. C'était en début de semaine, il y a quelques jours déjà.

Les modifications étaient pour aligner les dates concernant le RFP préliminaire dont a déjà parlé Paul Wilson. Nous avons dit que nous voulions recevoir la réponse des communautés avant le 31 Décembre, alors que la version préliminaire parlait du 31 Janvier. Nous avons dû changer les différentes dates pour prendre en compte cette modification.

J'espère donc que nous pouvons maintenant avancer dans ce calendrier, et je pense qu'il est important que nous le partagions avec les communautés afin qu'ils sachent les délais qu'ils doivent respecter pour envoyer leurs propositions.

MOHAMED EL BASHIR : Paul, s'il vous plaît.

PAUL WILSON : Je suis d'accord. Le calendrier est vraiment important. Je n'ai pas le document dans le Dropbox, cependant. Est-ce qu'il y est ?

RUSS HOUSLEY : Je l'ai envoyé par mail on pourrait créer le dossier dans le Dropbox.

PAUL WILSON : Je vais y créer le dossier.

MOHAMED EL BASHIR : Donc, puisque nous sommes d'accord sur ce point de l'ordre du jour, nous allons l'analyser plus en détail. Il sera bon de l'avoir dans le Dropbox afin que tout le monde puisse examiner le document.

Nous avons donc maintenant le document sur le processus de recherche de consensus.

Wolf, s'il vous plaît.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Bonjour à tous. Merci.

Ici, nous avons le document pour arriver à un consensus, nous avons eu un échange approfondi la dernière fois. Et ce que j'ai fait, c'est essayer de peaufiner autant que possible le document et envoyer la dernière version.

Je tiens à remercier tous les participants à la discussion à ce sujet car l'échange a été vraiment utile et nous a permis de traiter les questions principales.

Je devrais dire que nous avons presque résolu toutes les imperfections existantes dans certains points. On a pu peaufiner les détails. Nous arrivons maintenant aux dernières instances pour discuter comment atteindre le consensus, quel est le type de mesure à prendre, et cela a trait à la question de quorum et aux questions de recommandations. Il faudrait donc vraiment se concentrer sur ces parties du document et essayer de trouver une solution définitive pour ce qui est en cours de résolution.

Je voudrais souligner que nous devrions considérer ce document dans l'avenir comme un document vivant qui pourrait être modifié et amendé en fonction des questions qui peuvent être soulevées. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. M. Arasteh, s'il vous plaît.

KAVOUSS ARASTEH : Merci, Monsieur le Président. Merci à vous tous ceux qui ont participé sans relâche à ce processus simple, mais complexe.

J'ai envoyé le dernier commentaire à 1h00 du matin aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'une modification de fonds, mais cette modification a plutôt trait à une question de forme.

Deuxièmement, je n'ai aucun problème à ce que cela soit un document vivant. Mais une fois que nous nous réunissons et décidons quel est le document à adopter il ne sera plus vivant ; nous devons prendre cela en considération de sorte que nous devrions avoir quelque chose. Nous ne devons pas toujours tout changer et ainsi de suite.

Si vous voulez changer d'ici la prochaine réunion, vous pouvez le faire sur la base de l'échange. Mais nous ne devrions pas entrer dans un processus trop long parce que je crois que nous sommes très près à arriver à un accord.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup, monsieur Arasteh.

Je crois que Wolf a également mentionné, il nous reste deux points principaux seulement à finaliser. Et nous espérons pouvoir le faire lors de l'étape d'analyse. Dans notre Dropbox, je vois qu'il y a une nouvelle version. Peut-être que c'est votre version. C'est le projet Version 5 du 4 Septembre. C'est le document dont vous avez parlé. On l'a envoyé à la liste de diffusion et mis dans le Dropbox.

KAVOUSS ARASTEH : Non, Monsieur le Président. La version dont je parle correspond à ce matin même, le 6 Septembre. Je l'ai envoyé à vous tous. Il est daté le 6 Septembre. Et là, vous voyez l'heure qui figure dans ce courrier électronique. Je vous prie d'examiner cette question. Merci.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Je me souviens que ce courrier électronique, mais il n'y avait pas une pièce jointe. Je ne pouvais pas trouver cette pièce jointe à ce courriel ce matin. Est-ce ce document dont vous parlez ?

MOHAMED EL BASHIR : Je vais céder la parole à Heather, et nous allons régler la dernière version de ce document.

HEATHER DRYDEN : Merci beaucoup. Je voulais juste suggérer puisque nous allons aborder cette question plus tard aujourd'hui, que ce serait un bon moment pour travailler certaines de ces questions, et nous aurons aussi l'occasion pendant les pauses de clarifier tous ces détails dont nous parlons en ce moment.

Je voulais poser une question. Lorsque nous allons travailler le résumé des activités de l'ICG qui est dans l'ordre du jour, je voudrais prendre quelques minutes pour pouvoir expliquer également quelles sont les attentes des communautés que nous représentons.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Nous avons déjà un point dans l'ordre du jour pour traiter la question. Nous n'avons pas atteint encore ce point. Nous allons donner une chance aux membres de la communauté pour présenter leurs rapports.

Narelle, vouliez-vous la parole ?

NARELLE CLARK : Je crois qu'ici on nous fait des commentaires ; il y a du bruit et cela nous distrait. Je prie de le désactiver.

MOHAMED EL BASHIR : Pour ce qui est de la demande, monsieur Arasteh pourrait renvoyer le document, et nous pourrions en discuter plus tard. Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, à savoir le RFP, l'appel à propositions pour la supervision des fonctions IANA. Là, il faudra peaufiner les détails du RFP. Je crois que nous arrivons déjà à une version définitive pour pouvoir la publier. C'est mon opinion personnelle. Je vous cède la parole pour que vous fassiez vos commentaires.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Bonjour. C'est Jean-Jacques Subrenat. Vous m'entendez?

MOHAMED EL BASHIR : Oui, Jean-Jacques, nous pouvons vous entendre. Vous pouvez parler.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci. C'est Jean-Jacques Subrenat. J'étais tout le temps sur cet appel, mais il y avait un problème de connectivité, donc je saisis cette occasion pour présenter mes excuses et dire que c'est Jean-Jacques Subrenat, et je représente l'ALAC au sein de l'ICG. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci, Jean-Jacques, de votre présentation. Vous avez des commentaires par rapport au RFP ?

Daniel, s'il vous plaît.

DANIEL KARREBERG : Pouvons-nous établir en premier lieu le texte de la version actuelle, où nous pouvons le trouver ? Est-ce la version 15 ? Il semble que oui.

PAUL WILSON : C'est la dernière version qui est officiellement partagée sur le site. Mais je ne suis pas sûr s'il y avait des modifications à cette dernière version avant sa publication. Je n'avais pas remarqué.

Quelqu'un du secrétariat pourrait expliquer si c'est le cas.

Si c'est le cas, peut-être que nous pourrions prendre en compte la version qui a été publiée et l'introduire dans le Dropbox.

MOHAMED EL BASHIR : Nous pouvons utiliser la version publiée et juste republier sur Dropbox. C'est la dernière version, vous êtes d'accord ?

Jari, s'il vous plaît.

JARI ARKKO : Je voulais faire un commentaire sur le RFP du point de vue de l'IETF. Je pense que cela semble bien fonctionner ; du moins de mon point de vue, nous sommes prêts à avancer avec de petites modifications qui prennent en compte l'utilisation du RFP plutôt.

Notre rédacteur du document préliminaire a envisagée la question pour que le RFP soit un exemple qui pourrait donner des explications. Je crois que c'est difficile de comprendre ce qui est inclus. Je pense qu'il serait mieux d'écrire un texte en format libre pour tout inclure.

Je ne sais pas si vous avez des opinions là-dessus ; je crois que je vous parle d'une question éditoriale. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Milton, s'il vous plaît.

MILTON MUELLER : Je suis un peu surpris. Je croyais que nous avions eu une discussion assez prolongée dans laquelle nous avons présenté aux communautés

opérationnelles de ce processus comme celles qui rassemblent ce processus et non seulement celles auxquelles nous avons demandé des propositions.

Je pense que l'ALAC l'a signalé aussi. Nous étions tous d'accord sur cela.

Peut-être que pendant l'IGF, j'ai raté quelques discussions, mais il faut dire que nous cherchons des réponses officielles complètes des communautés opérationnelles. Et je ne crois pas que ce soit la question ayant été accordée. Je ne sais pas ce que vous en pensez.

MOHAMED EL BASHIR : Paul ?

PAUL WILSON : Je suis désolé. Je ne suis pas sûr que je vous comprenne, Milton. Les propositions viennent des communautés opérationnelles.

Et votre point serait que nous voudrions suggérer que ce soit eux qui invitent à ce processus. Je crois que ce que vous dites est important, à savoir au lieu de produire une proposition, on convoque à une proposition.

MILTON MUELLER : Exactement, que le processus doit être ouvert à d'autres personnes qui ne font pas partie de cette communauté opérationnelle, que ces personnes puissent participer à ces processus. Par exemple, dans la GNSO, nous avons ce groupe de travail intercommunautaire qui

comprend des personnes appartenant à d'autres communautés non-opérationnelles. Je crois que c'est peut-être le modèle que j'ai à l'esprit.

On demande des propositions aux communautés opérationnelles mais en fait on leur demande de faire d'autres consultations parce qu'on pourrait comprendre que ce soit ces communautés qui prennent les décisions et peut-être que ces communautés ne représentent pas les opinions d'autres groupe et cela pourrait provoquer des problèmes en termes de consensus.

Je ne pense pas que l'on doive faire un changement important à la rédaction ; je crois que nous sommes d'accord là-dessus.

MOHAMED EL BASHIR : Daniel, s'il vous plaît.

DANIEL KARREBERG : Milton, je pense que la rédaction exprime exactement cela. Si je me souviens de cette discussion correctement. Si vous vous référez à la deuxième page de la proposition, il est dit que les communautés sont invitées à adhérer à un processus ouvert et inclusif dans le développement de leurs réponses. Les communautés sont également encouragées à rechercher une plus large participation des autres parties intéressées. Par la suite, on continue à parler de défi majeur. Je crois que cela est adressé dans le document. Je ne comprends pas votre préoccupation.

MILTON MUELLER : Le premier paragraphe dit que nous sollicitons des propositions des communautés opérationnelles. Il ne dit pas que nous leur demandons de convoquer à un processus où toutes ces autres parties pourraient participer.

Maintenant, nous avons ajouté ce paragraphe plus tard. Mais je crois tout simplement que ce n'est pas suffisant. Vous savez, vous pourriez avoir un processus ouvert et inclusif qui ne comprend pas les communautés opérationnelles. Cela peut faire l'objet de différentes interprétations. Il ne doit pas pouvoir être interprété de différentes manières.

MOHAMED EL BASHIR : Nous avons Jean-Jacques, Joe, Paul et Daniel.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Mohamed. Je voudrais souligner la validité de ce que Milton vient d'évoquer. Je me souviens qu'au nom de l'ALAC, nous avons atteint un texte qui représente une solution intermédiaire.

De plus, je ne peux pas voir ici l'écran Adobe Connect parce que le lettrage est trop petit et je ne sais pas si c'est le paragraphe approprié. Mais je me souviens que j'avais fait une proposition qui était beaucoup plus élaborée et Milton en avaient proposé d'autres, d'autres personnes aussi. Nous sommes finalement arrivés à une solution intermédiaire.

Je tiens à vous inclure, Mohamed, parce que vous étiez dans la salle ; nous avons pensé que ce texte reflétait dument nos inquiétudes. Merci

JOSEPH ALHADEFF :

Nous pourrions demander à la personne responsable de gérer l'écran d'utiliser effectivement la largeur complète de la page, de sorte que nous puissions lire ce qui est sur l'écran plus facilement ? Merci.

Deuxièmement, je suis d'accord avec Daniel ; je pense que les inquiétudes ont été adressées. Je suis également d'accord avec Milton qu'on avait accordé la rédaction, et cela reflétait nos conversations. L'une des choses suggérées était de faire beaucoup plus de versions, au lieu de faire des commentaires de la version préliminaire qui nous amenait à des confusions, et on ne pouvait aborder correctement toutes ces questions.

Pour nous assurer en définitive que ceci était vraiment accordé, il faut trouver une manière de nous organiser un peu mieux et dire qu'on accepte les commentaires, on fait circuler le document pour voir s'il y a des choses à ajouter, parce que bien des fois c'est là le problème. Peut-être que c'est déjà résolu. Je crois que le fait d'ajouter la suggestion de Milton serait intéressant pour voir que les communautés participent activement au processus en «organiseurs de processus» plutôt que de simples «rédacteurs de la proposition ». Ainsi, on évite les dysfonctions dans le document qui puissent nous amener à des problèmes ultérieurs.

MOHAMED EL BASHIR :

Bien. Paul ?

PAUL WILSON : Je voulais savoir si nous allions commencer à mettre les modifications spécifiques dans le document maintenant et ici sur l'écran, et si nous pouvons effectivement commencer que processus.

Sinon, nous risquons de nous retrouver dans la même situation ; avec des modifications faites par la suite qui ne reflètent pas ce que nous ce que nous discutons.

Donc, Mohamed, est-ce la façon dont nous allons travailler ?

Éditer activement le document sur l'écran ? Je pense que nous l'avions fait la dernière fois.

MOHAMED EL BASHIR : Nous pouvons le faire, et je pense que je vais vous demander comme étant l'éditeur du document si vous voudriez prendre un rôle de premier plan à ce sujet. Nous pouvons vérifier avec Jean-Jacques et les autres pour le texte qu'ils veulent aborder.

PAUL WILSON : Je le ferais avec plaisir, si je peux être connecté. Sinon, je vais demander au secrétariat -

MOHAMED EL BASHIR : Bien. Juste pour respecter la file des orateurs, nous avons Lars, Lynn et Jean-Jacques.

RUSS MUNDY :

La chose que nous devons tous garder à l'esprit est que nous sommes à mi-chemin dans notre processus. Lorsque nous arriverons à ce point-là, nous allons évaluer et comprendre les contenus des propositions. Il est crucial que nous puissions voir ou évaluer des conflits et les lacunes dans le matériel que nous allons recevoir. Je crois qu'on a consacré beaucoup de temps à nous préoccuper de certaines formulations spécifiques en termes de structure ou de forme, mais nous ne nous sommes pas préoccupés suffisamment du contenu. Je veux donc inviter tous les membres à penser au contenu et à ce qu'on va devoir lire, voir et comparer lorsqu'on recevra les réponses.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR :

Lynn, s'il vous plaît.

LYNN ST. AMOUR :

C'est un point relativement mineur, mais je veux juste que vous sachiez que la version affichée sur l'écran n'était pas la dernière version. C'était la version 15 et nous travaillons tous sur la version 16. Et je pense que d'autre part, nous devons trouver un moyen de mieux gérer ce processus.

Il faut dire que 24 heures avant le début de la réunion, la période de réception de nouvelles versions est clôturée. Parce que je vois que tout le monde cherche dans son ordinateur la dernière version ; ce n'est pas un moyen particulièrement efficace de procéder.

Je crois qu'il faut tenir compte de ce détail au fur et à mesure que notre travail progresse.

MOHAMED EL BASHIR : Jean-Jacques, puis à M. Arasteh.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Mohamed. J'avais une question pour vous, Mohamed, par rapport au document qui est maintenant à l'écran, je ne peux pas faire défiler la page.

Pouvez-vous me dire 'il vous plait si l'amendement qui avait été suggéré par l'ALAC et qui avait été acceptée, est maintenant correctement dans cette nouvelle version?

Parce qu'il y a eu une certaine incertitude par rapport à la version que nous sommes en train de travailler, donc je vous pose la question directement : cela a-t-il été fait ? Je peux rester tranquille en tant que représentant de l'ALAC ? Je fais allusion à l'amendement qui avait été proposé par notre collègue de l'ALAC, Alan Greenberg, et qui a été accepté par ce rassemblement.

MOHAMED EL BASHIR : Merci, Jean-Jacques.

La version que j'ai vue incluait la proposition de Milton Mueller aussi. Nous avons un problème en ce qui concerne les versions de documents, car dans le Dropbox, la dernière version que nous avons, c'est la version 15.

Et donc, oui, je pense que nous avons un problème par rapport à la cohérence. Mais je vais m'assurer que cette modification y soit incluse. Milton est ici aussi. Il peut le confirmer.

J'ai Arasteh maintenant et puis Milton.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci, Mohamed.

Oui. J'ai aussi la version 15 ; cependant, comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises, nous devons avoir une cohérence et une uniformité entre les différentes versions du document.

On parle « d'assurer la liaison entre les parties concernées pour la transition de la supervision des fonctions IANA, y compris la trois [Indiscernable]. » Cela signifie que les autres ne sont pas exclus.

Puis nous continuons, nous allons dans les commentaires. Encore une fois, dans les commentaires, nous avons une première ligne qui dit «c'est uniquement. « Nous devons être très clairs. Si nous disons «uniquement», cela signifie que nous sommes totalement restreint ou limité à quelque chose, alors peut-être nous devrions penser si nous avons besoin de ce terme ou pas.

Et puis, dans la troisième ligne de cela, on dit « directement à l'ICG ». Pourquoi quelqu'un qui voudrait faire un commentaire ne peut envoyer ce commentaire directement à l'ICG à la communauté ? Y a-t-il un problème si la communauté concernée – des noms ou des numéros, etc.- reçoit également les commentaires ? Ce n'est pas un problème si

quelqu'un envoie les commentaires directement à l'ICG, mais pourquoi ne pas envoyer ce commentaire à l'ICG et à la communauté concernée.

Ce sont des questions que nous devons aborder avec beaucoup d'attention ; il faut savoir qui va donner la réponse y compris ces trois communautés opérationnelles plus d'autres communautés. Nous devons être cohérents dans le document. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Milton ?

MILTON MUELLER : Donc, je propose de me permettre de lire le document parce qu'apparemment il y a trois lignes qui devraient être modifiées. Et dans ce cas, je vous enverrais la nouvelle version pour l'approuver.

Mais je me souviens clairement, et je suis sûr que les représentants de l'ALAC s'en souviendront aussi, que cette proposition de l'ALAC sur laquelle nous avons fini par nous entendre « ce n'est pas le RFP qui interdit toute forme de contribution des communautés non opérationnelles » était incluse dans la liste. Et elle n'est pas là maintenant. Il faudra donc introduire cela dans le document en évitant le mot « uniquement » ou « seulement ». C'est assez simple.

MOHAMED EL BASHIR : Bien. Paul ?

PAUL WILSON : Nous devons décider si nous allons faire ce travail ici et maintenant plutôt que de continuer à faire des éditions ultérieures au document.

Je veux dire, le document est là. Dans le Dropbox, nous avons la version 16. Je pense que nous devrions inclure systématiquement toutes ces propositions dans le document.

MOHAMED EL BASHIR : Il semble que ce soit la seule question actuellement. Je me souviens de ce texte et de l'échange de courrier électronique, et je pense qu'il y avait un accord que ce texte doit être là et nous avons convenu de cela.

Peut-être que nous trois pourrions se réunir et travailler de sorte que ce texte soit inclus ; ou Paul, peut-être vous pouvez ajouter ce texte sur la version 16 et le mettre dans le Dropbox.

PAUL WILSON : Allons-nous avons le temps de le faire maintenant ?

MOHAMED EL BASHIR : Oui, s'il vous plaît.

PAUL WILSON : Bien. Alors voilà. Quelle est la première modification que nous allons introduire dans le document ? Nous allons passer paragraphe par paragraphe ?

MOHAMED EL BASHIR : La seule question actuellement soulevée est la question du texte proposé par l'ALAC et les commentaires et mises à jour de Milton. Je crois que cela a été convenu dans la liste de diffusion.

PAUL WILSON : Nous allons le faire. Je suis en charge ici, alors dites-moi ce que je dois faire.

MILTON MUELLER : Juste pour être grammaticalement correct, «effectuer les réponses officielles à cet appel à propositions par le biais de processus qui doivent être convoqués par chacune des communautés opérationnelles, « avec cela je serais d'accord.

Ensuite, vous descendez et vous supprimez le mot «uniquement». Peu loin dans le document sous le titre « Commentaires », oui.

MILTON MUELLER : Et vous pouvez à nouveau insérer « processus convoquées par les communautés opérationnelles » entre le texte qui dit « des propositions formelles et complètes ». À la fin de ce paragraphe j'inclurais le texte proposé par l'ALAC. Et puis nous aurons terminé ; du moins, je l'espère.

PAUL WILSON : Milton, quel était l'autre changement ici ?

PAUL WILSON : Ah, «chacun».

PAUL WILSON : Et le texte de l'ALAC, où faut-il l'introduire ?

PAUL WILSON : Le nouveau paragraphe ?

PATRIK FALTSTROM : J'ai parlé aux personnes qui travaillent sur AV. Ils vont essayer d'examiner l'écran du côté droit parce que c'est un peu difficile à lire.

Je comprends que vous continuez à essayer de résoudre le problème, mais nous essayons en même temps de rendre l'image meilleure. Merci.

PAUL WILSON : Bien. Pour le paragraphe – que dit la phrase, Milton ? De l'ALAC ?

MILTON MUELLER : Voulez-vous le texte ?

PAUL WILSON : Oui, s'il vous plaît.

MILTON MUELLER : À la fin du paragraphe, après l'URL, il dit : «Cet RFP n'exclut pas ».

PAUL WILSON : Est-ce tout ?

MARY UDUMA : Si vous continuez dans le texte, vous allez voir que cette idée est déjà là. Nous allons revenir en arrière jusqu'au début du document, après le numéro 0 il y a une phrase ; c'est là qu'on trouve la phrase dont il est question.

PAUL WILSON : Bien. Est-ce le bon endroit pour placer ce texte ?

MILTON MUELLER : Oh, oh, il est là-haut ? Je me suis trompé. Donc je pense qu'il faut éliminer les mots « which are » en Anglais, « qui sont ».

MOHAMED EL BASHIR : Nous avons maintenant ajouté le texte proposé. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions.

J'ai Mary et Arasteh.

MARY UDUMA : Arasteh a évoqué la question des autres commentaires qui pourraient être adressés directement aux communautés opérationnelles, même si ces commentaires seront reçus directement par l'ICG, où va-t-on inclure ce texte ?

Arasteh ?

MOHAMED EL BASHIR : M. Arasteh, s'il vous plaît.

KAVOUSS ARASTEH : Mon commentaire concerne la quatrième phrase, à partir de la troisième phrase qui dit qu'ils envoient directement à l'ICG les commentaires par rapport à des aspects spécifiques de la proposition particulière, pas de problème, sur les processus de la communauté ou sur les processus propres à l'ICG. Nous nous attendons à recevoir des commentaires sur nos propres processus ? Qu'allons-nous faire de ces commentaires ? Et comment allons-nous résoudre ce type de commentaire en ce sens ?

MOHAMED EL BASHIR : Bien. Merci, Arasteh. Je vous prie de vous focaliser sur la discussion qui nous occupe dans ce débat.

J'ai Joseph et Jean-Jacques. Joseph, s'il vous plaît.

JOSEPH ALHADEFF : Je pense que le concept des commentaires sur nos processus veut dire la chose suivante, nous représentons des parties intéressées. Si les parties intéressées veulent que nous soyons plus transparent ou que nous fassions telle ou telle chose, nous avons l'obligation de les écouter. Nous devons être ouverts aux personnes qui commentent sur nos processus. Sinon, le concept de notre représentativité multipartite serait fictif.

MOHAMED EL BASHIR : Jean-Jacques, s'il vous plaît.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Mohamed.

C'est assez difficile de suivre à distance ce qui se passe. Je peux voir une partie de la transcription en temps réel. Je vous rappelle cette modification amicale que j'avais envoyée à chacun d'entre vous au nom de l'ALAC le 27 Août. « Même si cet appel à proposition formelle et complète concerne uniquement les communautés opérationnelles, cet RFP n'exclut des commentaires d'autres communautés. »

Donc, je veux m'assurer que ce texte figure dans le document. Excusez-moi, comme vous pouvez le voir, je ne peux pas voir exactement ce qui se passe sur la partie droite de l'écran. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Ce texte est inclus dans le document, exactement comme vous l'avez cité.

Milton, s'il vous plaît.

MILTON MUELLER : Jean-Jacques, si vous vous souvenez, vous avez proposé cette phrase complète et moi j'ai suggéré d'en éliminer la première partie parce qu'elle était trop restrictive ; on s'était mis d'accord là-dessus. C'est donc maintenant : « ce RFP n'exclut pas les commentaires des communautés non opérationnelles ».

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Milton, pourrais-je vous demander de lire toute la phrase telle qu'elle est maintenant ? Merci.

MILTON MUELLER : « Ce RFP n'exclut pas les contributions formelles des communautés non opérationnelles. »

DANIEL KARREBERG : Cela se trouve à la fin de l'introduction, avant le paragraphe Zéro.

PATRIK FALTSTROM : Nous avons besoin de répéter qu'il est impossible de voir l'écran de droite sur Adobe Connect ; Jean-Jacques ne voit pas ce que nous avons là-bas.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Patrik.

MOHAMED EL BASHIR : Nous sommes donc clairs maintenant que le texte est déjà inclus dans le document ?

Russ Housley, s'il vous plaît.

RUSS HOUSLEY :

Le 4 Septembre, Alissa a envoyé deux commentaires de la communauté de l'IETF. Elle a envoyé sur la liste de diffusion datée le 4 Septembre. Elle a présenté deux commentaires. Je pense que nous devrions nous pencher dessus et voir ce qui doit être fait.

Le premier disait que le document utilise l'expression «services et activités des fonctions de l'IANA », et il n'est pas clair si ces mots veulent dire la même chose ou s'ils signifient des choses différentes. Si elles veulent dire la même chose, il faut utiliser le même terme et l'utiliser de façon uniforme.

Voilà son premier commentaire, et je suppose que nous pouvons travailler sur ces commentaires comme nous l'avons fait avec les différentes modifications faites avant ; ensuite nous reviendrons au deuxième commentaire.

MOHAMED EL BASHIR :

Je vais céder la parole à Paul.

PAUL WILSON :

Si nous revenons à toutes les références à l'IANA, on parle ici de l'opérateur des fonctions IANA dans le premier paragraphe, section 0. Ensuite, sur cette page, on parle des fonctions d'IANA, de la supervision des fonctions d'IANA, fonctions contractuelles, et ici nous retrouvons services et activités de l'IANA. Que faisons-nous ? On remplace cela par fonctions IANA ?

MOHAMED EL BASHIR :

Daniel, s'il vous plaît.

DANIEL KARRENBERG : Paul, il y a effectivement une petite différence car nous avons dit que si nous disions «fonctions de l'IANA », cela fera référence à l'accord passé entre l'ICANN et la NTIA.

Or dans ce paragraphe il y avait une distinction intentionnelle avec les fonctions de l'IANA parce que cet accord ne mentionne pas tous les services et les activités de l'IANA.

Donc si je ne m'abuse, cette rédaction a été faite exprès car les communautés pourraient considérer certains aspects qui ne sont pas mentionnés dans l'accord de la NTIA comme éléments qui devraient faire partie de cette proposition qui sera formalisée.

PAUL WILSON : Donc en disant « services ou activités des fonctions IANA », cela inclut tout ?

DANIEL KARRENBERG : Oui. Mais ne pas avoir services ou activités ici n'était pas le but.

RUSS HOUSLEY : C'est la proposition qui sera envoyée à la NTIA. Nous voulons faire référence à des services et des activités qui sont en dehors de la portée des fonctions NTIA ? Que ces services existent, cela ne m'inquiète pas mais faut-il les inclure dans cette proposition ?

PATRIK FALTSTROM : Russ, je suis d'accord avec vous sur le fait que la proposition envoyée à la NTIA devrait être les réponses à leurs questions.

Cela dit, je pense que certaines personnes ici l'ont décrite, cette proposition va au-delà. La question ici est de savoir si nous devrions forcer les communautés à écrire quelque chose qui couvre explicitement ce qui est couvert par le contrat avec la NTIA ou si nous leur permettons d'aborder tous les aspects qu'ils considèrent pertinents. Il y a des communautés qui pourraient être intéressées par des processus qui couvrent tous les éléments et qui seraient pour eux importants. Donc je pense qu'il y a un problème de rédaction ici.

Dans une certaine mesure, on est d'accord, mais nous ne savons pas vraiment comment formuler cette idée. On devrait se mettre d'accord sur le texte.

RUSS MUNDY : Je pense qu'on a passé suffisamment de temps à lire ce contrat et il y a des éléments qui sont en dehors du contrat et qui concerne des fonctions importantes de l'IANA.

Après avoir étudié attentivement ce que le NTIA a demandé, je crois que ce que nous devrions demander à la communauté c'est d'abord d'aborder les aspects qui répondent à la demande de la NTIA. Si une communauté particulière veut inclure des choses supplémentaires dans ses réponses, c'est très bien. Je n'ai pas d'objection. Mais je ne pense pas que nous devrions avoir dans notre RFP un texte qui demande aux

communautés de faire plus que ce qui est actuellement spécifié dans le contrat.

MOHAMED EL BASHIR : Adiel.

ADIEL AKPLOGAN : Je tiens à dire exactement la même chose. Il faut être précis dans notre RFP par rapport à ce que nous voulons. Et ce que nous voulons, c'est exactement ce qui est dans le contrat de la NTIA.

S'il y a des aspects supplémentaires, il faut les accepter, mais nous devrions être très cohérents au niveau du texte. Nous voulons uniquement des propositions qui portent sur ce qui figure dans le contrat de la NTIA.

DANIEL KARREBERG : Je ne suis pas d'accord avec ce que Russ et Adiel viennent de dire.

Je pense que certaines communautés pourraient percevoir cela comme quelque chose qui est très limité. Ici on a la possibilité d'identifier des éléments qui ne sont pas couverts par le contrat de la NTIA. On devrait au moins laisser la porte ouverte pour que ces éléments puissent être abordés. S'il y a des réticences pour le faire, je pense qu'il faudrait peut-être introduire un texte nouveau qui puisse refléter ce que nous venons de dire de façon explicite, en ce sens que s'il y a d'autres aspects que la communauté considère comme étant essentiels et qui ne sont peut-être pas couverts par le contrat avec la NTIA, que l'on puisse inclure ces aspects.

Paul essaye de refléter ces aspects, et je le remercie. Merci.

MOHAMED EL BASHIR: M. Arasteh.

KAVOUSS ARASTEH : La suggestion du dernier intervenant est très bonne, mais il faudrait peut-être la modifier légèrement en disant que si une communauté en particulier veut faire cela, elle devra le faire séparément.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Narelle.

NARELLE CLARK : Quand je lis ce contrat dont j'ai une copie si quelqu'un souhaite se pencher sur la version papier, je trouve qu'il y a beaucoup d'éléments qui pourraient constituer des points de départ. Si nous nous limitons à ce contrat.

Ici on demande de faire des choses nouvelles, car on parle d'une nouvelle entité. Et il y a beaucoup d'éléments qu'il faudra actualiser, puisque nous nous penchons sur ce contrat, c'est une discussion de fonds que nous devons mener et nous sommes très limités au niveau du temps. Nous devons essayer donc de progresser. Mais nous ne sommes pas en train de discuter de manière poussée la façon dont nous devrions

traiter cela et quelle sera l'état de la situation future. Je pense qu'on devrait laisser cette possibilité ouverte au niveau du RFP afin que les gens puissent voir la portée de ce document.

MOHAMED EL BASHIR : Joe, Milton et Lynn et Russ.

JOSEPH ALHADEFF : Je comprends que nous nous concentrons nécessairement sur la réponse à le RFP parce qu'il est nécessaire pour nous d'assembler une proposition de la réponse. Mais je voulais aussi rappeler à tous que l'un des objectifs du RFP était d'obtenir des informations afin de mieux comprendre ce qui se passe dans certaines des communautés non-techniques.

Je conviens que nous voulons nous assurer que le RFP réponde aux questions auxquelles nous devons répondre, mais il a plus qu'un seul objectif. Une partie de ces objectifs serait de fournir également des informations afin que d'autres personnes puissent comprendre ce que ces communautés sont en train de faire.

Donc je veux juste m'assurer que nous comprenons bien le commentaire d'Arasteh sur la façon dont nous pouvons focaliser une réponse à une partie spécifique et comment demander des informations supplémentaires pour d'autres fins. Cela nous aide à comparer les réponses puis pour assembler ce qu'il nous faut et l'utiliser comme réponse à condition que l'information supplémentaire qui est nécessaire pour d'autres communautés d'examiner et de comprendre ce qui se passe.

Nous demandons donc de ne pas limiter les réponses. C'est un appel à proposition. Et s'il y a des communautés qui ne sont pas techniques et que nous voulons obtenir leur avis, je pense que nous devons rappeler à tous que le but du RFP est d'arriver à une proposition qui puisse avoir d'autres bénéfices aussi.

MOHAMED EL BASHIR: Bien. Milton?

MILTON MUELLER : Je suis d'accord avec Daniel, Narelle et Joe que nous devrions inclure un appel plus large ici. Je voudrais en fait revenir aux services et activités des fonctions IANA.

Je ne suis pas sûr de comprendre la logique de dire que les propositions de changement doivent répondre au contrat actuel de l'IANA. Le but de cet exercice, de cette activité que nous menons est d'arriver à un accord par rapport à la responsabilité qui puisse mener correctement en l'absence de ce contrat avec la NTIA.

Il se peut que d'autres fonctions, services, ou activités puissent être affectées par ces changements. Donc, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas avoir une approche plus large et pourquoi il faut se limiter au contrat de l'IANA.

Comme Narelle l'a souligné, il y a beaucoup d'autres aspects légaux du gouvernement fédéral qui y existent. Je ne pense pas que nous voulons les y lier de si près. Nous voulons arriver à un processus de transition plus large où la communauté Internet a ses propres arrangements.

Il est difficile pour moi d'imaginer quel serait le problème à permettre à ces communautés d'aborder des aspects qui ne rentrent pas dans le contrat de la NTIA.

MOHAMED EL BASHIR : Lynn, s'il vous plaît.

LYNN ST. AMOUR : Je voudrais faire écho à ce que disait plus tôt Adiel, mais aussi soutenir ce que Milton vient d'exprimer. Je pense qu'il est vraiment important que nous ne chargions pas ce RFP avec beaucoup d'éléments.

Je n'ai jamais perçu ce document comme un document pédagogique qui allait aider les gens à comprendre plus complètement les activités relatives à l'IANA. Et je pense qu'il sera mal placé pour le faire. Je ne suis pas sûre que le fait de lire un tas de propositions très générales aidera à éclaircir quoi que ce soit à quiconque. Je pense que c'est un exercice utile à faire, mais c'est probablement un exercice qui devrait être mené séparément.

Et je pense que nous devons essayer de nous concentrer sur le soutien de la transition de la supervision du gouvernement américain, et vraiment rester aussi proches de cela que possible. C'est pourquoi je suis d'accord avec qu'a dit Adiel, et aussi ce qu'a dit Milton à la fin que

nous voulons que les gens réfléchissent de manière générale afin de savoir s'il y a d'autres aspects des fonctions, services et activités IANA qui peuvent être affectés dans la réponse à cette question de la transition. Je pense qu'il faut toujours nous limiter à la question de la transition.

MOHAMED EL BASHIR : Dans la liste des intervenants, j'ai Russ Mundy, Russ Housley, Joe, Adiel et Keith Davidson.

RUSS MUNDY : Je ne crois pas qu'Adiel et moi étions à 100% d'accord. Si j'ai bien compris ce qu'a dit Adiel, il ne faut répondre qu'à ce qui figure dans les fonctions IANA.

Personnellement, je pense que si les communautés décident qu'il est important et nécessaire pour elles d'inclure plus, il faudrait qu'elles le fassent.

Ma position par rapport à ce que nous devrions exiger serait de voir ce que nous pouvons exiger du RFP en tant que fonctions qui font actuellement partie du contrat NTIA.

Je tiens également à vous rappeler mes chers amis que le contrat de la NTIA est beaucoup plus qu'un document de 62 pages que Narelle nous a montrés. Il est d'environ environ 450 pages de texte qui correspondent à la réponse de l'ICANN au RFP. Cela a été littéralement incorporé dans le contrat. Alors je vous encourage à lire le contrat en entier, et vous

rappeler que nous avons une réponse de l'ICANN en plus du document des 60 pages du «Contrat».

MOHAMED EL BASHIR : je vois des intervenants qui ne souhaitent plus prendre la parole. Dans la liste des intervenants, nous avons maintenant Joe et Adiel, puis Keith, Jari, et Daniel.

JOSEPH ALHADEFF : Merci. Juste pour préciser un point par rapport au commentaire de Lynn. Je ne voulais pas dire que c'était destiné à devenir un tutoriel pour l'IANA. Mais je voulais dire que le RFP ne devait pas utiliser des mots en code pour parler de la responsabilité car en toute honnêteté, car les personnes n'appartenant pas à des communautés techniques ne cherchent pas à micro gérer les fonctions techniques de ces organisations. Je suis ici pour représenter des gens qui ne peuvent même pas épeler l'acronyme IANA.

Le but, cependant, est ce à quoi ils sont intéressés, qui consiste aux fonctions de responsabilité et ce que nous allons faire du point de vue de la responsabilité maintenant que la NTIA ne sera plus là. Et c'est là je pense que nous devons faire cette longue explication. Et c'est là qu'on nous a demandé cette explication.

Pour le point précédent de Narelle, comme l'a dit Milton, il y a une différence entre les choses qui se produisent parce que la NTIA ne sera plus là et ce qui pourrait être une liste d'améliorations pour la communauté.

D'un point de vue commercial, nous pensons qu'il est tout à fait correct d'avoir cette liste d'améliorations, mais ce ne serait pas le temps pour l'aborder. Elle pourra être abordée une fois que la transition est complète. Mais d'un point de vue commercial, du point de vue des entreprises, notre souci majeur est de maintenir la stabilité, la sécurité et la résilience de l'Internet. Nous tenons à garder la complexité des changements au minimum nécessaire pour pouvoir aborder les questions liées à la responsabilité dans ce processus de transition. Il y a des pistes très intéressantes à explorer, mais cela doit être fait après la transition.

MOHAMED EL BASHIR : Adiel, s'il vous plaît.

ADIEL AKPLOGAN : Je veux juste souligner le fait que, effectivement, la communauté peut proposer tout ce qu'elle voudra. Mais nous, en tant qu'ICG, nous devons limiter la portée à ce que nous à ce que nous avons demandé.

Deuxièmement, nous devons être très prudents. Les fonctions de l'IANA, il y a d'autres arrangements avec l'ICANN qui sont traités à travers IANA aujourd'hui. Cela ne veut pas dire qu'ils font partie de la définition de la NTIA des fonctions IANA. Ces dispositions sont prises en dehors de ce cadre.

Donc, si nous voulons une sorte de responsabilité, on devrait voir cela dans le cadre du processus de responsabilité de l'ICANN parce que c'est

là où cela est traité. Ceci est très spécifique au contrat de la NTIA auprès de l'IANA qui a une fonction très spécifique.

Je pense que c'est un point fondamental.

MOHAMED EL BASHIR: Keith Davidson.

KEITH DAVIDSON : Merci.

Je suis un peu inquiet parce qu'on est un peu binaire dans ce que nous pouvons faire ici. Je pense que c'est seulement en examinant exactement ce que nous faisons avec l'IANA dans nos propres communautés que nous pourrions effectivement réaliser qu'il y a certains aspects qui ne se sont pas codifiés dans le contrat actuel mais qui sont en rapport avec ce processus.

Milton propose une approche un peu plus large permettant de ne pas se limiter uniquement au contrat et ceci afin de pouvoir aborder d'autres questions ayant trait à la supervision du gouvernement des États-Unis et à cette transition. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Jari, Daniel et Demi.

JARI ARKKO : Je suis d'accord avec Joe, Russ Mundy et Adiel. Je crois qu'il faut se concentrer sur cette discussion, la discussion que nous menons ici à l'ICG.

Je crois que le site approprié pour en discuter serait la communauté. Nous devrions demander d'obtenir l'information sur toutes les parties liées à l'IANA et au contrat avec la NTIA. Or, les communautés peuvent estimer important d'analyser pas mal de questions de manière raisonnable et les discuter. Je crois que le texte qui est sur l'écran est bien, et je crois que là nous avons un équilibre correct.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Daniel.

DANIEL KARREBERG : Analysons le texte. J'aime la première phrase jusqu'à la virgule. Si vous pouvez introduire un point après « ici » Paul, pour pouvoir faire des progrès.

Je pense que la chose que nous voulons exprimer par la suite, c'est que nous voulons que les communautés considèrent également si elles souhaitent inclure ces activités dans le processus de transition parce que je vois en principe deux types d'activités.

D'une part, des activités qui ont déjà été mentionnées, à savoir les questions légèrement liées à différents contrats entre l'ICANN et les différentes communautés.

Mais il y a d'autres questions – au moins deux que j'ai vues, étroitement liées aux fonctions régies par le contrat. Mais pour des questions de supervision, je suppose qu'elles n'ont pas été mentionnées explicitement dans ce contrat.

Et je pense que c'est cette dernière partie qui me préoccupe. Je ne suis pas préoccupé par une catégorie qui appartient à une autre série. Je suis préoccupé par les choses qui ne sont pas explicitement mentionnées dans ces 300 pages ; j'ai analysé soigneusement le document pour trouver certaines informations, mais je crois qu'il est vraiment important de tenir compte de la supervision de la NTIA. Permettez-moi de citer par exemple la maintenance des registres des adresses des serveurs racine. Je pense que nous supposons que cela fait partie de ses fonctions, mais ce n'est mentionné nulle part de manière explicite. Je crois donc qu'il faut inclure ce type de questions.

Je ne suis pas très doué pour la rédaction, mais peut-être dans la première phrase, il faut faire une description.

Et puis la deuxième phrase devrait dire que si cela est étroitement lié aux fonctions mentionnées auparavant, veuillez le traiter comme s'il s'agissait d'une fonction et de cette manière on pourrait trouver une solution.

MOHAMED EL BASHIR :

Bien. Peut-être qu'on pourrait voir si on va dans la bonne direction avant la modification du document et l'ajout de ce texte. Je voudrais savoir si 'on est tous d'accord pour suivre cette ligne de travail. Je peux voir qu'il y en a beaucoup qui soutiennent cette ligne de travail ou qui

ont manifesté leurs opinions sur le texte, à savoir que le texte est suffisamment vaste pour que les communautés puissent faire leurs apports -je pense Adiel et Lynn et d'autres. Nous n'avons pas besoin de mettre à jour le texte. Maintenant, il y a une nouvelle suggestion qui nous indique d'ajouter un texte pour permettre aux communautés d'ajouter d'autres éléments.

DANIEL KARREBERG : La rédaction précédente parlait de services et d'activités là-bas, alors ce que nous faisons est une proposition de changement. Beaucoup de personnes sont en faveur de changement pour être conforme à la procédure. La dernière version sur laquelle nous étions tous d'accord disait quelque chose de différent là où il est dit maintenant «Fonctions».

MOHAMED EL BASHIR : Demi, puis Russ Mundy.

DEMI GETSCHKO : Je crois que nous sommes plus ou moins d'accord. Je suis d'accord avec ce que dit Lynn, et pour reprendre ma position, nous devons être prudents et conservateurs dans ce que nous demandons et il faut être également ouvert par rapport à ce que nous acceptons de la communauté. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Russ, s'il vous plaît.

RUSS MUNDY : En réponse au commentaire précédent de Keith, je crois que l'approche qui dit que nous prenons « exiger les aspects identifiés dans le contrat de la NTIA des fonctions IANA, mais permettre aux communautés » permettra de couvrir tout ce que vous venez de mentionner. Et je pense que cela semble être la direction générale autour de la table. Peut-être que Daniel voulait plus de détails, mais je ne sais pas si nous avons à l'ICG suffisamment de connaissances et de perspicacité pour être plus spécifique ; il faut que les communautés nous disent si elles veulent plus de contenu.

MOHAMED EL BASHIR : Nous passons la parole à Arasteh, puis à Jean-Jacques et Daniel.

KAVOUSS ARASTEH : Merci, président. Tout d'abord, je ne peux pas lire ce très beau vert sur l'écran. Pour moi, c'est difficile. Très difficile. Je suis vraiment désolé. Vous n'avez pas mon âge. Vous êtes bien plus jeune que moi. Vous pouvez le voir. Je ne peux pas voir quoi que ce soit. Veuillez utiliser une autre couleur. Il y a tellement de belles couleurs.

Deuxièmement, je crois que nous avons déjà abordé tous les arguments. Maintenant, nous avons besoin d'avoir une proposition concrète, président. Nous devons aller à des suggestions concrètes, pas dans une description et des arguments sur les raisons de ce que nous suggérons. Nous comprenons pourquoi nous voulons le faire. Demandons des propositions concrètes. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Paul, pouvez-vous en faciliter la lecture ? Nous vous en serons reconnaissants.

Jean-Jacques, Daniel, et Arasteh. Je pense que nous devons revenir à Paul plus tard. Jean-Jacques, allez-y, s'il vous plait.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Pouvez-vous m'entendre ? Bonjour.

MOHAMED EL BASHIR : Oui.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci. Pour reprendre ce que vient de proposer Kavouss, qui consiste à faire des propositions concrètes, je voudrais en faire une.

Pour le paragraphe zéro, « Réponses formelles complètes », le deuxième paragraphe commence par la phrase : «Les propositions doivent garantir un large consensus et un soutien de toutes les parties intéressées ». Je crois que ceci est une déclamation qui n'ajoute vraiment rien. Si je vous dis que je voudrais passer le nouvel an sur les îles Seychelles, vous allez l'inclure dans ce paragraphe ? Je suppose que non.

Ceci a trait à une question légale. Qui attend que les propositions et cetera ? C'est une question juridique. Je supprimerais toute la phrase.

Merci beaucoup.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Daniel et puis Keith.

DANIEL KARREBERG : Eh bien, nous allons parler des propositions concrètes. Si nous - si nous voulons revenir à la question précédente, moi j'ai fait la proposition concrète d'enlever la première phrase ou plutôt de prendre cette phrase et éliminer tout le reste. J'accepte donc de déplacer ce texte au pied de page dans la première partie des mentions des fonctions de l'IANA si ceci rend le texte moins lourd. Et si ceci est acceptable pour tout le monde, j'aimerais bien l'introduire.

MOHAMED EL BASHIR : Keith, et puis nous allons revenir à Paul.

KEITH DAVIDSON : Je pense que la proposition d'ajouter cela comme note en bas de page est tout à fait approprié, mais je crois qu'il faudrait améliorer un petit peu cette partie du texte parce que nous avons là une nouvelle phrase « il convient de noter que ces questions de transition IANA qui ne font pas partie du contrat des fonctions IANA », pour dire « peuvent être inclus ». Est-ce que cela ajoute un peu de clarté et de focalisation au document ?

MOHAMED EL BASHIR : Bien. Paul, s'il vous plaît ?

PAUL WILSON : On disait que si on se base sur d'autres services ou activités, on pourrait les mentionner ; Toutefois, il convient de noter que si cela ne fait pas partie du contrat des fonctions IANA, cela pourrait créer des problèmes.

Par exemple, si nous disons que nous utilisons RPKI, le contrat ne dit rien là-dessus parce que cela ne figure pas dans le contrat, c'est ce que j'essayais de vous dire tout à l'heure.

MOHAMED EL BASHIR : Nous avons reçu plusieurs propositions.

Daniel a proposé d'éliminer le deuxième paragraphe. Êtes-vous d'accord ? Vous êtes l'éditeur de document. Vous pensez que le premier paragraphe est suffisant ou que l'on ajoute une note en bas de page ?

KAVOUSS ARASTEH : Excusez-moi, le président. Tout d'abord, un petit arrangement.

Chaque fois que quelqu'un propose de supprimer quelque chose, ne l'éliminez pas tout de suite. Marquez-le pour indiquer les révisions, de sorte que vous pourriez revenir. Quelqu'un a beaucoup travaillé pour formuler la proposition et tout d'un coup cela est éliminé.

Alors, quelle est la dernière proposition ? Éliminer la deuxième partie ? Garder la première partie ? Et que va-t-on inclure dans la note de bas de page ? Expliquez-moi s'il vous plait comment cela va se passer. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup. Daniel, parce que c'est vous qui avez fait la proposition.

DANIEL KARREBERG : J'ai proposé d'utiliser juste la première phrase depuis « si votre Communauté » jusqu'à « here » en anglais, ou « ici », et je suis très heureux que Paul vient de faire une modification par rapport aux « fonctions IANA ». Ce qui est sur l'écran est bien.

Ma proposition était de garder cela, d'éliminer la deuxième phrase que l'on vient de souligner et la déplacer vers le bas de la page pour que le texte soit moins lourd.

Si nous voulons maintenir la deuxième phrase, je pense qu'elle ne devrait pas être formulée de cette manière, mais plutôt comme une question. Alors s'il vous plaît - si vous décrivez cela, veuillez exprimer si vous considérez qu'il devrait faire partie du plan de transition. Parce que c'est un appel à propositions.

Le texte tel qu'il est rédigé semble demander une description qui pourrait être laissée de côté. Alors si vous présentez la phrase comme une question, elle serait acceptable pour moi.

MOHAMED EL BASHIR : Donc Arasteh, Manal, Adiel et Milton.

KAVOUSS ARASTEH : Monsieur le Président, je suis d'accord avec ce que vous proposez, de conserver la première phrase, de ne pas supprimer la seconde, mais

plutôt de la déplacer vers la note en bas de page sans rien éliminer.
Merci.

MOHAMED EL BASHIR: Manal?

MANAL ISMAIL : Merci, Mohamed.

En fait, je vois que nous sommes encore en train de rédiger, mais je ne suis pas sûre de savoir à quoi pourrait ressembler le texte final. Je voudrais juste faire un commentaire que peut-être au lieu de dire ce que nous ne voulons pas voir dans le RFP, nous pouvons mentionner ce que nous voulons voir, le contenu qui nous intéresse. Je vais reformuler mon commentaire.

Je serais un peu réticente à dire que nous ne voulons pas l'inclusion de questions qui ne font pas partie de l'essentiel du contrat des fonctions IANA. Je préfère mettre l'inverse : Tout ce qui pourrait aider à la transition pourrait être inclus.

Je ne sais pas je suis en mesure de clarifier mon point davantage. Il est difficile de dire ce que nous ne voulons pas inclure. C'est bien plus facile de dire quelles sont les conditions prérequis des contenus que nous aimerions recevoir. Encore une fois, nous allons nous concentrer sur certaines exigences et nous allons être flexibles en acceptant de recevoir tout ce qui aiderait à la proposition de transition.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Maintenant, nous avons Adiel, Milton, puis Michael.

ADIEL AKPLOGAN : Ma première proposition est déjà couverte. Je la passe à Paul. C'est d'ajouter « Au-delà du contrat des fonctions IANA, la portée du contrat IANA ». Cela est déjà inclus.

Deuxièmement, après le commentaire de Manal, si nous voulons vraiment ouvrir la porte à cette proposition, alors peut-être au lieu d'être très ferme dans la deuxième phrase, on pourrait utiliser le verbe «pouvoir». Parce que si nous ouvrons la porte, alors finalement peut-être que nous pourrions tenir compte de tout le reste.

MOHAMED EL BASHIR : Milton ?

MILTON MUELLER : N'oublions pas la raison pour laquelle nous travaillons sur ce document. Il y a quelqu'un à l'IETF qui nous a dit d'être uniformes dans l'utilisation des mots «fonctions, services ou activités ». Personne n'a dit que tout devait être lié au contrat IANA.

Parmi les intervenants ici, il y en a qui ont manifesté différentes opinions. J'ai entendu peut-être trois ou quatre personnes dire qu'ils pensaient que cela doit être étroitement lié. J'ai entendu dire, je pense, quatre ou cinq qu'ils ne pensent pas qu'il doit l'être.

Mon point de vue est que je suis d'accord avec l'opinion de Keith et Daniel à ce sujet, que nous leur demandions d'inclure d'autres activités qu'ils considèrent pertinentes à la proposition de transition ; tout cela doit être décrit.

Je ne pense pas qu'on puisse dire a priori on va laisser de côté d'autres services ou activités de l'IANA. Nous n'allons pas dire que cela n'est pas important pour le plan de transition tout simplement parce que cela n'est pas inclus dans le contrat des fonctions IANA. On n'arrivera nulle part en faisant cela.

Je ne pense pas que les gens qui font les propositions vont nous donner de longues listes de propositions. Je ne pense pas qu'ils sont désorganisés ou bête. Je pense que ce que nous faisons

Ici est assez clair. Nous demandons une proposition de transition qui est pertinente dans l'absence de la NTIA, donc il faut permettre une certaine flexibilité. Il ne faut pas dire ce qu'il faut inclure, mais on peut dire «si vous pensez que d'autres activités ou services sont importants à votre proposition, veuillez nous les mentionner. » Je pense que c'est une solution très simple à ce problème.

MOHAMED EL BASHIR :

Je pense que c'est vraiment une approche pratique.

Je vais donner la parole aux restes des orateurs, mais je voudrais dire que peut-être vous pouvez considérer cette approche.

J'ai Michael, Joe, et Russ Mundy.

MICHAEL NIEBEL : Je voudrais faire écho aux propos de Michael concernant ce qu'a dit Milton. Je pense que la proposition de Daniel montre que nous sommes sérieux pour éviter d'être verticaliste et ire à la communauté ce qu'ils doivent faire, car la communauté a aussi son mot à dire sur la portée des idées.

MOHAMED EL BASHIR: Joe?

JOSEPH ALHADEFF: Merci. La réflexion de Milton nous a rappelé que nous

Nous sommes centrés sur les mots «services et fonctions » ; peut-être au lieu d'essayer de micro gérer ces mots, la note ou cette dernière phrase pourrait dire, « les communautés peuvent également fournir d'autres informations à l'ICG utiles pour mieux comprendre leur proposition ». Elles peuvent alors nous fournir ce qu'elles pensent être l'information contextuelle appropriée à la proposition, plutôt que d'essayer de leur dire « cela doit être lié à un service de nature liée à ... ».

Les communautés vont nous fournir ce qui nous fait voir qu'elles sont bien placés et situées pour nous dire ce qui les affecte alors nous ne devons pas définir les services et les fonctions et garantir qu'ils ne pensent qu'à ces même mots dans le même cadre de référence auquel nous réfléchissons, mais plutôt dire: «S'il y a quelque chose que nous ne vous avons pas demandé que vous pensez que nous devrions savoir, veuillez nous le dire. «

RUSS MUNDY: Je crois que nous sommes près de la rédaction finale de cette seconde phrase ; il devrait s'agir d'une déclaration positive disant que les «communautés qui choisissent d'inclure des exigences qui ne sont pas actuellement dans le contrat de fonctions IANA en vigueur devrait également décrire pourquoi elles sont incluses dans le plan de transition et pourquoi il est important de les inclure par rapport à l'élimination du contrat de fonctions IANA » ou un texte à peu près à cet effet.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Je pense que les trois derniers orateurs étaient en faveur de la rédaction proposée, je voudrais donc demander aux autres participants d'adopter cette proposition.

Paul, peut-être pourriez-vous lire le texte. Bien. Il semble que nous avons fini cette partie. Daniel ?

DANIEL KARREBERG : Non. Je suis d'accord avec ce texte. Mais il faut clarifier si cela fait partie du corps du texte ou si cela sera une note en bas de page ; je suis d'accord avec les deux possibilités.

MOHAMED EL BASHIR : Je pense que dans la dernière proposition on a suggéré que cela fasse partie du corps principal du texte. Peut-être pourrions-nous lever le doigt pour dire si nous sommes d'accord. Bien. Il semble très clair que nous sommes tous d'accord avec le texte que nous avons traité maintenant. Donc, je pense qu'on a fini ce point.

Nous avons M. Arasteh maintenant.

KAVOUSS ARASTEH : Merci beaucoup. Je tiens à revenir à la proposition de Jean-Jacques. Il a proposé quelque chose et je pense que nous y retournerons. Je soutiens ce qu'il a proposé et je lui demande de proposer très clairement les changements qu'il veut introduire à la section zéro.

MOHAMED EL BASHIR : Nous venons de finir la dernière mise à jour que nous avons, donc non, nous continuer à travers les mentions de l'IANA. Ah, bon. Nous allons continuer cette partie et nous pourrions revenir plus tard à la proposition présentée par Jean-Jacques.

Paul, si nous pouvions -

PAUL WILSON : Bien. Donc, nous avons beaucoup d'autres références à l'IANA ici. Nous avons une référence à des dispositions existantes relatives à l'IANA, aux fonctions de l'IANA, aux activités relatives à l'IANA, aux services, aux services ou activité. Il y a plusieurs paragraphes qu'il faut modifier.

[Commentaire hors micro]

PATRIK FALTSTROM : Veuillez utiliser le microphone, S'il vous plaît.

DANIEL KARREBERG : Alors je disais que la première partie est bonne, le deuxième aussi ; la troisième devrait dire les fonctions.

PAUL WILSON : Bien. Bon. Désolé. Cela devrait être fonctions. Nous sommes sur la première puce dans le point (b). Il faudrait dire «Les fonctions sont affectées» ou «la fonction est affectée» ? Qu'allons-nous choisir ?

Le choix de l'éditeur.

[Rires]

INTERVENANT NON-IDENTIFIE : Si nous utilisons le mot «fonctions» au pluriel ici, il faudra continuer avec ce changement.

PATRIK FALTSTROM : Je suis désolé de vous interrompre ici. Nous devons être très précis. Utilisez le microphone et dire nos noms, parce que nous avons l'interprétation et de transcription et cela est vraiment très important surtout lorsque nous travaillons le texte et que nous convenons sur la formulation ; c'est vraiment très important pour des raisons de transparence. S'il vous plaît.

DANIEL KARREBERG : Nous sommes maintenant au point 3 (b), du deuxième paragraphe à la fin de la page, juste au-dessus de 4, et on dit : «l'interface entre les

fonctions de l'IANA et des arrangements de politiques actuels » ; je crois que cela devrait rester tel qu'il est.

Ensuite, nous passons au point 4. Troisième puce, « répondre aux besoins et aux attentes des clients et des partenaires mondiaux des fonctions IANA », je crois que c'est bien.

Juste pour la transcription, si quelqu'un n'est pas d'accord, vous pouvez demander la parole.

Puis nous sommes juste au-dessus du paragraphe 6, où la dernière phrase se termine avec dans « l'intérêt mondial des fonctions IANA, « et je pense que cela devrait rester tel quel. Et avec cela, nous aurons fini.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Donc nous avons fini la partie sur les fonctions IANA. Russ ?

RUSS HOUSLEY : Vous vous souviendrez que nous avons commencé ceci parce Alissa avait présenté deux commentaires. C'était son premier. On passe maintenant au deuxième qui était beaucoup plus précis sur les implications de la transition ; nous voulons inclure une puce supplémentaire indiquant la période nécessaire pour compléter les propositions de la section 3 et toutes les étapes intermédiaires qui peuvent survenir en les complétant.

PAUL WILSON : Où va-t-on placer la puce ? À la fin de la liste ?

RUSS HOUSLEY : Elle ne l'a pas spécifié, moi je l'inclurais à la fin.

PAUL WILSON : Des mots en particulier, Russ ?

RUSS HOUSLEY : Bien. Je vais le relire. Combien de temps est nécessaire pour compléter le travail envisagé dans les propositions de la section 3 et les étapes intermédiaires pouvant se produire avant que ces propositions soient finalisées.

RUSS MUNDY : La phrase devrait commencer par le mot «décrivez» ou «fournissez».

PATRIK FALTSTROM : Vous devez indiquer votre nom avant de parler, s'il vous plaît. Les interprètes ne peuvent travailler correctement si vous ne dites pas de vos noms dans le microphone.

MOHAMED EL BASHIR : Y a-t-il une objection à l'ajout de ce texte ? Par ailleurs, nous avons des problèmes de connexion Internet, et je ne suis pas vraiment sûr de la si nos participants à distance sont encore connectés. Je ne suis pas capable de vous suivre s'ils sont encore connectés à Adobe Connect. Peut-être que le secrétariat pourrait nous alerter si Jean-Jacques ou

Alice ont des commentaires ou qu'ils voudraient soulever des questions. Nous avons une très mauvaise connexion Internet.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : La connexion est très bonne. La difficulté est vraiment de suivre exactement quelle partie du texte nous sommes en train de travailler. Il serait utile maintenant que quelqu'un me dise exactement quelle partie du texte nous sommes en train de traiter pour que nous soyons tous sur la même page.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Patrik, s'il vous plaît.

PATRIK FALTSTROM : Ce que nous allons essayer de faire après la pause-café est de veiller à ce que les gens qui ont le document aient un accès Internet correct. Je ne sais pas vraiment comment cela va fonctionner, mais nous allons voir. La personne qui modifie le document sur l'écran devrait utiliser Adobe Connect, et de cette façon le document qui est édité sera visible dans Adobe Connect, les gens à distance pourraient suivre ainsi que les personnes au niveau local.

J'ai parlé au personnel de soutien technique. Nous avons décidé de ne pas essayer de changer les choses maintenant durant cette séance pendant que Paul est en train de travailler, mais nous allons essayer de le faire plus tard durant la journée. Donc, j'espère que ce sera mieux pour vous et pour tous les participants à distance.

MOHAMED EL BASHIR : Peut-être que Paul, vous pourrez nous décrire les modifications et le texte, ce serait génial pour les participants à distance.

PAUL WILSON : Le document est la version 16 qui se trouve dans le dossier d'appel à proposition sur notre Dropbox. Donc il devrait être possible aux participants de le trouver, et je diffuserai également le lien par courrier électronique afin qu'ils puissent accéder à ce fichier.

DANIEL KARREBERG : Ce que Paul est en train de faire, nous sommes dans la section 4, est de se référer à la version 15 comme document de base.

Paul vient de télécharger la version 16 ; vous pouvez la voir là. Si vous travaillez à partir de la version 15, nous sommes dans la section IV, « implications de la transition ». À la fin de cette section, juste avant la Section V, une nouvelle puce a été ajoutée qui dit : « Description du délai prévu pour compléter les propositions de la section 3 et des étapes intermédiaires qui peuvent se produire avant la finalisation de ce processus », point final.

MOHAMED EL BASHIR : Donc, s'il n'y a pas de désaccord par rapport à ce texte, je vous propose de continuer et de le considérer comme adopté ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Bonjour. Puis-je parler ?

MOHAMED EL BASHIR : Jean-Jacques, s'il vous plaît.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Mohamed. Je suppose que vous vous demandez un accord sur la partie considérée. J'ai eu une proposition à faire sur une autre partie au tout début. J'ai envoyé ma proposition par chat. Elle concernait l'élimination de la section qui commence avec le zéro, sous zéro, « propositions formelles complètes ». Je proposais que nous supprimions la première phrase du deuxième paragraphe, qui dit « les propositions doivent bénéficier d'un large consensus de toutes les parties intéressées ».

Il y avait une remarque faite par Lynn qui suggérait que l'ICG espérait cela, que c'est pour cela que cette phrase a été ajoutée ; que cela pourrait aider à mieux comprendre ce que l'on attend au lieu d'éliminer, peut-être ajouter quelque chose comme « lorsque les proposition sont envoyées, les communautés sont censées avoir obtenu une participation suffisante des participants qu'ils représentent ». Parce que pour un anglophone, que je ne suis bien sûr pas, la phrase dans sa version actuelle est un peu ambiguë. Les mots semblent un peu vagues. Je ne suis pas un anglophone mais je crois que le point tel qu'il est exprimé maintenant est un peu ambigu.

PAUL WILSON : Jean-Jacques, pourriez-vous répéter ces mots spécifiques, s'il vous plaît ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Oui. Je vais essayer de m'en souvenir. «Lorsque les communautés présentent des propositions, elles devraient avoir bénéficié d'un soutien suffisant de la part des membres de la communauté qu'ils représentent », fin de la citation.

Mais je répète, l'anglais n'est pas ma langue maternelle. Donc, je m'en remets à vous et d'autres pour améliorer la rédaction. Mais c'est l'idée que je voulais transmettre à partir du commentaire qu'avait fait Lynn.

MOHAMED EL BASHIR : Merci, Jean-Jacques. Nous acceptons votre proposition d'apporter des modifications pour préciser un peu le texte, d'apporter de la clarté. J'ai Joe puis Arasteh.

JOSEPH ALHADEFF : Je pense que l'un des buts de cette phrase et la raison de l'utilisation de «communautés affectées» était de s'assurer que la communauté qui prépare la proposition bénéficie de toute évidence d'un consensus au sein de sa propre communauté en ce qui concerne le développement de la proposition.

Mais il faut que les inquiétudes de ces communautés aussi soient prises en compte. Je pense qu'il ne faut pas se limiter à la communauté qui présenté la proposition mais qu'il faut élargir cela aux communautés qui ont travaillé en consultation. Cette idée peut couvrir donc non seulement la communauté qui fait la proposition mais aussi les communautés qui ont travaillé en consultation. Donc à la fin de la

phrase qui dit : « pendant l'élaboration des propositions, les communautés sont priées de consulter et de travailler avec d'autres communautés affectées et d'obtenir un soutien » ou « atteindre un consensus avec elles » ou quelque chose de la sorte. C'est à la fin de cette phrase. Nous avons juste besoin de travailler sur une construction satisfaisante de la phrase.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Michael ? Arasteh.

MICHAEL NIEBEL : Je suis tout à fait d'accord avec l'explication de Joe. Je ne crois pas que la modification proposée reflète cela. J'aimerais bien l'avoir au début, car cela veut signaler quelque chose et il serait mieux de le mettre au début et ne pas le cacher.

MOHAMED EL BASHIR : Arasteh ?

KAVOUSS ARASTEH : Merci. Je pense que la proposition initiale de Jean-Jacques semblait acceptable. Maintenant c'est trop complexe.

Je suis beaucoup plus en faveur de la première formule. Je n'aime pas le mot « expected ». Je ne suis pas en faveur des attentes. J'ai lu le livre « Great Expectations » de Charles Dickens et il ne m'a rien offert. Nous devrions être plus précis car la question posée est un large consensus,

un large soutien de toutes les parties intéressées ; voilà l'essence même du paragraphe.

Comment devrions-nous dire cela aux gens ? Je suggère- je l'ai dit à plusieurs reprises, en utilisant le mot «devraient ». Merci. Simple, clair et suffisant. Merci. Il ne faut pas faire des phrases trop longues.

MOHAMED EL BASHIR : Bien. Daniel, rapidement. Nous avons sept minutes pour ce point de l'ordre du jour.

DANIEL KARREBERG : Je sais qu'il ne nous reste plus beaucoup de temps. Puis-je faire une proposition dans le sens de ce qu'ont suggérée Kavouss et Lynn un peu plus tôt, pour remplacer juste le mot « propositions ». S'il vous plaît retournez à la phrase surlignée en jaune.

Donc supprimer la partie « proposals are expected to enjoy » qui veut dire que les propositions doivent bénéficier de, et dire : «les propositions doivent avoir bénéficié d'un soutien documenté » etc., commencer par « les propositions doivent bénéficier d'un soutien large de tous les parties intéressés ». Donc éliminer « l'ICG exige «de nouveau et commencer par« propositions must have ».

MOHAMED EL BASHIR : Daniel, juste une intervention. Pourrions-nous mettre « Les propositions doivent bénéficier d'un consensus» ? Ce serait plus diplomate. Je pense que les gens approuvent mon idée ; il y a beaucoup de hochements de tête. Si nous pouvons garder la formule sans le mot « documenté ».

Merci.

[Rires]

MILTON MUELLER : Vous pouvez dire «soutien » ou «large soutien », mais vous ne pouvez pas dire «documenté ». Désolé.

MOHAMED EL BASHIR : Paul, avez-vous capté cela ? Pouvons-nous essayer de finaliser cette phrase ? Paul, pouvez-vous mettre à jour cette phrase à partir de ce qui a été dit ?

PAUL WILSON : Il dit maintenant, «les proposition doivent représenter un consensus de toutes les parties intéressés.

MOHAMED EL BASHIR : Milton ?

MILTON MUELLER : Au moins pour la communauté de noms, je pense que vous placez ici un critère impossible dans le cadre du RFP. C'est pourquoi j'ai préféré large soutien. Il ne va pas y avoir un consensus.

MOHAMED EL BASHIR : Joe.

JOSEPH ALHADEFF : Juste une question. Nous utilisons une exigence dans les propositions. Il semblerait plus approprié d'utiliser le mot exigence [required] plutôt que « priés de consulter » [requested]. Je pense que si vous avez un large consensus, vous avez le soutien des parties intéressées, mais il faut avoir une construction avec des mots appropriés pour formuler cette idée.

MOHAMED EL BASHIR : Cela devient vraiment confus. Nous avons déjà presque le texte convenable. Pouvons-nous y revenir ? J'ai Keith Davidson, Keith Drazek, et John.

KEITH DAVIDSON : Je pense que pour le texte qui dit «doivent consulter», dans notre communauté, nous avons des ccTLDs qui ne reconnaissent pas l'ICANN, ne consultent pas le gouvernement des États-Unis, ne reconnaissent pas le rôle de la NTIA dans IANA. Cela signifie que nous aurons à les consulter, et nous ne pouvons pas toujours le faire. Donc, cette condition obligatoire pour la communauté n'est probablement pas tout à fait appropriée dans notre cas.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Keith, s'il vous plaît.

KEITH DRAZEK : Merci, Mohamed.

J'ai remarqué qu'il y a deux mots différents utilisés en rapport avec «les parties », « parties intéressées» et «parties concernées ». Je me demande si on ne doit pas avoir plus d'uniformité ou s'il y a une raison pour cette différence ou distinction.

Donc la question est : quelle est la raison pour laquelle nous avons deux expressions différentes ?

MOHAMED EL BASHIR : Nous avons la pause-café prévue. Je voudrais suggérer que nous passons à la pause-café et nous prenions une dizaine de minutes supplémentaires du point de l'ordre du jour suivant pour essayer de finaliser cette question. Et peut-être que pendant la pause-café, nous pourrions examiner ces questions, notamment du dernier point soulevé concernant les parties intéressées et les parties concernées.

M. Arasteh.

KAVOUSS ARASTEH : Merci, Monsieur le Président.

Du point de vue légal, «must» et «shall» sont des mots très, très forts. Donc tout d'abord, en écoutant Keith Davidson, dans certains cas, nous devrions introduire « must ». Autrement, il faudrait utiliser « should », « devrait ». Parce que si nous utilisons « must » en anglais, nous n'aurions aucune exception, c'est contraignant du point de vue légal. Donc nous devrions utiliser le mot qui pourrait permettre des cas exceptionnels. C'est le cas qui a été mentionné par M. Davidson.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Joe ?

JOSEPH ALHADEFF : Je pense que pour répondre au problème de Keith, un problème légitime à mon avis ; premièrement, le concept est que vous ne pouvez pas forcer quelqu'un qui ne veut pas le faire, à consulter. Donc il faut éviter cela.

Mais, peut-être, c'est l'obligation d'avoir un processus de consultation ouvert à toutes les parties intéressées parce que l'exigence est d'avoir un processus. Vous ne pouvez forcer quelqu'un à mener des consultations avec des personnes qui ne veulent pas participer.

MOHAMED EL BASHIR : La dernière intervention. Heather, s'il vous plaît.

HEATHER DRYDEN : Merci. Je voulais simplement soutenir ce que Joe propose parce que, d'une part, on établit une exigence pour mener à bien une activité, donc on met l'accent sur cette activité de consultation ; mais on peut mettre l'accent qu'il doit être possible pour ces autres parties des participer à ce processus si elles le souhaitent. Si nous pouvons trouver un texte qui pourrait refléter cette idée, nous pourrions revenir sur ce point fondamental au lieu de nous enliser dans la rédaction ; cela pourra nous aider à nous mettre d'accord sur le texte.

Merci.

NARELLE CLARK : Nous avons eu une petite observation sur les «parties intéressées » et d'autres parties. Je ne comprends pas si nous parlons de parties qui répondent, des parties intéressées, ou des parties tout simplement.

MOHAMED EL BASHIR : Bien. Nous allons faire une pause maintenant. Désolé, Keith. Nous reviendrons dans une vingtaine de minutes. Et nous allons profiter de ce temps pour en discuter. Merci.

PATRIK FALTSTROM : S'il vous plaît, je vous prie de garder le silence. Nous abordons une question vraiment, vraiment, vraiment importante. Mettez votre nom et dites-moi à quel moment vous avez besoin d'un taxi pour l'aéroport. Merci.

[Pause]

MOHAMED EL BASHIR : Nous pouvons recommencer. La dernière personne qui était dans la file des orateurs était Keith Davidson. Je ne sais pas s'il veut faire son commentaire maintenant. Essayons dans les prochaines 10 à 15 minutes de finaliser l'appel à proposition ; si au moins nous pouvons avoir une version finale à l'issue de cette réunion. Je pense que c'est

faisable. Essayons donc de travailler là-dessus avant de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Paul, vous voulez faire des commentaires ?

PAUL WILSON : oui.

MOHAMED EL BASHIR : Nous avons besoin de conclure l'appel à proposition afin que nous puissions prendre le déjeuner.

[Rires]

Je pense que nous allons prendre la proposition de Jean-Jacques, et voici les dernières mises à jour que nous avons, et Keith Drazek a soulevé une question d'incohérence concernant le terme «intéressée» et «concernée». Je vais lui céder la parole.

KEITH Drazek : Bien. Merci, Mohamed.

Pendant la pause, j'ai eu quelques conversations et cela m'a aidé à mieux comprendre la distinction ; les «parties intéressées » représentent n'importe qui au sein de la communauté qui seraient intéressé au processus ; les «parties concernées » sont en fait les clients directs de l'IANA ou affectées par les fonctions de l'IANA. Donc, je crois qu'il faut être plus clair pour que ceux qui répondent au RFP comprennent la distinction entre les deux termes, mais je ne souhaite pas m'attarder sur cette discussion car cela est déjà bien clair. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Donc, Jean-Jacques est en ligne. Nous pouvons peut-être voir la version mise à jour sur la base de sa proposition, afin que nous puissions avancer. Joe, s'il vous plaît.

JOSEPH ALHADEFF : Pour essayer de revenir à ce que nous disions avant la pause lié au processus par rapport à la diffusion maximale extrême, j'ai une formulation à suggérer qui crée un parallélisme et aussi prend en considération le problème mentionné par Keith. Je crois que ce que Keith a mentionné avait trait aux «propositions qui doivent compter avec le soutien d'un large éventail de parties intéressées qui participer au processus d'élaboration des propositions. Les propositions devaient être développées à travers une action transparente, ouverte et inclusive de toutes les parties intéressées à participer à l'élaboration de cette proposition. »

Je pense que ceci permet à ceux qui participent de savoir que l'on tient compte de leurs opinions, mais il ne faut pas aller au-delà d'un processus ouvert. Je crois que cela est suffisant pour les communautés. Puis au sein des communautés, les communautés peuvent faire la diffusion active appropriée à leur communauté.

MOHAMED EL BASHIR : Bien. Alors, qu'en pensent les autres ? Heather, s'il vous plaît.

HEATHER DRYDEN : Je pense que ce que Joe propose nous est très utile, et nous amener là où nous voulons pour avoir le contenu sous-jacent de ce texte.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Bien. Je voudrais juste donner la chance à Jean-Jacques d'intervenir parce que c'est lui qui a fait la proposition. Il est en ligne, donc je voudrais savoir son opinion sur le dernier texte.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Mohamed. Compte tenu de ce que vous avez lu, je crois que c'est bien. Merci. Si le texte était sur l'écran, il sera encore plus facile à évaluer, mais ça sonne bien. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Bien. Donc, s'il n'y a pas d'objection, je pense que nous pouvons continuer. Milton ?

MILTON MUELLER : Ce n'est pas vraiment une objection, mais si nous introduisons une distinction entre parties «Intéressées» et «touchées», je pense que nous devrions les répliquer dans tous ces références. Lorsqu'on parle de «parties intéressées et concernées » dans le reste du document.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cela ?

MOHAMED EL BASHIR : Joe. Puis M. Arasteh.

JOSEPH ALHADEFF : Dans la première partie, il n'y a pas de parties «intéressées» ou «concernées». Nous avons en fait enlevé ces adjectifs. Mais vous avez raison, ils se trouvent dans d'autres parties du texte.

La rédaction n'est pas encore sur l'écran, mais j'ai essayé de supprimer cette distinction dans la première partie du texte.

Mais vous avez raison, ces mots se produisent dans d'autres parties du document et nous devrions unifier le tout.

MOHAMED EL BASHIR: M. Arasteh.

KAVOUSS ARASTEH : Je ne sais pas si nous nous référons aux parties «concernées» ou «intéressées» ou au deux. Je suggère que si nous voulons être tout à fait clairs, nous devrions dire «parties concernées et/ou intéressées » selon ce qui correspond, parce que parfois c'est des parties concernées et d'autres fois c'est des parties intéressées. Donc, je ne sais pas exactement où ce terme est apparu dans le texte pour la première fois, et nous devrions être tout à fait clair et ne pas nous limiter uniquement aux parties concernées.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Bien. Merci. Nous sommes donc arrivés à un accord sur le texte proposé par Joe. Paul, si vous avez le texte, vous pouvez l'inclure.

Et nous n'avons pas de désaccords par rapport à la proposition de Milton d'avoir l'uniformité cohérence de parties concernées et parties intéressées», on pourrait le mettre à jour. Pouvons-nous accepter cela et passer à autre chose ? Bien. Ainsi, les deux modifications proposées sont acceptées, et seraient incluses dans le document.

Je voudrais maintenant proposer également qu'avant de clôturer ce point de l'ordre du jour, nous acceptions les changements qui réalisées sur cette partie et avancer, je suppose, pour publier un RFP final pour les communautés.

Y a-t-il des objections à cela ? Paul ?

PAUL WILSON :

Je pense que comme je le disais plus tôt, il s'agit d'une version préliminaire accordée et nous avons vraiment besoin de laisser une certaine période - et je suggère qu'elle soit de quatre semaines pour recevoir la réponse. Je crois que c'est un texte sur lequel les communautés peuvent commencer à travailler ; cela ne veut pas dire que toutes les activités seront menées durant les quatre semaines. Mais je pense que ça n'a aucun sens de publier quelque chose qui a de gros problèmes ; vous savez, nous aurons des réponses inattendues et nous obtiendront différentes réponses dans des styles différents de la part de différentes communautés. Cela rendra notre travail plus difficile.

Donc, je crois qu'il faudrait considérer une période de commentaire de quatre semaines, mais il faudrait dire explicitement que nous espérons

que ce texte est proche de la version finale et que les travaux devraient commencer.

MOHAMED EL BASHIR : Bien. M. Arasteh et puis Narelle. Je croyais que c'était les deux qui demandaient la parole. On passe d'abord la parole aux dames.

NARELLE CLARK : J'adore être en premier. Puis-je suggérer aussi que pour renforcer ce que Paul vient de dire, peut-être qu'on aura besoin d'un mois ou de quatre semaines pour savoir si la communauté considère que ce texte reflète tout ce dont on a besoin. Je voudrais en parler avec Paul, mais l'intérêt serait de garder cette fenêtre de quatre semaines et de signaler que cela reflète notre proposition.

MOHAMED EL BASHIR : Nous avons maintenant une proposition pour un mois, quatre semaines.
M. Arasteh, s'il vous plaît.

KAVOUSS ARASTEH : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je comprends que nous sommes presque d'accord sur une version finale au sein de l'ICG. Par la suite, il y aura des commentaires et nous parlons de quatre semaines ou d'un mois, mais nous devrions examiner le délai. Si le délai est le 31 Décembre, alors nous avons besoin d'une période de temps viable et possible. Un mois après la date de publication. Si c'est le 8 Septembre, cela nous mène au 8 Octobre. Et le 8 Octobre nous laisse peu de temps

jusqu'au 31 Décembre. Alors peut-être que nous devrions penser à une période plus adaptée au programme. Alors pourquoi un mois ici alors que dans la charte nous n'avions passé que 6 jours ? Nous devrions essayer d'être équilibrés, et je suggère que peut-être une semaine est peut-être suffisante.

MOHAMED EL BASHIR : Daniel ?

DANIEL KARREBERG : Puis-je suggérer quelque chose de différent ? Certains processus de RFP avec lesquels j'ai travaillé ont bien fonctionné ; dans ces cas, le RFP a été publié et des demandes de clarification ont été faites. Je crois que c'est beaucoup plus approprié en ce moment, en vue du temps.

Donc, ma proposition concrète est que nous soyons d'accord sur ce texte ici dans cette réunion et de le publier comme le RFP qui ne sera pas modifié.

Si nous recevons des demandes de clarification, il faudra établir une date pour cela. Je pense que cela enverrait un message beaucoup plus clair aux communautés qu'elles doivent commencer à travailler.

Si nous publions aujourd'hui un RFP disant, «veuillez envoyer des commentaires dans les quatre prochaines semaines, il est probable que les communautés ne commencent pas à travailler. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Jari ?

KAVOUSS ARASTEH : Monsieur le Président, je suis d'accord avec Daniel. Nous devrions avoir un RFP définitif de l'ICG. Si vous voulez des précisions, nous les appelons des clarifications, mais pas des commentaires. Et il faut que ce soit pendant une semaine ou plus. Il faut analyser les commentaires sinon il faut passer par des échanges d'opinions, des rédactions, on ne va jamais arriver à quelque chose de définitif et n'aura pas le temps suffisant pour faire une proposition réelle. Il faut être ferme, Monsieur le Président. Cette réunion aura une publication d'un RFP définitif. On pourrait laisser une semaine pour les clarifications, mais pas de commentaires.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Lynn, s'il vous plaît.

LYNN ST. AMOUR : Je tiens à soutenir les propos de Daniel. Ceci nous permettra de rester fidèles à nos principes d'inclusive, à la participation active, à la transparence, mais on montre aussi que la communauté doit commencer à travailler.

Je crois que l'IETF est sur le point de publier quelques documents. Ceci veut dire qu'ils ont beaucoup avancé dans leur travail. Et si nous mettons ce paragraphe disant que cela est déjà publié, on le laisse pendant quelques semaines puis on demande des commentaires ou des clarifications, franchement je crois que c'est une question de bien utiliser les termes.

Si nous menons ce processus, alors nous pourrions voir si on ne tiens pas compte de quelque chose de significatif. Je crois que nous pouvons montrer que nous cherchons des clarifications et des clarifications et que nous sommes presque arrivés à la version définitive du document et que les communautés doivent commencer à travailler là-dessus.

MOHAMED EL BASHIR : Daniel, s'il vous plaît.

DANIEL KARREBERG : J'ai dit tout ce que j'avais à dire. Merci.

MOHAMED EL BASHIR: Joe?

JOSEPH ALHADEFF : Merci. Je tiens à soutenir à la fois les suggestions de Daniel et de Lynn, mais je tiens aussi à rappeler que ce n'est pas la première fois que nous avons fait participer les communautés sur ce document. On l'a déjà fait, mais il y a eu des modifications importantes dans le texte bien que pas dans les exigences. Mais peut-être si nous élaborons une proposition, j'imagine que dans le processus d'élaboration de la proposition nous trouverons quelque chose qui ne fonctionne pas bien dans le RFP.

La fenêtre est trop étroite ; une semaine serait trop peu pour demander la clarification de la communauté. Si la communauté ne travaille pas activement dans une proposition sérieuse dans le prochain mois et s'ils

n'ont pas une idée claire de ce qu'elle veut refléter, ce processus n'est pas pris au sérieux.

Mais je pense que pour un mois, je n'utiliserais pas le mot «Commenter », mais le concept serait un besoin de clarification ou des demandes de modification, la demande doit être faite de manière claire et transparente pour tous. Ainsi, la demande n'est pas faite à l'ICG ; la demande doit être publiquement faite et nous devons répondre publiquement pour que tout soit clair.

Parce que clairement si une communauté a une question, peut-être une autre communauté aura une question similaire. Il est alors important de tenir compte de cette période. Il est important aussi de voir l'information contextuelle. Notre calendrier est associé à ce texte pour que les gens comprennent quels sont les points d'inflexion dans le processus RFP, parce qu'envoyer un RFP sans donner un délai ou sans comprendre la signification de ce document n'est pas utile. Alors, encore une fois, il faut voir comment on peut finir avec toutes ces informations pour les envoyer à leur RFP, sinon il pourrait y avoir des malentendus.

MOHAMED EL BASHIR :

Si vous le permettez, je voudrais vous faire une proposition. Je pense qu'il y a une majorité qui trouve que nous devons avancer avec la proposition de Daniel.

Je viens de demander à Adiel si après avoir entendu les autres membres, vous changez d'opinion et nous pouvons continuer avec la proposition de Daniel ?

ADIEL AKPLOGAN : Oui. Pas de problème.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup. Donc, je pense que nous avons un accord et que nous pouvons publier un RFP final avec une période de questions et de clarifications à l'ICG de la part de la communauté.

La proposition de Joe dit qu'il faut envoyer un message clair à la communauté par rapport au RFP, et les délais doivent être également clairs.

J'ai Keith, Ross et Mundy. Désolé, Jean-Jacques. S'il vous plaît.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Mohamed.

Oui. Puis-je suggérer que nous nous alignons avec les meilleures pratiques, et en ce cas, je pense que l'ICANN a de bons antécédents.

Les périodes de commentaires publics sont claires ; on ne demande pas une de commentaires, c'est plutôt une demande de clarification. Un appel aux clarifications. Mais si je me rappelle bien, à l'ICANN nous avons 15 jours ouvrables pour cette période. Peut-être que nous devrions demander aux membres du personnel de nous confirmer si c'est vraiment ainsi. Il faudrait être en ligne avec les procédures de l'ICANN. D'autre part, quel serait le nom de ce qu'on propose ? Est-ce une demande de clarification ? C'est peut-être mieux qu'une période de commentaires.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Bien. Donc, votre proposition a trait aux délais, et de laisser deux semaines comme période de clarification pour le RFP ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Ce n'est pas deux semaines parce qu'il y a les jours fériés ou non ouvrables. Je pense que la bonne formule est de 15 jours ouvrables. Mais c'est un détail. Vous pouvez vérifier cela.

MOHAMED EL BASHIR : Je cède la parole à Daniel ?

DANIEL KARRENBERG : Puis-je proposer du point de vue de la procédure, Puis-je proposer de reporter cela jusqu'à ce que nous ayons fini de traiter le calendrier, car une fois que nous avons le calendrier en face de nous, nous aurons une idée claire de la réunion - parce que si nous demandons des clarifications, il faut s'entendre sur les réponses à donner alors il faudrait voir tout d'abord le calendrier et les délais avant de finir cela.

Je propose donc de remettre ce point jusqu'à ce que nous ayons traité le prochain ordre du jour.

MOHAMED EL BASHIR : Arasteh, s'il vous plaît.

KAVOUSS ARASTEH : Oui, pas de problème à reporter à plus tard. Mais nous devons être très clair, quand nous disons «15 jours ouvrables» cela signifie 19 jours. Merci.

MOHAMED EL BASHIR: Russ Housley? Et puis Russ Mundy.

RUSS HOUSLEY : Il y a deux Keith et deux Russ dans le groupe. Nous savons déjà la date de notre prochaine réunion, donc s'il faut des clarifications, elles seront faites pendant la réunion de l'ICANN ou pendant une téléconférence. Mais je pense que nous avons le temps suffisant pour en discuter dans la liste de diffusion et par la suite finir cela pour la réunion de Los Angeles.

MOHAMED EL BASHIR : Russ Mundy, s'il vous plaît.

RUSS MUNDY: Je voudrais suggérer que le texte ou l'annonce publiée sur le site Web soit révisée au moins par les présidents de ce groupe avant la publication pour garantir que ceci soit en ligne avec les objectifs du groupe et d'éviter les confusions que nous avons eues la dernière fois. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup. Donc, je ne pense que le chemin est clair pour nous. Nous avons une proposition de 15 jours ouvrables pour débattre ou analyser le RFP et s'il n'y a pas de désaccord, nous allons décider de le publier.

Joe, Arasteh et Patrik.

JOSEPH ALHADEFF : Je voudrais suggérer de préciser la date. Parce que si nous disons des jours ouvrables, chaque région a des jours fériés différents. Alors, nous entendrons dire une région c'est trois jours, une autre cinq. Il faudrait établir une date selon Russ numéro un, ce serait pendant la semaine. Russ numéro deux qui est peut-être plus jeune voudrait une période de trois semaines. Je suggère que nous choissions une date.

MOHAMED EL BASHIR: M. Arasteh.

KAVOUSS ARASTEH : Je suis d'accord pour établir les dates. Néanmoins, la durée ne serait pas de deux semaines ouvrables. Nous pouvons parler de jours civils, ou tout simplement mentionner spécifiquement la date, le jour X d'octobre, de novembre. Je suis d'accord avec cela, Mais pas plus de 14 jours civils.

MOHAMED EL BASHIR : Patrik et Jean-Jacques.

PATRIK FALTSTROM : Merci beaucoup. J'ai vu le calendrier. Je cherche aussi le reste de l'ordre du jour, et à 16 :00 aujourd'hui même, nous allons parler de nos prochaines réunions et des téléconférences jusqu'à Los Angeles.

Permettez-moi de proposer la suggestion suivante : à 16 :00, nous allons suggérer de mener deux téléconférences entre aujourd'hui et la réunion à Los Angeles le deuxième mercredi de chaque mois. Sur le calendrier, cela signifie que les téléconférences seront le 17 Septembre et le 1er Octobre.

Au milieu, il y a le mercredi 24 Septembre. Lorsqu'on serait arrivés à ce point de l'ordre du jour, on pourrait organiser les téléconférences.

Je n'aime pas le terme «jours ouvrables » parce que personne ne sait ce que cela veut dire. Cela ajoute de la confusion.

Permettez-moi de suggérer que nous disions le mercredi 24 Septembre à 23:59 UTC.

MOHAMED EL BASHIR: Merci, Patrik. Jean-Jacques, s'il vous plaît.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Mohamed. Deux points. Le premier est un détail. Quand j'ai dit «15 jours ouvrables », à l'ICANN, cela signifie que le personnel qui va proposer une date du point de vue interne doit en tenir compte. C'était une exigence minimale.

Mon deuxième point est que je suis bien d'accord avec la suggestion de Patrik. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci, Jean-Jacques. Je pense que nous pouvons conclure maintenant la discussion sur le RFP. Nous sommes d'accord que nous allons publier un RFP final avec la date du 24 Septembre comme date butoir pour la période de clarification. Mary ?

MARY UDUMA : Allons-nous relire le texte ici avant de nous quitter comme nous l'avons fait à Londres avec notre déclaration, avons-nous besoin d'une lecture finale avant d'obtenir l'approbation finale.

MOHAMED EL BASHIR : Je crois comprendre que Paul a intégré les changements convenus. Il y aura peut-être une nouvelle version finale dans le Dropbox. Ainsi, vous pouvez l'examiner. Si la proposition est de refaire la lecture pendant la réunion, c'est quelque chose que nous pouvons le faire.

Mais mon opinion personnelle est d'examiner le fichier dans le Dropbox et de soulever des questions avant de le publier.

M. Arasteh et Lynn.

KAVOUSS ARASTEH : Merci. Arasteh. Je ne crois pas que nous devrions discuter de cela de nouveau. Nous avons discuté de tout. Or s'il y a des aspects de la rédaction qui devraient être vérifiés, nous devrions en tenir compte.

Nous avons tellement de choses à faire qu'on ne devrait pas y revenir dessus.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Lynn, s'il vous plaît.

LYNN ST. AMOUR : Ceci est un bref commentaire. Nous utilisons ICG et IGC tout au long du texte. Nous devrions probablement revoir cela.

MOHAMED EL BASHIR : Paul, s'il vous plaît.

PAUL WILSON : J'ai rédigé l'annonce ici sur l'écran et juste pour vérifier que cela capte le sens que nous voulons faire passer, ce que nous voulons demander en termes de réponses de la communauté avant le 24 Septembre.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Je ne vois pas l'écran.

PAUL WILSON : Désolé. Ce n'est pas sur l'écran. C'est sur le Dropbox.

MOHAMED EL BASHIR : Jari, s'il vous plaît.

JARI ARKKO : Nous sommes en train de dire aux communautés qu'elles devraient commencer leur travail.

MOHAMED EL BASHIR : Si je peux suggérer, Paul, je pense que c'est nous finalisons notre RFP final. Dans ce RFP final, il y a une période de clarification. Je ne suis pas anglophone, je n'ai pas bien compris, je vois qu'on parle d'une période de demande de précisions. Ma compréhension est que cela est incorporé dans le RFP. Dans le RFP, il y a une période de clarification pour les communautés et tous ceux qui ont l'intention de soumettre des propositions.

PAUL WILSON : On pourrait le faire. Donc, nous pouvons éliminer ce paragraphe concernant la demande de précisions et l'inclure dans le RFP.

MOHAMED EL BASHIR : Lynn et Daniel.

LYNN ST. AMOUR : Juste par rapport à la phrase que Paul essaie de modifier maintenant, je pense que oui, le RFP est suffisant pour que les communautés commencent leur travail.

MOHAMED EL BASHIR : Daniel ?

DANIEL KARREBERG : Deux points. Tout d'abord, on devrait insister davantage sur ce point, en disant que nous espérons ou que les communautés devraient commencer à travailler. Nous devons être très précis ici. Ce texte relativise la fermeté de notre RFP sinon. Ma deuxième suggestion est d'ajouter « plus tard » en parlant de la date butoir dans le paragraphe où l'on parle de la date limite pour les demandes de précision, voire dire que nous allons y répondre dans un délai jusqu'à une date en particulier, parce que dans ce processus il faut publier toutes les questions et toutes les réponses. Et nous allons vouloir publier ces réponses. Nous allons avoir une réunion à Los Angeles.

Donc je propose que si nous voulons finaliser ce texte maintenant, cette date devrait être après Los Angeles. Mais il devrait y avoir une phrase qui dit que l'ICG va répondre à ces demandes de précisions jusqu'à une telle date.

MOHAMED EL BASHIR : Si vous me permettez une proposition, les présidents pourraient travailler sur les versions préliminaires et vont vous envoyer la version préliminaire à la liste de diffusion comme point de départ. Il s'agit du document que nous avons. Au lieu de lire maintenant le document, nous pouvons le prendre, le modifier et vous le soumettre. Peut-être juste pour gagner du temps.

M. Arasteh ?

KAVOUSS ARASTEH : Je pense que cette partie du document, cette partie où l'on demande des précisions ne devrait pas faire partie du RFP, mais de l'annonce. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Joe et Patrik.

JOSEPH ALHADEFF : Plutôt que de dire que nous ouvrons une période de clarification, dire simplement que si des précisions sont nécessaires par la communauté, nous demandons que ces demandes de précisions soient présentées jusqu'à telle date X.

MOHAMED EL BASHIR : Nous avons donc Narelle.

NARELLE CLARK : Pouvons-nous revenir au début, il devrait y avoir un «et / ou», «pour les communautés intéressées et / ou concernées ».

MOHAMED EL BASHIR : Je pense que la proposition était de présenter une annonce. Si ce n'est pas une question urgente, M. Arasteh, pouvons-nous la fermer ?

KAVOUSS ARASTEH : Ce n'est pas une question urgente, mais je dis dans le cas où il y a une demande de précision. Merci.

MOHAMED EL BASHIR: Patrik?

PATRIK FALTSTROM : Merci beaucoup. Permettez-moi de souligner de nouveau que Mohamed a suggéré que les présidents finalisent ce document et l'envoient avec les modifications pour que vous puissiez faire des commentaires. Nous savons que c'est un document sensible et il faut bien comprendre où on est par rapport à ce document. S'il y a des commentaires de votre part sur l'annonce qui a été envoyée et le texte été suffisamment validé ou vérifié, nous allons expliciter que si nous citons des mots du document, il faut citer exactement les mots utilisés dans le document original. Donc nous allons faire attention que cela soit respecté. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup, Patrik. Je pense que nous allons passer maintenant à la discussion sur le processus de consultation pour le calendrier. Nous avons une demi-heure à consacrer à cette question. C'est donc le point de l'ordre du jour qui suit auquel nous allons consacrer une demi-heure.

Très bien. Essayons donc de voir comment nous allons aborder ces deux questions sur lesquelles il faut que nous nous penchions pour finir à 1:00. Donc, nous allons essayer de passer aux deux points. Nous allons travailler d'abord sur le calendrier puis sur le consensus, mais serrant le temps alloué à la session.

Russ, je pense que vous pouvez vous charger de cela.

RUSS HOUSLEY :

Merci. Les documents ont été envoyés il y a quelques jours et ajoutés au fichier Dropbox ce matin. Nous allons donc passer en revue les grandes étapes les plus importantes et je voudrais écouter vos commentaires. Le premier moment c'est l'appel à proposition sur lequel nous avons travaillé ; nous avons dit qu'il sera publié début aout, mais il sera publié début septembre. Nous savons que certaines communautés ont commencé à travailler. Le RFP que nous venons de terminer devrait donc demander à la communauté d'envoyer des propositions avant la fin de l'année. Le plus tôt sera encore mieux.

L'idée est que ce groupe va se réunir pour rédiger une réponse à la NTIA à la fin de Février, rédiger d'abord une version préliminaire comme nous l'avons fait pour tous nos documents. Ensuite, nous demanderons aux communautés de réviser cette version préliminaire. Nous leur donnerons deux mois pour élaborer la réponse finale, l'envoyer pour l'accord de la communauté. Et une fois que les différentes parties de la proposition seront stables, nous allons commencer à faire un test afin de déterminer quelle serait la réponse à envoyer à la NTIA. Une proposition dont on peut être surs qu'elle fonctionne, qui a été testée et que nous permette de continuer. Et puis remettre formellement la proposition à la NTIA et attendre leur réponse qui pourrait être longue à arriver car il y a un processus qui devra se mettre en place. Vous vous souvenez que nous avons demandé à Londres à Larry Strickling combien de temps cela prendra et il nous a dit qu'il n'avait aucune idée ; cela dépendait de plusieurs facteurs comme le nombre de comités du Congrès qu'il avait à informer.

Bien. Donc, je suis prêt à écouter vos commentaires à ce stade.

MOHAMED EL BASHIR : M. Arasteh puis Keith et Paul.

PAUL WILSON : Un point d'ordre administratif. On a créé le fichier dans le Dropbox et mis trois versions.

MOHAMED EL BASHIR : Pourriez-vous s'il vous plaît identifier le titre de la version dans le Dropbox ?

PAUL WILSON : C'est la version numéro 3, je pense. Est-ce exact ?

RUSS HOUSLEY : C'est la version 3, et il y avait une qui manquait ; je l'ai ajoutée. Toutes les versions sont dans le fichier Dropbox.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Keith, s'il vous plaît.

KEITH DAVIDSON : La date du 31 Décembre représente un délai très, très serré pour une date limite ; quand je réfléchis à ma communauté et peut-être à d'autres communautés au sein de l'ICANN, il y a un travail intercommunautaire à faire. Il y a un appel dans ma communauté aux

ccTLDs pour qu'ils rejoignent ce processus. Et ce délai est extrêmement serré pour nous. Je suis un peu inquiet par rapport au fait que ce délai est très peu flexible ; le 31 décembre représente un délai très peu flexible. Je pense que l'une des tâches du travail intercommunautaire consisterait à établir quelle date serait faisable, à quelle date ils pourraient présenter leur travail.

Donc je pense que nous avons juste besoin d'être conscient de ce problème, de cette inquiétude et peut-être éventuellement penser à étendre ce délai ?

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Jari.

JARI ARKKO : Je partage bien sûr le sentiment que c'est serré. Je pense que nous au sein de l'IETF pourrions-nous nous débrouiller pour le respecter mais je sais que ce n'est pas le cas partout. Une remarque par rapport à ce calendrier ; c'est un processus en cascade. Et je pense qu'on aura l'occasion d'utiliser des modes opérationnels parallèles. Un exemple sera celui de Keith, si je ne m'abuse, la NTTIA fait un suivi de ce que nous faisons, de ce que font les communautés, et ils vont faire ce suivi y compris cette année. Donc, si on pouvait faire un schéma avec ce calendrier cela pourrait être très utile.

MOHAMED EL BASHIR: Wolf, puis Joe.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Merci. Sur ce que Keith a dit en ce qui concerne le délai et le travail intercommunautaire, je voulais mentionner cela. Je comprends. Il faut en être conscient. Nous devrions essayer d'obtenir au plus tôt possible des réponses par rapport à ce calendrier. Cela devrait être une priorité pour nous. Et ce qui pourrait être fait c'est une certaine pression sur les communautés ; essayer de travailler dans ce groupe, essayer de commenter sur la manière dont nous voyons les choses.

MOHAMED EL BASHIR: Joe?

JOSEPH ALHADEFF: Merci. En regardant le délai, en particulier à la lumière du fait que c'est un délai agressif pour les communautés qui vont présenter des propositions, j'ai juste pensé que cela pourrait également être utile si entre la date de Décembre pour la présentation et peut-être deux semaines après, nous pouvons donner des commentaires à la communauté sur les aspects qui manqueraient à leur proposition, réviser les propositions si elles sont complètes et donner cette rétroaction aux communautés dans les deux semaines après le délai fixé. Autrement, en février, nous leur dirons vos propositions ne sont pas complètes, ce ne serait pas utile. Nous pouvons nous fixer un délai pour leur dire si leurs propositions sont complètes ou s'il manque quelque chose à leur proposition.

Il faut donc revenir aux communautés dans un certain délai pour ; leur dire si leur travail est complet ou s'il y manque des éléments.

MOHAMED EL BASHIR : Milton, s'il vous plaît.

MILTON MUELLER : Je me demandais si nous pouvions reporter la date du 31 Décembre d'une semaine. Je sais que nous ne sommes pas tous chrétiens mais il me semble qu'avoir cette date butoir pour le nouvel an c'est un peu difficile. Il y a beaucoup de gens qui voyagent durant ces dates ou qui font la fête et qui ne seront pas disponibles. Peut-être que l'on peut reporter un peu cette date d'une semaine.

MOHAMED EL BASHIR : Arasteh et Xiaodong.

RUSS HOUSLEY : Je n'ai pas de problème avec cela, mais le document que nous venons de mettre dit cette date. Si vous voulez rouvrir le RFP et le changer de quelques jours cela peut se faire, mais la version précédente fixait cette date à la fin Janvier, mais cette date a ensuite été modifiée.

MOHAMED EL BASHIR: M. Arasteh.

KAVOUSS ARASTEH : Merci. En fait, comme Milton a mentionné, vers le 22 ou le 23, les gens ont tendance à se déplacer et ils ne reviennent pas avant le 5 ou 4

Janvier, donc je pense que nous devrions penser à une date aux alentours du 10 Janvier au lieu du 31 Décembre.

XIAODONG LEE : Je pense que ce n'est pas une grosse différence avant la date de Noël ou juste après le nouvel an. Vous savez, en Chine, nous avons aussi des vacances pour le nouvel an, donc on pourrait fixer la date peut-être avant la date de Noël ou juste après, une semaine après le nouvel an.

MOHAMED EL BASHIR : Adiel ?

ADIEL AKPLOGAN : Si on déplaçait cette date à la date d'origine, le 31 Janvier ? Le RFP contient cette date. Quel serait l'impact de la déplacer tout le mois de Janvier ?

MOHAMED EL BASHIR : Jari ?

JARI ARKKO : Donc, je pense que la question des fêtes n'est qu'un détail. Nous ne devrions pas passer trop de temps là-dessus. Je pense que c'est bien de pousser la date d'une semaine. Nous pouvons modifier cela dans nos documents. Mais de toute façon, ce n'est qu'un détail. La question plus large qui se pose dans certaines communautés est de savoir si ce délai est suffisant. J'aimerais faire une proposition plus concrète.

Actuellement, il n'y a pas d'activités dans les communautés après la présentation des propositions. Mais je crois qu'elles vont avoir à réviser leurs propositions sur la base de notre retour d'information. Peut-être que cela pourrait aider, ainsi que suggérer que la NTIA commence à se pencher sur ces dossiers début mars. Je pense que le texte dit que c'était au mois de Février, mais je pense qu'en réalité nous allons nous pencher dessus de façon préliminaire cette année. Donc, montrer tout cela serait peut-être intéressant.

MOHAMED EL BASHIR : Russ ?

RUSS HOUSLEY : Pour répondre à la question d'Adiel, si vous allez à la Dropbox et ouvrez la version 2.

Si l'on pouvait décaler tout d'un mois, ils auront deux mois pour mener à bien leur processus, on pourrait le faire. Je ne vois pas que cela raccourcisse les périodes intermédiaires.

MOHAMED EL BASHIR : La liste des orateurs est maintenant Alyssa, Mary, Arasteh, et Paul.

ALISSA COOPER : Salut. Pouvez-vous m'entendre?

MOHAMED EL BASHIR : Oui.

ALISSA COOPER :

Bien. Juste un commentaire sur la flexibilité du calendrier. Je pense que nous avons des dates cibles qui sont appropriées, et les gens attendent une certaine flexibilité pour la présentation des propositions. Par exemple, je pense que comme certaines personnes ont mentionnés, si certains processus dans les communautés se tiennent de façon parallèle, il fait avoir toutes les pièces de ce puzzle pour savoir si on peut bouger certaines dates pour que les différentes étapes puissent être synchronisées.

Si nous pensons à la révision de ce que fait la communauté, avec les délais qui ont été établis, les choses peuvent être gérées correctement. Je ne sais pas s'il y a des gens qui pensent que certaines communautés prennent trop longtemps pour mener à bien certaines activités.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR :

Bien. Nous avons Mary, ensuite Arasteh.

MARY UDUMA :

D'ici jusqu'à la fin de l'année, il y aura beaucoup d'activités, des conférences et des programmes comme la réunion plénipotentiaire qui prend environ trois semaines, et certaines personnes vont y participer certainement. Par la suite, il y aura les fêtes de fin d'année du monde chrétien. Et je pourrais penser au 31 janvier comme une date possible. Je crois que cette date permettrait que les gens travaillent. Je soutiens l'idée du 31 janvier.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Bien. M. Arasteh ?

KAVOUSS ARASTEH : Merci.

Différentes personnes parlent de ce calendrier donc il y a sans doute des points de vue différents. Il existe deux dates, le 31 Décembre ou le 31 Janvier. Pourquoi ne pas prendre le milieu, le 15 Janvier ; on établit ce délai et on réduit le temps pour la NTIA de 15 jours ? On le partage au milieu.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR: Joe.

JOSEPH ALHADEFF: Merci. Je n'ai aucun problème avec le 15 Janvier comme date. Que ce soit pour le RFP ou le calendrier, il faudra proposer aux communautés de soumettre les réponses au RFP le plus tôt possible, parce que les gens ne devraient pas attendre la date de soumission s'ils ont effectivement terminé le RFP plus tôt.

Certaines communautés ont déjà fait pas mal vers l'élaboration d'un appel à propositions ; peut-être serait-il possible de présenter le RFP

plus tôt. On pourrait l'inclure dans l'annonce que Paul est en train de rédiger en ce moment.

MOHAMED EL BASHIR : Paul ?

PAUL WILSON : Je pense que c'est une bonne proposition. Je pense que si nous travaillons de manière ouverte et transparente, nous devrions être en mesure de recevoir des propositions préliminaires. Mais je pense que nous pourrions effectivement signaler que l'ICG va essayer de réviser ces versions préliminaires en même temps que leur production pour encourager également une révision formelle.

Je croyais que c'était les vice-présidents qui allaient s'occuper des détails de l'annonce ; je veux préciser cela.

MOHAMED EL BASHIR : Jon.

JON NEVETT : Il y a encore une erreur dans les annonces. J'étais sur le point d'envoyer des modifications proposées et vous pouvez faire ce que vous en voudrez.

MOHAMED EL BASHIR : Voulez-vous dire l'annonce sur le RFP actuel ?

JON NEVETT : Je parle de l'annonce. L'annonce est encore confuse dans la dernière phrase ; il y a des corrections grammaticales à faire. Alors je vais vous envoyer la dernière version.

MOHAMED EL BASHIR : Bien. Alors maintenant, nous devons aborder l'accord. Le 15 Janvier serait un délai convenable pour présenter les réponses à l'ICG. Ce serait un point accordé.

Joe a proposé que nous ayons une période de révision initiale, si j'ai bien compris après le 15 janvier et avant la réunion en personne de l'ICANN à Los Angeles. Voulez-vous consacrer une minute pour en discuter ? Peut-être que vous pouvez clarifier votre proposition.

JOSEPH ALHADEFF : La proposition était juste une question tout simplement. Lorsque nous commençons à recevoir les propositions, nous faisons une révision pour être sûrs qu'elles sont complètes et puis nous commençons à envoyer des messages pour voir si les communautés doivent préciser certaines questions, parce que peut-être nous ne voudrions pas faire cette révision un mois après le processus mais au fur et à mesure de la réception de ces propositions, on travaille là-dessus.

MOHAMED EL BASHIR : Je passe la parole à Jean-Jacques à distance, puis Daniel.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Mohamed. Plusieurs points. D'abord, je veux dire que je suis d'accord avec ce que vous venez de proposer. Il y a une date butoir, mais on peut recevoir les contributions à tout moment. Il faudrait aussi prendre note que l'ICG commencera le traitement de ces propositions au fur et à mesure de leur réception.

On n'a pas besoin de tout recevoir pour commencer à travailler. Il faut nous assurer de traiter toutes ces contributions au fur et à mesure de leur réception. En troisième lieu, s'il n'y a pas de désaccord par rapport à ce calendrier, je demanderais de le mettre sur l'écran. Parce que je ne vois pas en ce moment le calendrier mis à jour sur l'écran.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR: Daniel?

DANIEL KARRENBERG : Une proposition concrète par rapport à ce qui vient d'être discuté est la suivante.

Je pense que Joe fait une demande qui a trait à calendrier en forme de cascade. On a la réponse préliminaire qui aurait un délai de deux mois, ou maintenant d'un mois et demi. À partir de l'émission du RFP. Une fois que les communautés commenceront à travailler, il faudra ajouter à la ligne 6, pour l'étape 2 du texte, suivant la proposition de Jean-Jacques. On pourrait ajouter une phrase disant : « dès que les communautés enverront les version préliminaire de leurs propositions, nous allons les examiner et faire des commentaires ».

D'autre part, il y a une demande de précision pour que nous soyons bien d'accord, pour bien comprendre ce que nous décidons ici. L'étape 2 se prolonge jusqu'au 15 janvier, et par conséquent, les prochaines étapes jusque la révision de la NTIA continuerons sans révision.

Donc la NTIA disposerait de deux semaines en moins. Je veux être sûr que j'ai bien compris. C'est ce que nous avons convenu, non ? Juste pour être à cent pour cent sûr que nous avons un accord complet.

MOHAMED EL BASHIR: M. Arasteh?

KAVOUSS ARASTEH : Merci, président. Peut-être que j'ai mal compris le processus. Lorsque nous arrivons à un consensus de changer le 31 décembre au 15 janvier, je croyais que tout cela reportait la question de 15 jours en avant, sans réduire le temps intermédiaire.

Donc, nous allons donner un peu moins de temps à la NTIA. C'est la situation. Ensuite, vous devez corriger la rédaction de l'étape 4, car l'étape 4 est chronologiquement

Incorrecte. Vous parlez de 31 quoi ? Je ne sais pas. Juillet ? 31 Juillet ?

DANIEL KARREBERG : Kavouss, c'est exactement ce que je voulais clarifier. Nous sommes tout à fait d'accord à ce sujet.

MOHAMED EL BASHIR : Je pense qu'Adiel ou quelqu'un d'autre a suggéré de soumettre le calendrier aux commentaires. Je voulais juste m'assurer que je n'ai rien raté.

Non ? Bien. Mary?

MARY UDUMA: Merci. Étape 4 : J'ai posé cette question au cours de l'intersession, lors de la session de diffusion, et on m'a donnée une précision. Peut-être que nous pouvons dépasser l'étape 4 - si les dates sont le 1^{er} Juillet, vous revenez à Juin. Je pense que nous devrions réorganiser les dates.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Il est clair que le document doit être aligné. Russ, peut-être que si vous pouvez prendre cela en compte et ainsi nous aurons une version mise à jour.

Adiel et Arasteh.

ADIEL AKPLOGAN : Je voudrais une précision. Lorsque nous parlons de test, peut-on clarifier ce que cela signifie concrètement ? Qu'implique le test ? Que veut dire l'évaluation ?

MOHAMED EL BASHIR : Russ.

RUSS HOUSLEY : Je crois que l'idée était la suivante. Dès que la proposition sera établie, il faudra commencer à travailler au sein de la communauté à partir de laquelle la proposition est apparue. De cette façon, vous découvrirez très rapidement si le processus que vous prévoyez d'utiliser fonctionne effectivement pour votre communauté. Je ne pense pas que ce soit plus profond que cela.

ADIEL AKPLOGAN : Je vais peut-être poser une autre question. La mise en place de ces tests impliquera d'autres parties, la NTIA, IANA,... Alors il y a un accord que nous avons discuté avec eux déjà sur ce que nous allons faire ?

RUSS HOUSLEY : Je crois que la seule chose sur laquelle nous n'avons pas obtenu d'accord est la suivante. Les mises à jour de la zone racine vont continuer à passer par la NTIA. Et je pense qu'il est difficile d'éliminer cette étape, mais je crois que nous pouvons faire tout le reste du travail que nous proposons parallèlement, sauf la question concernant la zone racine. Et je ne suis pas sûr que nous voulions inclure ce niveau de détails dans notre calendrier. Mais, oui, c'est évidemment une préoccupation.

ADIEL AKPLOGAN : Nous devons donc chercher à documenter très clairement cette partie qui parle de test.

MOHAMED EL BASHIR : Je voulais juste ajouter que nous sommes à court de temps et que nous avons besoin d'avancer au point suivant de l'ordre du jour. Et je pense qu'il faut continuer à discuter et analyser ce document et les différentes périodes de temps qui doivent être précisées. Donc, je ne pense pas que nous soyons prêts ici pour aller au-delà de ce que nous avons atteint ici. Nous pouvons peut-être aller plus loin sur la liste de diffusion, continuer à débattre la question et puis essayer de trouver un accord entre nous dans un délai convenu.

RUSS HOUSLEY : Je voudrais proposer de faire une nouvelle mise à jour sur la base de ces commentaires. Nous en discuterons lors de notre prochaine téléconférence. Et puis si tout cela est résolu, alors nous l'enverrons à la communauté pour recevoir ses commentaires.

MOHAMED EL BASHIR : Très bien. Je vais passer la parole aux derniers orateurs de cette session.

ADIEL AKPLOGAN : Juste pour réaffirmer que nous devons publier le RFP et le calendrier parce que c'est ce que les gens demandent. Donc, si nous voulons publier le RFP, il faut s'assurer de synchroniser les deux documents. C'est très important.

MOHAMED EL BASHIR : Arasteh.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci. Monsieur le Président, si quelqu'un me demandait sur les tests, je n'ai pas encore de réponse convaincante à cette question. Que signifie les tests, les essais ? Que va-t-on évaluer ? Et puis le calendrier mettant un délai pour le 31 Juillet ; cela doit être modifié car il ne convient pas à l'ordre chronologique. L'étape 4 est avant l'étape 6. L'étape 6 est aujourd'hui le 26 Juin et peut-être sera reportée de 15 jours. Nous avons besoin de comprendre clairement ce que nous entendons par «tests». Nous sommes en train de tester quoi ? C'est le premier point.

Le deuxième point que j'ai eu pendant la discussion est la question des informations reçues, qu'elles soient complètes.

À quel stade faisons-nous cela ? Le faisons-nous pendant que nous recevons les propositions et les testons, pas de les tester ; vérifierons-nous alors si elles sont complète ou pas et je me demande où cela est-il reflété dans le calendrier ? Il faudra aussi voir ce que l'on va faire avec la vérification des données.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR :

Donc, je pense que Russ va rédiger une nouvelle version qui sera révisée parce que nous avons de nouvelles modifications d'ores et déjà en termes de date. Nous avons le 15 Janvier. Ce document doit être mis à jour.

Daniel.

DANIEL KARREBERG : J'ai un point d'ordre. Je pense que nous devrions prendre le temps de finir ce débat et finaliser la question. Nous devons établir une date butoir. C'est un message important à envoyer aux communautés. Je pense que nous pouvons par la suite débattre de la manière d'établir un consensus. Je propose de prendre le temps de finir ce calendrier.

MOHAMED EL BASHIR : Patrik et Michael.

PATRIK FALTSTROM : Le problème que nous avons avec le document concernant le consensus est que nous avons eu une demande très précise de Martin pour examiner le document de consensus entre midi et 13h00. Malheureusement, même si certaines personnes ont suggéré que nous pouvons déplacer le document du calendrier à un autre moment de la journée pour être en mesure d'accepter sa proposition, nous avons continué à travailler dessus. Comme vous le dites, Daniel, Il semblerait que le débat sur le calendrier serait bien plus important que je ne croyais en tant que co-président de ce groupe.

Donc, en ce qui concerne le calendrier, la seule chose que je voulais signaler à part cette histoire de consensus qui préoccupe Daniel, je veux dire que moi et Mohamed sentent que nous devrions avancer avec le consensus. Et je voudrais vous poser une question.

La façon dont je comprends la dépendance entre le calendrier et le RFP - et peut-être que j'ai mal compris, c'est qu'il y a une seule date qui crée cette dépendance et c'est le moment de publication du RFP.

Je voudrais proposer à Mohamed comme président par intérim de ce groupe en ce moment la chose suivante. J'avais compris que nous acceptions le 15 Janvier comme date ? Donc si nous pouvons convenir sur la date du 15 Janvier et établir cette date, il n'y aura plus de dépendance entre le document du calendrier et le RFP. Nous fixerons cette date dans le calendrier. Et nous pouvons corriger le RFP et continuer avec ces documents sans que cette dépendance existe. Voilà ma proposition.

Je cède la parole à Mohamed et Daniel et je vais relire le courrier électronique de Martin pour voir ces disponibilités au cours de la journée. Mohamed, s'il vous plaît continuez.

MOHAMED EL BASHIR : Je pense que nous pouvons avancer, je ne vois pas d'objection à cette approche dans la salle. Donc, nous pouvons l'adopter.

Daniel.

DANIEL KARREBERG : C'est à vous de définir les points à traiter dans notre ordre du jour de travail. Ma seule objection est contre le fait de ne pas avoir un calendrier établi à la fin de cette réunion. Donc, si vous voulez changer l'ordre, vous pouvez le faire.

PATRIK FALTSTROM: Merci.

MOHAMED EL BASHIR: Merci. Michael.

MICHAEL NIEBEL : Je n'ai pas de proposition, juste une question stratégique. Nous avons dit que nous allons raccourcir le temps de la NTIA. Pour ceux qui sont plus familiarisés avec l'environnement de D.C., lorsque nous commençons la période des vacances on a moins de possibilités que le gouvernement des États-Unis considère la proposition.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Je voudrais juste céder la parole à nos collègues à distance. Ils attendent depuis un certain temps. J'ai Martin, Jean-Jacques, et Alissa.

Martin, s'il vous plaît.

MARTIN BOYLE : Merci, Mohamed.

En fait, j'étais le dernier dans la file des orateurs, mais je voudrais juste dire que je suis d'accord avec l'urgence et la nécessité de définir le calendrier parce que c'est un indice très clair que nous donnons au monde extérieur. Moi je dois quitter dans 25 minutes. Je pourrais vous rejoindre à nouveau aux alentours de 1500 ou 1530 cet après-midi en fonction du trafic. Donc, si vous pouvez adapter l'ordre du jour, je vous en serais très reconnaissant.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Mohamed.

Deux points. Le premier c'est que je suis d'accord avec ceux qui ont souligné l'importance de publier un calendrier convenu.

Le deuxième point concerne Adiel qui a mentionné plus tôt quelque chose sur les tests. Ce commentaire a été également soutenu par Kavouss. Je crois qu'il est extrêmement important pour nos communautés de savoir ce que veut dire exactement le mot essai ou « test ».

Il y a deux façons de voir cela : Soit nous considérons que nous avons seulement le devoir d'informer la NTIA et nous considérons que la NTIA a quelque droit souverain ou divin, nous restons passifs ; soit nous considérons que la NTIA devrait être un peu plus proactive dans cette étape. Et je dirais que nous fassions connaître à la NTIA que juste pour cette partie appelée «test», ils devraient participer et voir comment les tests travailleraient dans l'hypothèse contenue dans notre proposition ou plan de transition pour voir si cela devrait fonctionner. Sinon, je trouve que notre exercice reste un peu théorique.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Alissa, s'il vous plaît.

ALISSA COOPER :

Merci. Je n'ai pas l'ordre du jour en face de moi. Mais si nous sommes en train de modifier l'ordre du jour, je suppose que si vous donnez à Russ 15 minutes, il pourrait inclure les mises à jour qui ont été discutés pour le calendrier, ou durant une pause ou pendant le déjeuner. Et nous pourrions peut-être l'examiner et le confirmer par le groupe avant la fin du jour, notamment compte tenu des commentaires. Encore une fois, je ne crois pas que ceci soit parfait, mais sur la base de la conversation d'aujourd'hui, il semble que cela pourrait effectivement être fait au cours de la journée d'aujourd'hui, si on leur donne un peu de temps pour travailler dessus.

Je voudrais également soutenir le deuxième commentaire de Patrik sur la dépendance ou l'interdépendance entre le calendrier et le RFP. Et si pour une raison quelconque, on n'arrive pas à un accord sur le calendrier et qu'il ne peut pas être adopté, tant que la date butoir de la proposition peut être acceptée, je pense que nous devrions procéder avec le RFP tel que discuté plus tôt et ne pas faire un communiqué de presse distinct en ce qui concerne le calendrier pour les commentaires.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR:

Patrik.

PATRIK FALTSTROM :

Merci beaucoup. Comme je présiderai la séance de l'après-midi, j'ai regardais l'ordre du jour. Je suis d'accord avec la suggestion d'Alissa. Nous vous demandons Russ de mettre à jour le calendrier.

Nous passons maintenant à la question suivante de l'ordre du jour à traiter qui a trait au processus pour parvenir à un consensus. Puis, après le déjeuner, nous allons traiter la question du secrétariat indépendant et les horaires des téléconférences. Les discussions sur chacun de ces éléments seront courtes, moins que 30 minutes j'espère. Je crois que nous pouvons avoir un document mis à jour par Russ. Par la suite, nous pourrions traiter le document après la question des téléconférences, avant le point divers de l'ordre du jour. Si c'est le cas et que nous avons terminé le point concernant le consensus, je suis d'accord pour reprendre la question lorsque Martin sera revenu et qu'il pourra accéder à distance.

Donc, en ce qui concerne le processus de recherche de consensus, si nous n'avons pas fini à l'heure du déjeuner, je voudrais reporter cela jusqu'à l'après-midi.

MOHAMED EL BASHIR : Merci, Patrik.

Bien. Arasteh, si vous pouvez être bref, s'il vous plaît.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Je serai bref. Je suggère qu'au moins la première série de discussion sur la création de consensus ait lieu avant le déjeuner afin que nous puissions en débattre au cours du déjeuner.

PATRIK FALTSTROM : C'est exactement ma proposition, c'est à dire finir la discussion du calendrier maintenant et passer à la question de consensus afin que

nous puissions avoir un premier échange de vues sur le consensus durant le déjeuner et tandis que Martin est reconnecté. C'est exactement mon intention. Je suis désolé de ne pas avoir été suffisamment clair.

MOHAMED EL BASHIR : Donc, je pense que nous pouvons donner la parole à Martin. Pouvez-vous s'il vous plaît procéder ? Désolé, je me suis trompé, je passe la parole à Wolf.

WOLF-ULRICH KNOBEN: Merci, Mohamed. Je suggère de prendre comme base le document que j'ai partagé hier soir avec vous. Et je sais que Kavouss avait aussi certains commentaires supplémentaires à ce sujet. Ma suggestion est de travailler de cette manière parce que vos modifications dans ce document n'ont pas été très graves en ce qui concerne les éléments principaux proposés que nous ayons à discuter en ce qui concerne le quorum, le vote et le consensus.

Ainsi, je voudrais revenir à vos modifications plus tard sur et commencer maintenant à traiter les éléments prioritaires, à savoir les questions concernant le quorum, le consensus et le vote si monsieur Kavouss est d'accord avec cette proposition.

MOHAMED EL BASHIR : Monsieur Kavouss, je vous prie de prendre la parole.

KAVOUSS ARASTEH :

Merci. Je pense que la version que je vous ai envoyée, mais que certains d'entre vous n'ont pas reçue, et que je l'ai copiée à nouveau ce matin ou avant cette deuxième partie de cette session, a des modification de forme ou de structure, parce que la structure de certaines phrases n'est pas apparemment correcte. Elle ne semble pas être alignée. Cela ne me dérange pas si vous gardez votre version, mais voyez ce que je vous suggère. Je voudrais donc retenir ces modifications que je vous ai proposées.

Merci.

WOLF-ULRICH KNOBEN :

Bien. C'est exactement ma suggestion. Merci. Donc, je voudrais afficher sur l'écran la version que j'ai envoyée hier soir ; je ne pense pas que ce soit la dernière version. Il y a un grand nombre de commentaires qui y ont déjà été abordés.

Permettez-moi, comme introduction, de dire quelle est la raison pour laquelle ce document a été créé et pourquoi il a été créé de cette façon ; l'idée n'est pas de proposer des chiffres ayant trait au vote ou au quorum.

Lorsque nous avons discuté ce sujet la première fois à Londres, nous avons dit que nous aimerions un processus qui s'appuie sur un consensus. À ce moment-là, on a compris qu'il faut définir le consensus ; ce consensus ne devrait pas être basé sur des chiffres. C'était ma compréhension. Alors j'ai parlé d'un document que nous avons élaboré depuis des années au sein de la gNSO de l'ICANN et que nous utilisons dans les groupes de travail au sein de l'ICANN pour aborder certaines

questions et élaborer des recommandations. Les recommandations sont traitées par le conseil de la gNSO qui vote sur cette question.

Il s'agit donc en partie de la raison pour laquelle nous avons travaillé de cette façon.

Maintenant, permettez-moi d'aborder deux points.

Premièrement, nous avons introduit dans ce document la question de quorum, qui signifie un niveau de participation comme condition préalable à la prise de décision ; un niveau de participation à la discussion. Il ne s'agit pas du débat ou de la décision elle-même, mais c'est juste pour atteindre un niveau minimum de participation qui pourrait être évaluée en termes de chiffres, mais qui devrait plutôt être évalué qualitativement et qui a trait au fait que toutes les parties concernées soient présentes ou représentées pour démarrer un débat sur certaines questions. Deuxièmement, il faut parvenir à un consensus.

La rédaction que nous avons choisie était la suivante. En premier lieu, nous avons analysé différents types de consensus, le consensus généralisé, le consensus approximatif, etc.

Et puis nous sommes parvenus à l'opinion qui dit, «Bon, nous allons laisser tomber, parce que le consensus est un consensus et le consensus dans notre environnement doit être un consensus à cent pour cent ». Cela veut dire que nous parlons d'une «recommandation formulée par consensus ». L'objectif est de parvenir à 100% de consensus.

D'autre part, nous aimerions formuler ces recommandations que nous appelons tout simplement «recommandations» quand nous ne pouvons pas parvenir à un consensus.

Donc, voilà l'état de la situation. Nous avons analysé deux positions différentes par rapport à ce sujet. La première est en faveur d'une définition plutôt qualitative au lieu de passer au vote, et non pas seulement dans des cas exceptionnels. Cela pourrait peut-être mettre en péril ce que nous avons à l'esprit lorsque nous parlons de consensus.

C'est mon premier point de vue sur ce débat, et je voudrais juste analyser tout d'abord cette partie concernant le quorum, savoir si nous devons imposer un quorum. Cela signifie un niveau minimal de participation nécessaire pour prendre des décisions. Et puis voir comment ce quorum doit être pris et mesuré ; par la suite, il faudra aborder la question du vote et comment parvenir au consensus.

Comme je l'ai dit, le but serait de parvenir à un consensus sur le processus de consensus ; et c'est vraiment la question de savoir comment nous allons faire cela. J'espère que nous pourrions arriver à une conclusion.

Donc, je voudrais ouvrir cette discussion. Merci, président.

MOHAMED EL BASHIR : Merci beaucoup, Wolf. Alissa, puis M. Arasteh.

ALISSA COOPER : Désolé, je ne suis pas dans la file des orateurs. Je ne sais pas si ma main était levée, mais je ne l'ai pas levée.

MOHAMED EL BASHIR : Bien. Je donne la parole à M. Arasteh.

KAVOUSS ARASTEH : Merci, président. Peut-être que j'ai été mal compris ou que je n'ai pas été clair. Je ne suis pas en faveur du vote dès le début. Nous devons faire tous les efforts possibles pour parvenir à un consensus. Or, il pourrait y avoir de rares cas complexes où tous les efforts seront épuisés pour parvenir à un consensus. Dans ces cas exceptionnels, il faut prévoir un autre processus. C'est là où rentre le vote. Dans ces très rares cas, que j'espère ne pas avoir, nous serions face à deux éléments. Tout d'abord, le quorum.

Si le nombre de personnes participant à la réunion en personne ou à distance est inférieur un numéro à savoir deux tiers des membres, je ne pense pas que les décisions auraient suffisamment de validité.

Et puis en ce qui concerne le vote lui-même, si le nombre de personnes présentes ou participant à distance constitue une majorité simple, à mon avis, cela ne convient pas. Si il y a 30 personnes et 14 d'entre eux sont contre, cette décision ne va pas refléter une vision commune. Par conséquent, nous devrions au moins avoir cette majorité simple de deux tiers, sinon le quatre cinquième de la majorité.

Ce sont les deux principales questions auxquelles nous devons répondre. C'est une question très, très importante à laquelle j'ajouterais une autre. Lorsqu'on parle des deux tiers des participants en disant qu'au moins un membre de chacune des communautés doit être présent, il faut donc combiner ces deux conditions.

Donc ils devraient y avoir une représentation suffisante d'où découle une troisième question par la suite, de voir s'il est possible, en particulier pour les communautés qui ont un seul représentant à l'ICG d'avancer avec un genre de procuration ou mandat. C'est une autre question. Donc ce sont les trois questions auxquelles nous devons répondre.

Il reste des questions de grammaire ; je ne vais pas rentrer dans les détails de ces précisions. La plupart de ces corrections ont été appliquées. Je travaille dans ce domaine depuis très longtemps. Je sais qu'on peut faire énormément de choses. Mais il y a une différence entre ce que l'on peut faire et ce que l'on doit faire. Cette différence entre « can » et « should » en anglais ; il y a une idée d'obligation par rapport à l'idée de pouvoir faire quelque chose. Donc l'ICG doit ou peut... il y a de petites modifications au niveau grammatical.

Donc, la question principale est le quorum, et d'autre part la prise de décision, avec la suggestion que j'ai faite, et troisièmement, la question de proxy pour les communautés qui n'ont qu'un seul membre et que ce membre ne peut pas assister ni physiquement, ni à distance, voir si elles peuvent participer à nos réunions par mandat.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR :

Merci. Dans la file des orateurs j'ai maintenant Martin puis Keith Davidson.

MARTIN BOYLE :

Merci. Pouvez-vous m'entendre ? Je vais aborder d'abord la question de la prise de décision. Je m'inquiète que si nous pensons qu'une ou plusieurs parties concernées n'arrivent pas à accepter, quelle serait cette majorité. Si ces parties ne peuvent se mettre d'accord, nous n'arriverons pas à une solution. Si ensuite on parle d'un seuil pour ce vote, tôt ou tard, ce seuil sera utilisé. Je pense que l'on finira par se retrouver dans une situation où l'on aura beaucoup travaillé. Les gens vont regarder notre travail et vont nous dire que notre réponse n'est pas viable. C'est pour cela que je préfère à ce stade que nous soyons un peu plus prudents et vagues par rapport à ce que peut représenter cette super majorité, cette majorité qualifiée, et voir si ce que nous envisageons pourrait être acceptable. Cela est lié à l'importance de ces objections, de ces questions qui seront clairement documentées, et que l'on va essayer de résoudre par la suite afin de donner une réponse à ces objections. Je comprends bien que cela représente une difficulté, mais il nous faudra donc traiter cette difficulté au cas par cas. Lorsque nous présenterons une réponse, il se peut qu'il y ait un utilisateur important ou une partie concernée qui ne pourra l'accepter. À ce moment-là, notre réponse tomberait à l'eau.

Donc en ce qui concerne le quorum, je suis d'accord que nous avons besoin d'un quorum.

Le point que j'ai soulevé dans le document est que justement il faut spécifier un quorum. Tel que cela figure dans le document, ce n'est pas pratique, parce que certaines communautés ont un seul représentant et je n'aime pas particulièrement l'idée de nous m'impliquer dans l'idée d'identifier des procurations pour ces communautés.

Maintenant, je me demande si l'une des choses que nous devons faire tout en gardant à l'esprit que lorsque nous arrivons à des décisions, nous devrions être assez clairs avant d'avoir une réunion qui affecte une décision, il faudra s'assurer que les personnes qui ont des difficultés par rapport à un texte en particulier puissent être inclus d'une manière ou d'une autre, même si cela implique organiser une téléconférence pour que ces personnes soient présentes.

Donc, vous savez, c'est le meilleur moyen de parvenir à un accord, c'est une question pratique et n'a rien à voir avec le quorum, que ce soit une super-majorité, les deux tiers, ou autre. Quand une réunion importante qui est convoquée, qui a un but, et qu'il y a des communautés qui ne sont pas présentes, il faut considérer ces options.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR: Merci, Martin. Keith Davidson.

KEITH DAVIDSON : Merci, Monsieur le Président.

J'allais soulever exactement les questions que Martin a soulevées en ce qui concerne le quorum, et je voudrais faire référence à certains points spécifiques.

Wolf, vous nous avez demandé d'aborder le quorum seulement à ce stade, mais puisque nous recherchons de manière globale, je voudrais continuer à discuter certains aspects.

Alors que nous avançons vers des téléconférences à horaires changeant, Je pense qu'il y aura toujours au moins une téléconférence sur trois qui aura lieu à des heures difficiles pour certaines personnes dans la salle. Donc, si les présidents peuvent être conscients de ne jamais prendre de décision contraignante à la suite d'un seul appel, et d'avoir deux appels avant de finalement prendre une décision ; cela nous éviterait de penser au quorum et fera en sorte que les gens qui se trouvent dans différentes zones qui ont des fuseaux horaires différents puissent participer ; cela rendra les choses plus pratiques.

En termes de consensus et de vote et ainsi de suite, c'est une chose qui me préoccupe considérablement, parce que nous avons été invités par le Gouvernement des États-Unis à fournir une proposition basée sur un consensus. Si nous ne pouvons pas parvenir à un consensus mais que nous disons que nous avons eu une majorité qualifiée qui a accepté notre proposition, mais il y avait un certain pourcentage de personne qui ne sont pas d'accord, cela signifie que nous avons voté et que nous n'avons pas atteint un consensus. Cela donnerait au gouvernement des États-Unis le droit de rejeter la proposition dans son intégralité. Donc je pense que nous devons toujours nous concentrer sur la recherche du consensus.

Merci, Monsieur le Président.

MOHAMED EL BASHIR :

Merci. Nous pourrions peut-être avoir un dernier échange de point de vue avant le déjeuner. Joe, Jean-Jacques, Alissa, Jari, et Jon. Si nous pouvions clôturer ce sujet. Veuillez essayer d'être bref.

JOSEPH ALHADEFF :

Merci. Je voudrais mentionner deux points rapidement.

D'un côté, il pourrait y avoir des gens qui peuvent soutenir une opinion de consensus mais qui peuvent avoir des réserves ou des mises en garde qu'ils aimeraient ajouter à certains points. Alors peut-être que nous pouvons dire que nous avons un consensus, mais permettre à certaines personnes d'exprimer une réserve ou une opinion par rapport à certains points. Cela permettrait de trouver un consensus avec des réserves. Ça peut être une réserve pour que le sujet soit traité davantage en profondeur plus tard.

Pour ce qui est des communautés représentées par une seule personne, si nous leur donnons une semaine après la proposition d'une décision pour qu'ils puissent approuver ou refuser la décision je crois que cela sera suffisant. Je ne crois pas qu'on devrait attendre un cycle complet de téléconférences pour y arriver. Ces personnes pourraient analyser la proposition et décider s'ils approuvent ou pas.

En ce qui concerne le quorum pour avoir des discussions, je ne pense pas que l'on doit établir une contrainte de ce type.

Par rapport au fait de pouvoir participer par procuration, c'est une possibilité à laquelle nous pouvons faire appel avec certaines limites.

MOHAMED EL BASHIR :

Merci. Jean-Jacques ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Monsieur le Président. Deux ou trois points.

Le premier concerne la notion de quorum. Je trouve que Kavouss a soulevé un point important. Le quorum ne peut être exigé sur tous les points traités. De toute évidence, il doit être limité à un certain nombre de cas précis où il semble pertinent et important.

Le deuxième point que je voulais faire est le lien entre les conditions de quorum et le vote. Il y a quelques semaines, j'ai envoyé un e-mail où je suggérais qu'il y ait deux catégories. D'un côté, la prise de décision sans vote, et qui pourrait être le mode de pratique ou général de fonctionnement de notre groupe. Et de l'autre, un nombre restreint de cas exceptionnels où le vote doit être envisagé. Et je dis dans ma proposition que ce serait sur des questions de principe, des questions personnelles, bien que je ne vois pas vraiment d'où elles surgiront. Mais cela aurait rendu les choses très claires. Il faut faire cette distinction de façon très claire. Par exemple, j'avais soulevé cette question pour la structure de nomination du président. Je pense que ce serait utile d'avoir la possibilité d'avoir recours au vote lorsque cela serait nécessaire, bien entendu avec toutes les justifications nécessaires par un sujet important lié à un principe majeur.

Voilà le lien avec le quorum. Un quorum doit être atteint dans ces cas. Il ne serait pas juste que tout le monde doivent être là. Ce n'est pas juste. Ce n'est certainement pas quelque chose que la communauté dans son ensemble pourrait vouloir dans le plus long terme. [Inaudible]

Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Alissa, s'il vous plaît.

ALISSA COOPER : Merci.

Alors quelques points rapides. En ce qui concerne la question du quorum, je pense qu'une façon d'aborder cela de manière pragmatique serait l'approche décrite par Joe, tirer parti de la liste de diffusion comme moyen de nous assurer que tous les représentants des communauté soient en mesure de commenter, même s'ils ne sont pas en mesure d'assister à une réunion en personne ou à distance ou à une téléconférence . Je ne comprendre vraiment pas pourquoi nous ne considérons que les réunions et les téléconférences au moment de prendre des décisions. Par exemple, à l'IETF, toute décision importante prise dans une réunion est toujours confirmée sur la liste de diffusion, car cela permet aux gens qui ne sont pas en mesure d'assister à la réunion d'exprimer soit leur soutien ou leurs préoccupations.

Je dirais donc que pour les décisions importantes il faut convenir à un quorum, mais que nous pourrions établir un délai de commentaire sur la liste de diffusion et de cette façon les gens qui ne sont pas en mesure d'assister à l'appel ou à la réunion auront l'occasion d'exprimer leurs points de vue. Cela nous aiderait à définir la question de quorum et de représentation.

Sur la question du consensus et du vote, Wolf a préparé un document où l'on voit deux processus de prise de décision ; décisions personnelles et décisions non-personnelles. D'un côté, comme Jean-Jacques l'a dit, il y a des préférences personnelles, et puis il y a d'autres cas qui ne

rentrent pas dans cette catégorie. Je vois que à il n'y aura pas de difficulté pour mettre en place un vote si cela s'avère nécessaire.

Pour les décisions à caractère non personnel et qui concernent fondamentalement tout le monde, je suis en plein accord avec Keith et Martin. Je ne vois pas comment nous pourrions avoir un vote crédible ou légitime. Je pense que nous devons séparer par consensus. Et je pense que si nous ne pouvons vraiment pas trouver un consensus, si nous ne pouvons pas trouver dans le document soit ce qu'on appelle «recommandation par consensus» ou «statut de recommandation » alors je ne pense pas que le vote va nous aider à résoudre cette situation. Je pense que nous serions dans une impasse.

Donc, je ne pense pas qu'il devrait être considéré comme un dernier recours ou une option. Je pense que si nous arrivons au statut de recommandation, nous avons une bonne possibilité de permettre à ceux qui ne sont pas d'accord de documenter leurs objections à leur guise et nous pouvons mettre les objections avant les autres opinions exprimées pour atteindre une sorte de consensus approximatif. Et c'est essentiellement notre seule option pour l'avenir.

Enfin, je voudrais juste noter en ce qui concerne certaines modifications proposées pour le document, on y fait référence à un sondage. Le sondage n'est pas un vote. Un sondage est une option structuré qui permet de passer en revue les opinions de tous les membres afin d'avoir une idée de leur position. Il s'agit d'un des moyens d'informer un futur appel à consensus. Et ce n'est pas un mécanisme de vote.

Merci.

MOHAMED EL BASHIR: Merci. Jari, Jon, Keith et Russ Mundy. Nous avons déjà dépassé de dix minutes l'horaire prévu- nous avons besoin de clôturer pour le déjeuner. Alors je vous prie d'être brefs.

JARI ARKKO : Je voulais d'abord dire que je suis d'accord avec Alissa sur la question du quorum. Je pense que nous devons réellement établir un quorum, mais il doit être mieux défini et être plus inclusif au niveau de la définition, et inclure les discussions par courrier électronique.

Tout comme Keith et Alissa, je suis préoccupé par le vote sur les décisions de fond comme l'envoi de la proposition. En effet, si nous envoyons une conclusion qui ne fait pas l'objet d'un large consensus, nous sommes condamnés de toute façon.

Je tiens à souligner, cependant, que nous ne pouvons pas vraiment demander le consensus complet. Ainsi, il faudrait peut-être envisager la possibilité d'une recommandation avec une petite minorité, le consensus d'une petite minorité ; cela ne devrait pas bloquer le progrès de notre travail. Vous avez demandé comment mesurer cela. Le problème pour faire cela par rapport au vote est que les gens se focalisent sur le processus de vote lui-même plutôt que d'essayer de résoudre le débat de fond.

Il n'y a vraiment pas de bons numéros à utiliser. Comme 2/3, franchement, ce n'est pas beaucoup pour une proposition crédible. Mais si vous augmentez et nous disons 4/5, alors nous aurons des inquiétudes sur la façon dont le groupe a obtenu cela, par exemple,

comment s'est-il organisé et combien de personnes sont en provenance de groupes particuliers. Vous pourriez envisager la possibilité liée à la prédominance d'un groupe par rapport aux autres. Donc, quoi qu'il en soit, il nous faut prendre une décision éclairée au sein du groupe à un moment donné. Il faut voir si cela est suffisamment répandu pour être ignoré ou pas ?

MOHAMED EL BASHIR: Jon.

JON NEVETT: Merci. Je ne vais pas dire les points sur lesquels je suis d'accord sur la question du quorum. La seule préoccupation que je veux soulever est cette exigence de quorum qui crée un risque de prédominance. Si un groupe quelconque décide qu'il n'aime pas quelque chose et ne veut pas participer par conséquent, nous n'aurons pas de quorum, nous ne pouvons pas aller de l'avant. Nous devrions prendre cette condition très au sérieux et penser soit à le changer ou à l'éliminer.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Keith et Russ rapidement. Une demi-minute.

KEITH DAVIDSON : Pour reprendre les commentaires de Joe sur le fait d'avoir quelques jours de grâce pour prendre des décisions sur la liste de diffusion et ainsi de suite ; si c'est une question de fond, certains d'entre nous devons mener des consultations auprès de nos communautés. Cela prend du temps. Ainsi je voudrais revenir à mon commentaire

précédent et suggérer qu'on établisse une période de deux semaines comme période de grâce avant la prochaine réunion ou téléconférence.

Merci, Monsieur le Président.

MOHAMED EL BASHIR : Russ, s'il vous plaît.

RUSS MUNDY : Merci, Mohamed.

D'abord, je tiens à dire que je suis bien d'accord avec les points qu'Alissa a soulevés plus tôt. Je pense que c'est vraiment important, notamment pour les questions de fond. Je voudrais recommander que chacun de nous revienne en arrière et lise l'annonce de la NTIA qui a lancé toute cette affaire le 14 Mars. En particulier le paragraphe 4 évoque des groupes qui ont besoin d'être coordonnés. Nulle part n'est mentionnée l'ICG, ou le nombre de personnes. Je pense qu'il y a un certain nombre de « parties concernées ».

Je crois que si nous votons sur toutes les questions de fond, nous n'aurons pas répondu aux orientations fixées par la NTIA, et cela pourrait mener à une proposition refusée. Nous devons parvenir à un consensus.

MOHAMED EL BASHIR : Merci. Il est maintenant temps de prendre la pause pour le déjeuner. Soyons de retour dans cette salle à 14h30. Avant de partir, je

vous demande de me rejoindre pour prendre la photo du groupe ICG avant le repas.

Wolf, oui ?

WOLF-ULRICH KNOBEN : J'ai vraiment une question. Avons-nous vraiment besoin de 90 minutes ?

PATRIK FALTSTROM : Vous avez besoin de parler dans le micro, s'il vous plaît. Vous devez parler droit dedans. Sinon, nous ne pouvons pas vous entendre. Directement dans le microphone.

WOLF-ULRICH KNOBEN : Faut-il vraiment 90 minutes pour déjeuner puisque nous n'avons pas beaucoup de temps.

PATRIK FALTSTROM : Cela dépend du temps que l'on consacre à la photo de groupe et à quelle vitesse vous serez de retour. Et nous avons aussi besoin de vérifier avec les interprètes s'ils sont prêts à commencer à travailler plus tôt que prévu. Je vais vérifier cela avec le personnel pour voir si l'on peut reprendre nos activités plus tôt, voir si les questions logistiques peuvent être réglées pour avoir la possibilité de commencer plus tôt.

MOHAMED EL BASHIR : Nous allons monter à l'étage pour prendre la photo de groupe, dans la salle à gauche. Bon appétit.

PATRIK FALTSTROM : Nous ne pouvons pas prendre une photo de groupe, car nous avons besoin de déjeuner et reprendre la réunion. Nous allons aller directement déjeuner.

[Pause déjeuner]

PATRIK FALTSTROM : Bonjour. Je m'appelle Patrik Falston et je vais commencer maintenant la session de l'après-midi. Pour démarrer, je voudrais en premier lieu vous mentionner que dans notre Dropbox, il y a la version 5 de l'ordre du jour de cette réunion de l'ICG à Istanbul. C'est la version que je vais utiliser cet après-midi. Je tiens à remercier Mohamed d'avoir présidé la réunion de la matinée de manière si constructive. Merci beaucoup, Mohamed.

[Applaudissements]

Cet après-midi nous allons commencer en parlant des améliorations de la responsabilité ou de la reddition de compte de l'ICANN ; c'est une demande que nous avons reçus après avoir publié la première version de l'ordre du jour. Ceci est parce que le processus d'amélioration de la responsabilité de l'ICANN suivant notre statut constitutif est un processus parallèle qui est lié à ce que nous faisons. Alors nous mentionnons dans notre charte que les processus sont interdépendants et sont lié entre eux.

Dans le processus proposé pour l'amélioration de la responsabilité de l'ICANN qui sera pible aux commentaires publics prochainement

pendant 21 jours, on propose un lien entre l'ICG et le groupe dont je ne me rappelle pas du nom qui va travailler sur la responsabilité de l'ICANN. J'aimerais donc voir ce que vous pensez, vous les membres de l'ICG de ce lien ou de cette liaison ; je veux vous demander si vous avez une idée de la manière dont nous allons utiliser ce lien ou comment nous allons nous assurer de respecter le texte inclus dans notre charte qui fait encore l'objet de commentaires publics. Mais comme je vous l'ai déjà mentionné, jusqu'à présent, il nous appartient de nous assurer que nous travaillons en coordination avec l'autre groupe.

Ceci dit, nous allons commencer avec la session d'échange d'idées, de suggestions. Je ne crois pas que le débat puisse dériver dans des actions à mettre en œuvre. Par contre, je voudrais consacrer 30 minutes maximum pour analyser cette question et voir comment ça va se passer.

Je vois Arasteh, Keith et Milton.

KAVOUSS ARASTEH : Merci.

Nous sommes reconnaissants à l'ICANN d'avoir pensé à une sorte d'interface ou d'interaction avec l'ICG, mais à ce stade, nous ne savons toujours pas quelle est le progrès de ce processus de la responsabilité de l'ICANN, et comment ils veulent nous consulter par rapport aux différents aspects sur l'amélioration de la responsabilité de l'ICANN ; si cela est lié à l'amélioration générale de la responsabilité de l'ICANN, ceci est en dehors des activités de l'ICG. Si cela a trait à la question à la transition des fonctions IANA je ne vois pas qu'à ce stade nous puissions faire des commentaires sur notre participation ou pas, parce que nous

ne savons pas comment ceci va se développer. Peut-être devons-nous remettre à plus tard la question en disant à ce stade, nous ne sommes pas en mesure d'y répondre, et que nous pouvons y répondre une fois que nous verrons un nouveau développement de la question, mais si elle est relative à la responsabilité de l'ICANN, peut-être que ceci n'est pas du ressort de l'ICG, car l'ICG a été établi pour la transition de la supervision de la fonction IANA seulement. Merci.

PATRIK FALTSTROM: Keith?

KEITH DRAZEK: Merci, Patrik. Keith Drazek.

Donc, il y a eu des développements cette semaine dernière sur ce sujet, notamment en ce qui concerne la responsabilité de l'ICANN.

Pour reprendre ce qui a eu lieu durant la réunion de l'IGF qui a eu lieu ici à Istanbul la semaine dernière avec Larry Strickling, Fadi Chehade, Steve Crocker, et d'autres membres dans la communauté qui ont participé dans cet effort. L'ICANN avait posté le plan proposé pour la responsabilité de l'ICANN la semaine d'avant, et depuis, l'ICANN a mentionné qu'il y aura une période de 21 jours pour les commentaires sur le processus.

Donc, à partir d'aujourd'hui, il y aura une période de consultation publique de 21 jours pour discuter du processus de la responsabilité de l'ICANN. Une partie de ce processus implique l'idée d'avoir une

personne chargée de la coordination de la liaison entre ce groupe et l'autre groupe, dès qu'il sera formé.

Donc, je suis d'accord avec Kavouss qu'il est prématuré à ce stade de prendre des décisions, sans doute, avant de savoir qui serait l'agent de liaison de ce groupe, car ce groupe n'est pas encore formé. Sa création est encore évaluée par la communauté.

Une considération importante est que lors de cette réunion, Larry Strickling a déclaré que ces deux processus étaient interdépendants ou inextricablement liés, et qu'ils avaient besoin d'être terminés en même temps. En d'autres termes, la partie de la responsabilité doit être complétée pour que nous puissions à notre tour compléter nos processus. Ceci ne veut pas dire que les deux processus doivent se fusionner, mais ils doivent avoir lieu simultanément pour que la transition puisse avoir lieu.

Donc, je pense qu'il sera très important de savoir que nos deux processus sont en parallèle, des groupes qui travaillent en parallèle, qu'il est important qu'ils communiquent entre eux et se partagent l'information. Mais encore une fois, il est trop tôt pour savoir, parce que le processus n'a pas été finalisé en ce qui concerne la responsabilité.

C'était mon commentaire. Merci.

PATRIK FALTSTROM : Milton ?

MILTON MUELLER : Merci, Patrik. Milton Mueller, Syracuse.

Oui, je pense que Keith et moi-même avons des perspectives similaires sur ce sujet, mais je vais mettre l'accent sur un point de vue différent. Je suis d'accord avec lui que nous sommes dans une instance trop précoce pour désigner des coordinateurs de liaison ou plusieurs. Cependant, il me semble évident que la personne qui s'occupe de la coordination devrait probablement être quelqu'un venant de la communauté des noms.

Je voudrais juste lancer une idée que je n'ai pas analysée à fond encore et que je considère valant la peine d'être proposée pour voir comment nous pouvons contribuer plus sensiblement au processus au lieu d'assurer simplement la liaison et le partage d'informations. Dans cette période après que nous recevions les propositions - disons que c'est Janvier 15 - notamment la proposition des noms, vers la mi-Mars, ce groupe doit préparer une analyse des implications en matière de responsabilité de la proposition pour le processus d'amélioration de l'ICANN. En d'autres mots, nous allons dire ce que l'on a fait à propos de la responsabilité de l'IANA, et comment ceci affecte ou porte atteinte au processus de la responsabilité et de développement de politiques, et savoir s'il y a quelque chose que nous devrions prendre en compte. Cet autre groupe devra aussi nous dire sur quoi nous devrions travailler, sur quelle partie du rapport, et par la suite leur présenter cette partie du rapport pour voir quel aspect de la responsabilité il faut aborder avant la transition, tout en gardant à l'esprit ce que nous savons maintenant sur la proposition qu'il faut présenter.

Une des choses qui me préoccupent est la suivante. Si les deux processus sont trop proches, il sera difficile de parvenir à un consensus, mais d'autre part, je suis conscient qu'il y a des choses qui doivent être faites à ce sujet avant que la transition n'ait lieu. Donc, je pense que ce genre de reporting serait une contribution utile pour la coordination de nos tâches et la manière d'assurer cette liaison.

PATRIK FALTSTROM : Merci. Michael ?

MICHAEL NIEBEL : Merci. Trois points.

Je suis d'accord que c'est une instance un peu prématurée pour nommer quelqu'un.

Deuxième point sur le processus, je suis totalement d'accord avec ce qu'a mentionné Keith. Au début de ce processus, il n'y avait pas de liaison ; à Singapour, Larry a dit le jour zéro que ceci ne fait pas partie de ses compétences, mais après l'audience du Congrès, il a présenté le besoin de bien faire ce travail avant de traiter la question de l'IANA. Cela ne signifie pas, comme l'a dit Keith, que nous devons attendre, mais il faut voir le domaine de la responsabilité de l'ICANN en quelque sorte, comment il faut travailler dessus.

J'aime la proposition de Milton d'avoir un travail plus substantiel. Cela ne veut pas dire que ce soit des bateaux qui vont dans la mer séparément ; dans certains domaines, pas tous les domaines, des questions apparaissent concernant la responsabilité. Si nous voyons les

débats qui ont été effectués dans de multiples ateliers à l'IGF, on a toujours utilisé le mot responsabilité. C'est un mot normalement utilisé pour désigner des choses différentes. Alors la signification de ce mot n'était pas tout à fait claire. Il faut voir ce que cela veut dire, s'il y a un chevauchement. Il y aura peut-être une super position de signification.

Je soutiens donc la proposition de processus proposée par Milton. Merci.

PATRIK FALTSTROM : Merci beaucoup. Manal ?

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup. Ce que je voulais dire était déjà couvert par Michael, mais malgré le fait que nous soyons dans une instance prématurée pour avoir des idées concrètes sur cette question, je pensais que nous devrions avoir une pensée commune ou aligner notre façon de penser sur la façon dont les deux processus sont liés, et je pense que nous devrions aboutir à deux choses.

Nous devrions nous cibler sur le processus lui-même, et voir comment nous allons établir notre coopération. L'autre chose a à voir avec la substance et la proposition finale. Je crois que nous allons soumettre une proposition complète qui couvrirait tous les aspects nécessaires à la transition. Cela serait-il dépendent d'une entrée de l'équipe de la responsabilité ou allons-nous être l'alimentation dans leur processus ou vont-ils nourrir dans notre processus ? Je veux dire que si c'est ainsi, alors nous devons aligner les calendriers des deux processus, pour voir où il existe un chevauchement par rapport à la transition.

Enfin, je veux donner un point de vue personnel. Je pense que ce n'est pas tout ce qui a trait à la responsabilité globale de l'ICANN a trait à la transition elle-même ; j'étais présente dans la salle lors de la réunion de présentation et j'ai entendu le discours de Larry. Je pense que vous ne pouvez pas vraiment définir la partie qui chevauche, qui se superpose sans voir la situation dans son ensemble. Je crois qu'il faut tenir compte du panorama général et d'identifier les éléments qui nous montrent les chevauchements, puis élaborer les processus nécessaires pour faire une proposition.

Merci.

PATRIK FALTSTROM :

Merci beaucoup. J'ai trois orateurs qui demandent la parole. Xiaodong, Keith, et Joseph, et je pense que c'est tout. Xiaodong, allez-y, s'il vous plait.

XIAODONG LEE :

Je pense qu'il n'y a certainement pas de doute qu'il existe une relation entre le travail de l'ICG et la responsabilité de l'ICANN.

La transition de la fonction IANA est notre tâche principale ; dans mon pays, la fonction IANA est comme un département de l'ICANN elle-même.

Donc, même si nous transférons la fonction, certaines personnes vont penser que c'est l'ICANN. C'est comme si j'avais une pomme. Je vais donner cette pomme à Patrik, mais comment m'assurer que cette

pomme est bonne, que c'est l'élément approprié, puis que Patrik est la personne appropriée pour la recevoir.

Je crois donc que nous devons examiner soigneusement et avec beaucoup de prudence la relation entre l'ICG et de l'autre communauté ICANN. Mais je suis d'accord avec Milton que nous avons le temps suffisant pour savoir ce qui se passera pour la responsabilité de l'ICANN, et puis voir comment nous allons procéder. Nous avons donc un certain temps ; il reste trois semaines, donc peut-être que nous pouvons avoir une téléconférence et une décision à cet égard.

PATRIK FALTSTROM:

Merci. Keith?

KEITH DRAZEK:

Bien. Merci, Patrik.

Pour répondre aux deux questions que posait Manal, une sur la portée, je pense, et l'autre sur la relation entre nos deux groupes. Comme Larry Strickling a mentionné, les processus sont intimement liés. Vous savez, nous devons voir cela de manière holistique, mais je crois comprendre que le fonctionnement de nos deux groupes, ce groupe et le groupe de la responsabilité de l'ICANN qui a été proposé, sont très distincts et séparés.

En d'autres termes, notre travail n'alimente pas pour ainsi dire le travail de l'autre groupe et vice versa. Je crois comprendre aujourd'hui que ce sont deux processus parallèles distincts qui sont consacrés à des questions similaires ou connexes ; cela ne veut pas dire que nous

sommes censés faire des apports chez eux et qu'ils sont censés faire des apports chez nous. Nous allons avoir une coordination ou une liaison et nous allons nous tenir à jour à propos de notre travail. C'est quelque chose qui doit être mieux défini.

Pour ce qui est de la portée, on a mentionné la question de la responsabilité ; peut-être le groupe de responsabilité de l'ICANN a trop de travail. Pendant la réunion d'information, Larry Strickling a dit, vraiment pour la première fois, qu'il y avait une approche très réduite pour le groupe de la responsabilité, qu'il ne pouvait pas s'occuper de tout. Il ne pouvait pas s'occuper de question qui devraient normalement être abordées grâce à des processus existants tels que l'ATRT ou d'autres structures existantes ; qu'il est plutôt axé sur les questions de responsabilité découlant de la relation contractuelle pour les fonctions de l'IANA, entre la NTIA et l'ICANN.

Il a mentionné qu'il faut se cibler dans le travail pour le faire en parallèle et à temps.

PATRIK FALTSTROM: Joseph?

JOSEPH ALHADEFF: Merci. Je pense que je vois un rapport bien plus grand que Keith à ce sujet, parce que les deux groupes sont essentiellement, à un degré ou un autre, concentrés sur ce qui va se passer quand la NTIA ne sera plus dans ce panorama. Nous parlons d'un écosystème de la responsabilité ou la NTIA provoque un impact pour les deux groupes. Elle a un impact

différent pour chaque groupe, mais c'est plus qu'un rapport de se tenir mutuellement informés.

Il se pourrait que nous ayons besoin de voir collectivement où sont ces instances, ou est-ce qu'on peut effectuer les liaisons et les liens. C'est très différent que de dire que nous sommes experts en la matière dans leur responsabilité ou qu'ils sont experts en la matière dans notre responsabilité.

Ni l'un ni l'autre n'est vrai. Mais je pense que nous devons probablement travailler davantage et faire en sorte que tout le monde puisse voir clairement cette question. Je pense qu'il serait utile de publier une déclaration sur notre travail en matière de responsabilité parce que les personnes qui ne participent pas directement au processus ne comprennent pas qui fait quoi. J'ai entendu dire, oui l'ICANN va travailler sur les questions de responsabilité liées à la transition et d'autres qui disent que l'on va travailler sur les questions techniques. En réalité, nous aussi nous devons travailler sur la responsabilité. Je crois donc qu'il serait utile de publier quelque chose là-dessus sur notre site Web. Je suis d'accord avec mes collègues que c'est une instance prématurée, mais la question de la responsabilité concerne et implique la transition de l'ICANN et d'autres concepts.

PATRIK FALTSTROM :

Merci beaucoup. Je vois que Kavouss et Manal ont demandé de faire des commentaires.

Laissez-moi d'abord résumer et ensuite voir si vous avez encore quelque chose à ajouter. On a précisé qu'il existe différents types de

responsabilité. Nous avons la responsabilité qui dérive de ce que nous faisons au sein de l'ICANN et peut-être d'autres choses aussi. Ce qui est spécifique par rapport à ce que nous faisons qui est peut-être liée à une partie de la responsabilité. Dans notre charte et dans le processus d'amélioration de la responsabilité de l'ICANN sont ouverts à la réception de commentaires publics. Nous ne savons encore de quoi on parle ; alors on fait souvent des consultations et on offre de la collaboration pour voir clairement ce dont nous avons besoin. On a aussi dit qu'il fallait partager l'information mais que cela n'est pas suffisant. Alors il faudrait faire une proposition préliminaire, à savoir ajouter à notre calendrier certaines actions qui impliquent l'analyse de ce que nous recevons dans nos appels à propositions. Peut-être que notre groupe va travailler de manière similaire. Nous allons voir comment notre travail peut coïncider, comment le travail des deux groupes sera en rapport. Et ce serait possiblement une manière plus structurée de voir quelle est la relation existant entre nous.

Après avoir entendu les commentaires de nos collègues, je vous invite à remettre à plus tard la question parce que c'est une chose très importante, et on abordera la question quand on aura plus d'information.

Sur ce, je voudrais demander à monsieur Kavouss s'il souhaite tout de même commenter sur ce qui vient d'être dit.

Merci.

KAVOUSS ARASTEH : Oui, je suis d'accord avec vous, mais je voudrais ajouter un élément. Peu importe kan cela a été établi, je ne suis pas à l'aise avec le coordinateur de liaison. Je ne veux pas que l'ICG délègue ses pouvoirs à une seule personne pour une question si importante. S'il y a une discussion, il faut qu'elle soit au sein de l'ICG, il faut échanger des opinions de manière collective, mais nous ne pouvons pas déléguer les responsabilités à une seule personne pour que cette personne discute en notre nom. Ceci est en premier lieu.

Deuxièmement, il y a le processus de responsabilité qui est liée à la transition et à la responsabilité de la transition. Alors il faut voir l'image générale de la responsabilité pour savoir quels sont les éléments liées à notre travail, sinon c'est très difficile de faire des commentaires.

PATRIK FALTSTROM : Merci beaucoup. Manal ?

MANAL ISMAIL : Je m'excuse. Je ne savais pas que la liste des orateurs était close.

Je crois comprendre que nous allons poursuivre cela en ligne. Nous allons recevoir des propositions complètes des communautés opérationnelles qui auraient des questions liées à la responsabilité qui a à voir avec des fonctions spécifiques. On va assembler tout cela ensemble, peut-être trouver certaines lacunes dans la responsabilité globale que nous devrions coordonner dans les processus correspondant à la responsabilité. Je ne veux pas mettre ensemble les deux processus, mais je voudrais savoir comment cela va se passer deux.

Merci.

PATRIK FALTSTROM :

Merci beaucoup. Et merci pour la clarification. ce que vous venez de dire et ce que Milton a dit en ce qui concerne l'exercice de mapping et l'évaluation de ce que nous faisons et de ce que l'autre groupe fait est important.

Je ne vois pas vraiment quelqu'un ici vraiment demander qu'un seul individu gère le flux de l'information, comme vous le soulignez, Kavouss.

Il se peut que nous parlions de quelque chose de plus stricte, comme un exercice de mapping entre les différents groupes, mais nous ne savons pas vraiment encore comment continuer. Je pense que c'est l'instance où nous en sommes.

Je vous remercie beaucoup pour cette discussion. Je dois être content parce que nous avons effectivement gagné cinq minutes sur notre ordre du jour qui nous avons dont nous aurons probablement besoin quand nous aborderons les prochains points du consensus et du calendrier.

Passons maintenant aux mises à jour des communautés. Ici c'est l'ordre selon lequel j'ai lu le courriel. Il se peut qu'ils aient été envoyés dans un ordre différent. Je n'ai pas vraiment le temps pour vérifier. Je voudrais avoir ces mises à jour de tous ces groupes rapidement, pas plus de cinq minutes pour chaque groupe. Il y a le GAC, le GNSO, NRO, l'IETF et le SSAC. Y a-t-il qui n'ont pas été inclus et qui voudraient dire quelque chose ? Keith ?

KEITH DAVIDSON : Je pourrais vous donner une mise à jour rapide de la part de la ccNSO si cela vous convient.

PATRIK FALTSTROM : C'est noté. Nous allons commencer à travailler et voir si quelqu'un d'autre veut aussi le faire ... Paul ?

PAUL WILSON : Il faudrait demander aux observateurs de l'ICANN de nous donner une mise à jour du point de vue de l'ICANN ; ce serait l'occasion de le faire.

PATRIK FALTSTROM : En ce moment, je pense que ma suggestion est de ne pas le faire explicitement, car cela les mets en évidence et je ne me sens pas à l'aise en faisant cela, sans leur avoir donné l'occasion de se préparer. Espérons que nous aurons une pause en fin de la journée lorsque nos présidents vont essayer de résumer les points d'action réels de la réunion.

Si vous avez le sentiment de ne pas savoir ce qui se passe, cela vous donnera l'occasion de parler aux gens de l'ICANN. Cela leur donne également la possibilité de se préparer un peu. Heather, s'il vous plaît.

HEATHER DRYDEN : Merci. C'est Heather Dryden qui parle.

Donc, je voulais parler un peu comment nous en tant que participants au GAC travaillons et vous donner une idée de certaines des questions

que nous avons commencé à débattre par rapport à la question de la transition du rôle de supervision des fonctions de l'IANA.

Donc, tout d'abord, vous pourriez être intéressés de savoir que la proposition est d'avoir cinq sièges pour participer à ce groupe ; c'est la première proposition pour le GAC et, par conséquent, un peu d'expérimentation. Alors que le GAC a toujours cherché à respecter la diversité régionale dans les des postes de direction, il n'est pas structuré pour développer des conseils sur des lignes régionales. D'autres organisations qui peuvent le faire serait le Comité consultatif At-Large de l'ICANN.

Il y a aussi une longue histoire dans le GAC d'assurer la pleine participation de tous les membres du GAC à travers des rapports réguliers et du travail en ligne avec l'ensemble des membres pour partager des informations et des mises à jour et d'obtenir les points de vue des membres. Et il y a des exemples de cela également à l'ICANN où nous avons engagé l'ensemble du GAC dans un processus, par exemple, avec le groupe de travail Conseil-GAC de mise en œuvre des recommandations.

Donc, en tant que président, j'ai envoyé plusieurs messages à la liste entière du GAC pour les informer de tous les nouveaux développements et les délais. Et mes collègues ainsi ont partagé des informations avec leurs collègues pour essayer de garder le flux de l'information. Nous avons également créé une liste de courriels séparée pour les membres du GAC, la liste de l'ICG, et les vice-présidents que nous appelons un groupe de contact à cet effet. Cela sert à coordonner le travail des cinq

représentants du GAC ici ainsi que tous les messages d'informations à la liste complète du GAC.

Pour illustrer comment cela pourrait fonctionner dans la pratique, ceux d'entre nous sur le groupe de contact du GAC ici à Istanbul allons communiquer au GAC les résultats de cette réunion. J'apprécie donc cette occasion de nous engager avec l'ICG en personne ici à Istanbul. Et moi en tant que présidente du GAC, je me suis engagée à faire en sorte que tous les autres membres de l'ICG puissent bénéficier des opinions que nous pourrions transmettre en tant que GAC.

En ce qui concerne la participation du GAC dans les processus subsidiaires liés à la transition des fonctions de l'IANA, bien sûr, en ce qui concerne les noms de domaine nous faisons un effort pour arriver à une approche sur une structure de groupe de travail intercommunautaire. Nous avons un grand intérêt à faire des apports sur cette partie de la proposition de cette manière-là. Et en ce qui concerne les deux autres principaux processus qui ont été identifiés, les paramètres de protocole et la partie qui correspond aux numéros, nous en tant que GAC n'allons pas faire de commentaires là-dessus ; nous croyons que nous avons l'occasion de donner du conseil aux gouvernements et voir la manière dont ils peuvent participer par ces processus s'ils le souhaitent en communiquant avec des collègues du GAC.

Voilà la suggestion que je vous présente, et si l'ICG se réunit avec le GAC à Los Angeles, je pense que ce serait une très bonne occasion et que nos collègues pourront profiter de faire la sensibilisation de la diffusion

externe et de pratiquer un peu de diplomatie avec nos collègues du gouvernement dans le GAC.

Voilà donc ma mise à jour, et j'espère que cela a permis de clarifier pour vous les façons dont le GAC participera. Et si ce n'est toujours pas clair pour vous que ce soit parce que vous avez une opinion personnelle ou une opinion du GAC, je vous suggère de poser des questions et d'obtenir les clarifications nécessaires.

Merci.

PATRIK FALTSTROM : Merci beaucoup. gNSO, Milton.

MILTON MUELLER : Keith, je ne suis pas sûr d'être la meilleure personne pour le faire. Permettez-moi de vous inviter à m'interrompre lorsque vous le considérez nécessaire. Donc, c'est Milton Mueller.

Ce que nous savons, c'est que la GNSO a créé un groupe de travail intercommunautaire. La situation actuelle exacte de ce groupe n'est pas entièrement claire pour moi. C'est pourquoi je demande à Keith. Je pense que c'est établi dans la charte. Il se peut que la charte soit encore en cours de modification. D'accord, la charte est déjà établie pour ce groupe de travail intercommunautaire.

Je crois que le groupe accepte les commentaires de tout le monde, mais il y a certains membres qui ont été désignés par les groupes de parties prenantes et des unités constitutives. Cela s'étend à la ccNSO et à la gNSO. Ainsi, les gens de ces groupes peuvent intervenir. Donc, je pense

que les fondations ont été placées pour le processus. Je ne suis pas exactement sûr quand le travail de ce groupe va effectivement commencer. Peut-être qu'ils attendent notre RFP. Peut-être qu'ils participent à d'autres types de ratification avec certains d'autres groupes différents.

C'est tout ce que j'ai à dire. J'espère que Keith peut compléter.

KEITH DRAZEK :

Merci, Milton. Je pense que je peux ajouter quelques détails.

Peu de temps après la réunion de l'ICANN à Singapour, les diverses composantes de la communauté des noms de l'ICANN ont commencé à travailler ensemble à l'élaboration d'une charte pour un groupe intercommunautaire, la gNSO, le ccNSO, l'ALAC ; je veux dire qu'il y avait une large participation pour créer un groupe de travail intercommunautaire comme l'a dit Milton. La charte a été élaborée. Des processus de ratification de cette charte sont en cours. Et je pense qu'il y a un vif intérêt dans la communauté pour commencer le travail.

Voilà où nous en sommes. Keith a probablement plus à ajouter à ce point.

PATRIK FALTSTROM :

S'il vous plaît, Keith numéro 2.

KEITH DAVIDSON :

Je suis Keith numéro 1, je prétends être numéro 1 parce que je suis plus âgé.

KEITH DRAZEK : Par ordre alphabétique aussi.

KEITH DAVIDSON : Je n'ai pas d'apport sur ce qui a été dit, mais de notre perspective dans le ccNSO, nous avons lancé un appel à des volontaires pour le groupe de travail intercommunautaire. Nous avons convenu par rapport à la charte. Et il peut y avoir un point ou deux là-dedans qu'il faudra peut-être revoir avant que le groupe de travail commence son travail. Mais je suppose que nous espérons nommer nos membres dans la prochaine semaine. Et je crois que le groupe de travail intercommunautaire va se réunir avant à Los Angeles et ont fait de réels progrès en termes de comment ils vont se rencontrer et comment ils vont progresser vers leurs objectifs.

Merci, Monsieur le Président.

PATRIK FALTSTROM : Merci beaucoup. Permettez-moi, en tant que président de la SSAC, de dire que nous participons aussi à ce groupe ainsi qu'à d'autres groupes qui existent.

J'ai une question de Jari. Est-ce une question ou une demande de précision ? Bon, je vous demande d'être bref, Jari.

JARI ARKKO : C'est pour une question rapide.

Vous avez dit que le groupe est ouvert aux commentaires de tout le monde, mais qu'il existe un ensemble de personnes qui en font partie. Est-ce que cela veut dire que c'est un forum ouvert où toute personne intéressée au processus de noms peut participer et fournir une opinion ou comment cela se passe ?

PATRIK FALTSTROM : Keith numéro 1.

KEITH DAVIDSON : Je vais essayer de répondre au moins à partir du point de vue de la ccNSO.

Je pense qu'il y a des membres officiels de la ccNSO qui vont participer, ce qui n'exclut pas la participation de membres désignés dans ce groupe. Il y a quatre groupes qui vont participer à l'ICG. Il y a l'hypothèse qu'il y aura des observateurs dans le groupe de travail intercommunautaire. Et il semble que les réunions seront ouvertes et chercheront à prendre de tout le monde à l'ICANN. Mais ce sont ceux qui sont nommés au groupe qui auront le premier droit à la parole et la discussion sera principalement adressée à ceux qui font partie de ce groupe de manière officielle.

PATRIK FALTSTROM: Wolf-Ulrich? Merci.

Alissa, avez-vous une demande de précision ?

ALISSA COOPER : Oui. Je veux dire peut-être juste une question de suivi par rapport à ce qui a été dit.

Nous disons à la communauté opérationnelle qu'elle doit commencer à travailler. S'il y a des qui ne font pas partie de l'une des unités constitutives naturelles de l'ICANN, je me demande si elles seront en mesure de participer à ce groupe et quelles seraient les différences entre la responsabilité accordée à ces personnes nommées et les différentes autres personnes qui voudraient donner leur avis sur la proposition transition de noms.

PATRIK FALTSTROM : Merci beaucoup.

Permettez-moi de saisir cette question et la généraliser un peu. Et laissez-moi suggérer que lors de notre prochaine réunion, qu'en tant que membres de ce groupe, nous devons informer nos groupes par rapport à la participation à ce processus de participation.

J'ai aussi une demande de parole de Jean-Jacques pour donner une mise à jour de l'ALAC. Donc pour le moment, je vais donner la parole à Adiel de la NRO.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Dois-je parler maintenant ?

PATRIK FALTSTROM : Attendez votre tour, s'il vous plaît. Adiel, NRO.

ADIEL AKPLOGAN :

Merci beaucoup, Patrik. Pour le NRO, nous avons également lancé notre processus de consultation. Nous le faisons au niveau du WSIS original en utilisant la portée régionale originelle des RIRs pour le mécanisme de consultation. Chaque RIR aura son propre processus de consultation.

Ce qui est bien, c'est que nous utilisons le site Web de NRO de consolider tous ces processus. Donc, à partir du site Web du NRO, vous pouvez accéder aux différents processus de consultation qui ont été lancés par les RIR. Chaque RIR a une liste de diffusion ouverte à laquelle vous pouvez souscrire. Et nous avons prévu également une partie spécifique de notre site Web pour les résultats des différentes commentaires fait durant les réunions et présenter les rapports de liste de diffusion.

Nous avons également publié sur le site Web NRO notre calendrier qui sera mis à jour avec le calendrier final proposé par le ICG au fur et à mesure que le processus va avancer.

Nous voulons, bien sûr, que ce processus soit aussi ouvert que possible, afin que toutes les contributions de notre liste de diffusion soient considérées. À la fin de chaque étape du processus nous allons revenir à la communauté pour valider ce qui a été fait.

Nous avons l'intention d'impliquer vers l'issue de ce processus d'avoir des représentants de la communauté, des organisations de soutien, afin de valider que tout ce qui a été soumis à l'ICG à travers les différentes listes de diffusion et de courrier électronique, tout ce qui a été publié en ligne qui sera présenté à l'ICG.

Un aspect de notre processus concerne aussi notre propre responsabilité. Nous avons intégré cette auto-évaluation dans le processus de responsabilité des RIR.

La première phase du processus vient de se terminer par une enquête parmi les cinq RIR sur notre cadre de responsabilité. Cela aussi a été publié. C'est ce que je peux dire.

Tout le monde peut rejoindre la liste de diffusion et participer. Merci.

PATRIK FALTSTROM : Merci beaucoup. Hartmut, s'il vous plaît.

HARTMUT GLASER : Paul, Adiel, et moi-même, nous sommes d'accord que l'ASO fait partie de cette communauté avec la NRO.

PATRIK FALTSTROM : Merci pour cette précision. Et permettez-moi de passer ensuite à l'IETF et à Jari.

JARI ARKKO : Je voulais fournir une brève mise à jour. Donc, nous avons discuté de ce sujet pendant un certain temps. Nous avons eu deux réunions en Mars et maintenant fin de Juillet, et que l'on a assez bien participé. Nous nous sommes focalisés sur la question de l'ICG et quelles sont les attentes du point de vue de l'IETF et que pouvons-nous faire dans ce processus du côté de l'IETF.

Sur la base de cette réunion et des discussions ultérieures sur les différentes listes de diffusion, nous avons décidé de créer un nouveau groupe de travail appelé «IANA Plan ». Si vous recherchez sur Google, le premier lien vous mène à la liste de diffusion. Le groupe a été créé il y a 90 minutes. C'est un forum ouvert pour discuter du rôle de l'IETF dans cette transition ; ce forum est complètement ouvert pour que chacun puisse participer librement. Nous allons convoquer les gouvernements et tous les participants qui seront intéressés à nous rejoindre.

Et il y a aussi des discussions déjà en cours ; un membre de la CCI qui a assumé la responsabilité de rédiger une proposition. Il n'y a aucune proposition de la part de l'IETF encore, mais il y a un projet de proposition d'une personne qui a déjà recueilli des commentaires et envoyé environ 50 courriels sur ce point.

Donc, le travail avance, mais nous sommes à un stade précoce, car il ne s'agit pas vraiment de la création de ce forum mais de parvenir à un consensus ce qui prendra encore des mois pour obtenir la participation de toutes les personnes impliquées ; cela est l'élément clé. Nous allons donc envoyer des courriers électroniques à ce sujet et demander à certains d'entre vous aussi de les diffuser auprès de vos groupes.

Merci.

PATRIK FALTSTROM :

Merci beaucoup. Ensuite, SSAC. Russ ?

RUSS MUNDY :

Merci, Patrik. Comme la plupart d'entre vous le savent, le SSAC a publié un rapport directement lié à notre travail au sein de ce groupe ou l'on donne une vue d'ensemble et un historique des fonctions de l'IANA. Ce rapport a un but éducatif ; c'est un type de document de référence. J'invite tout le monde à le lire très attentivement. Il y a environ 25 à 30 pages et contient de nombreuses informations sur l'histoire de l'IANA.

Nous travaillons également sur quelques documents supplémentaires que nous souhaiterions publier à l'avenir. Vous ne pouvez pas dire quand exactement ; nous travaillons beaucoup sur la base d'un consensus.

Nous espérons pouvoir finir un de ces documents prochainement et puis un autre un peu plus tard. Mais comme nous sommes tous des bénévoles, nous travaillons dur tout en ayant des contraintes de temps assez importantes. Ce sont les activités de haute priorité dans le plan de travail de la SSAC.

[Commentaire hors micro]

RUSS MUNDY :

En fait, les titres des deux autres documents sont encore en discussion, donc je ne peux pas vous en donner les titres. Désolé.

[Rires]

L'objet général du prochain document est plus spécifiquement lié au contrat NTIA concernant les fonctions d'IANA. L'autre document abordera les commentaires du SSAC par rapport à ce sujet en général.

PATRIK FALTSTROM : Joseph ?

JOSEPH ALHADEFF : Juste une question à tous les intervenants qui m'ont précédé : au fur et à mesure que nous élaborons ces processus communautaires au sein de nos communautés, comment allons-nous agir ? Allons-nous les poster dans nos sites Web de sorte que les gens puissent les trouver facilement ? Parce qu'il serait utile pour les gens des communautés de découvrir ces informations et savoir comment y participer, afin qu'ils puissent alimenter ce processus.

PATRIK FALTSTROM : Nous avons les liens sur notre site Web. Nous allons améliorer ces informations dès que nous aurons un secrétariat opérationnel.

C'est une bonne idée d'avoir non seulement les liens, mais également la description des différents processus qui sont menés au niveau de chacune des communautés afin que l'on puisse les décrire avec le même type de rédaction. Mais d'un autre côté, je pense aussi qu'il est important que nous puissions parvenir au résultat escompté ; cela va bien entendu au-delà de ce que nous pourrions faire aujourd'hui.

Merci. La ccNSO. Keith.

KEITH DAVIDSON : Juste une pensée. Je pense que dans une semaine ou deux, il pourrait être approprié d'informer ce groupe via la liste de diffusion, qui sont les

membres du groupe de travail intercommunautaire. Je m'engage à faire cela une fois que le travail sera finalisé.

PATRIK FALTSTROM : Merci. Nous allons écouter maintenant Jean-Jacques en représentation de l'ALAC.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Patrik. C'est Jean-Jacques.

Il y a trois choses pour l'ALAC.

Tout d'abord, nous avons un groupe de travail dédié qui a été mis en place il y a un peu plus d'un mois. Nous nous retrouvons en ligne une fois par semaine. Ce groupe mène un travail détaillé. Effectivement, nous obtenons une rétroaction très profonde de notre communauté.

La deuxième chose est que nous avons maintenant aussi des membres de ce groupe de travail qui participent et interagissent avec d'autres communautés, y compris les communautés opérationnelles ; nous sommes informés en ligne de ce que ces diverses communautés font.

La troisième chose est que l'ALAC a créé un groupe de travail consacré aux défis futurs. Ce groupe de travail permanent travaille sur la question de la responsabilité, mais plus spécifiquement sur la responsabilité dans le cadre de la transition dont nous parlons.

Merci.

PATRIK FALTSTROM : Merci beaucoup. Lynn ?

LYNN ST. AMOUR : Je me demandais si Jean-Jacques pourrait parler plus en détail par rapport au dernier point sur l'ALAC, le groupe de travail consacré à la responsabilité dans le cadre de la transition. Je suppose que ce groupe va travailler au sein de la communauté pour aborder les questions de responsabilité au sein de chacune de ces communautés sans pour autant avoir une position hiérarchique.

PATRIK FALTSTROM : Jean-Jacques ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Oui. Merci.

En réponse à la question de Lynn, ce travail commence maintenant au sein du groupe de travail sur les défis futurs de l'ALAC. Il n'est pas directement subordonné à notre travail sur la transition. Nous avons constaté depuis un certain temps qu'il faut aborder cette question du point de vue plus large de l'utilisateur Internet à l'échelle mondiale.

En ce moment, nous nous occupons de cette question depuis peu. Alors bien sûr, nous allons tenir compte de l'aspect de la transition, mais nous n'allons pas nous focaliser uniquement sur celle-ci.

Vous vous souviendrez que la première grande tâche du groupe de travail sur les défis futurs a consisté à documenter ceux qui ont participé au livre blanc de l'ALAC, intitulé «R3». Il y avait trois R qui

représentaient des mots ; « respect » « capacité de réponse » et un autre qui ne me vient pas à l'esprit en ce moment. Dans ce document, on a présenté des analyses ou des conclusions ou des recommandations au Conseil de l'ICANN et à d'autres ; et il a été diffusé un peu partout.

Donc, il s'agit d'avoir une plate-forme ouverte sans ligne directrice stricte concernant ce que nous allons réaliser en nous lançant dans ce travail axé principalement sur la responsabilité.

Merci.

PATRIK FALTSTROM :

Merci beaucoup. La conclusion que l'on peut tirer, c'est que ce débat était très utile et je pense que ce genre d'échange et de description que nous venons de faire par rapport à nos processus respectifs, au progrès du travail dans nos communautés rendra la discussion à l'avenir plus facile à gérer.

Alissa, je suis désolé, je n'ai pas vu que vous aviez levé la main.

Alissa, s'il vous plaît.

ALISSA COOPER :

Merci, Patrik.

Je voulais juste partager une idée que quelqu'un m'a proposé car je pense que c'est une bonne idée. Une fois que le groupe de travail intercommunautaire sera complètement formé, que ses membres seront nommés, que sa charte est complète, il a été suggéré qu'un groupe d'entre nous dans l'ICG écrive un article qui sera publiée dans un

blog afin d'expliquer comment tout le monde peut participer à tous les processus des communautés opérationnels, afin que les parties intéressées puissent lire cet article et comprendre de quelle manière elles peuvent participer ; un document qui ne soit pas trop long. J'ai pensé que cette idée pouvait être utile et je tenais à la partager avec vous.

Je vais écrire une note pour la liste de diffusion, mais je voulais juste signaler cela. Si quelqu'un pense que c'est une bonne idée, nous devrions la discuter sur la liste de diffusion, mais je vais prendre cela comme un élément d'action à commencer à explorer dans les semaines à venir.

PATRIK FALTSTROM :

Merci beaucoup, Alissa, et je pense que cela est en ligne avec ce que nous venons de dire, à savoir ce que dit Joseph, résumer les différents processus mis en œuvre sur notre page Web dans un blog pour aider les gens à participer. Alors si vous pouvez rédiger cet article, je pense que nous vous en serons reconnaissants. Je vous remercie.

Sur ce, je voudrais passer à l'élément suivant de l'ordre du jour, à savoir le secrétariat indépendant de l'ICG.

Donc Adiel vous avez la parole.

ADIEL AKPLOGAN :

Comme je le disais ce matin, la dernière version du RFP n'est pas prête pour la publication ; elle sera publiée lundi, dès que nous serons

d'accord. Nous ne l'avons pas mise encore dans le fichier Dropbox pour nous assurer que nous sommes tous d'accord avant.

Ce RFP n'est pas le contenu de ce que l'on demande. C'est le même document d'origine. Ce qui a été fait ici est de le mettre juste dans un format RFP, en respectant le processus des marchés internes de l'ICANN. Ce n'est pas la dernière version.

Donc ce document sera publié.

Je voudrais que nous nous entendions sur le calendrier. S'il sera publié le lundi 8, et si cette période finira le 22 septembre. Il faudra se mettre d'accord sur la période de demande de précisions. S'il y a des questions, ces questions seront adressées à la liste de diffusion. S'il y a des questions logistiques ou juridiques, le personnel de l'ICANN fournira des réponses à cette question ; l'ICG les examinera et les renverra au demandeur potentiel.

Nous pouvons également avoir à répondre à certaines questions spécifiques liées au travail de secrétariat lui-même, ce processus est décrit dans le calendrier. Il y a des documents qui seront jointe à ce RFP, comme l'accord de confidentialité, de conflits d'intérêts, et tout cela. Le RFP sera publié avec les dispositions générales pour un contrat avec l'ICANN. Donc le contrat sera signé avec l'ICANN, mais le travail sera fait pour le groupe de l'ICG. Donc, en gros c'est tout.

Maintenant, le deuxième aspect concerne le processus de sélection. Dès que la période RFP sera close, nous devons passer par un processus de sélection de la personne qui fera le travail, et pour ce processus nous avons un sous-comité de l'ICG qui est chargé de cette tâche, le RFP et

l'ICANN, etc. La question est de savoir est-ce que ce même groupe sera retenu pour faire la sélection ? Ou est-ce que nous souhaiterons mettre en place un autre groupe pour le processus de sélection ? Ceci est un aspect sur lequel nous devons débattre, et voir s'il y a un commentaire fondamental sur le document d'appel à proposition lui-même.

PATRIK FALTSTROM : Joseph ?

JOSEPH ALHADEFF : Je ne suis pas à cent pour cent sûr que ce soit une question fondamentale car je n'ai jamais répondu à un RFP, mais je me demande si nous avons donné aux candidats ayant répondu à cette proposition suffisamment de détails sur ce qu'ils devraient faire. Parce que quand vous dites « gérer les documents » sans donner une idée de ce que la charge de travail implique en termes de fréquence des documents, nature des documents, je ne suis pas exactement sûr que ce soit des questions auxquelles on puisse répondre facilement ou si cela devrait partie de la négociation du contrat qui aura lieu plus tard.

PATRIK FALTSTROM : Jean-Jacques ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Patrik.

Malheureusement, je ne peux pas faire défiler le texte sur mon ordinateur donc je ne peux pas voir si ce point que je vais soulever

figure déjà dans le texte ; je veux veiller à ce que nous ayons dans le texte une mention que le RFP devrait être très large, en d'autres termes, qu'il ne soit pas limité à un ensemble de pays qui ont traditionnellement fourni des services de secrétariat certes très performants.

Ce n'est pas la question. Mais afin de le rendre plus représentant de la communauté à travers le monde, il devrait avoir une portée plus large.

Et dans le processus de sélection, ceci est mon deuxième point, je pense que nous devrions également être attentifs au fait que si tout le reste est égal, peut-être que nous devrions envisager de retenir un candidat en dehors des fournisseurs habituels des entreprises de consultation.

Mon troisième point est que je serais prêt à participer à la fois au RFP et au processus de sélection en tant que représentant d'ALAC. Merci.

PATRIK FALTSTROM :

Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH :

Je ne pense pas que nous avons besoin de créer un nouveau groupe. Le groupe qui est en place est suffisant, ils ont suffisamment d'expérience et d'informations pour pouvoir continuer avec ce travail. S'il y a des questions soulevées par rapport à la nature du secrétariat, ces questions seront renvoyées à l'ICANN. Les autres questions seront renvoyées au groupe. À ce moment-là, on devrait décider des questions qui devraient être répondues par l'ICG ou pas.

Merci.

PATRIK FALTSTROM : Merci beaucoup. Russ Housley ?

RUSS HOUSLEY : En ce qui concerne ce que Joe vient de dire, lorsque les gens du département des achats de l'ICANN a examinés cet appel à proposition, ils ont trouvé des détails similaires et ils ont proposé une solution que nous avons accepté. Cette solution consiste à établir un nombre déterminé d'heures de travail qui seront consacrées à ces fonctions de secrétariat.

PATRIK FALTSTROM : Daniel ?

DANIEL KARREBERG : Une motion d'ordre.

Est ce qui est devant nous est un texte spécifique d'un RFP sur lequel nous mettre d'accord ? Et si «oui», l'avons-nous tous vu ?

Ou bien devrions-nous nous poser la question suivante «Adiel a fait du bon travail, nous avons vérifié ce travail, et est-ce que nous en sommes satisfaits ou pas ? »

Tout d'abord, nous avons besoin d'une réponse, et si la réponse est que nous devons être d'accord sur un texte spécifique, ma réponse est que nous ne connaissons pas le texte spécifique en détail.

PATRIK FALTSTROM : Adiel, voulez-vous répondre à cela ?

ADIEL AKPLOGAN : Le texte original a été publié dans le Dropbox. J'y ai intégré l'ensemble des commentaires que le texte a reçu. La version finale est une version qui a été préparée par l'équipe département des achats de l'ICANN sur la base du processus normalement mis en place pour ce type de fonction. Dans le Dropbox, vous trouverez toute l'information concernant le RFP. Comme je l'ai mentionné, nous n'avons pas publié la version finale de l'appel à proposition sur Dropbox parce que notre Dropbox est public donc tout le monde peut le voir.

[Commentaire hors micro]

ADIEL AKPLOGAN : La liste de diffusion est trop publique. La liste de diffusion de l'ICG est distribuée uniquement à la liste de diffusion de l'ICG.

L'archive est publique. Le dernier appel d'offres n'a pas été diffusé sur la liste de l'ICG.

RUSS HOUSLEY : Je suis désolé. Je voulais demander pourquoi nous ne l'avons pas distribuée nous distribuons sur la liste de diffusion.

ADIEL AKPLOGAN : Exactement, exactement. Parfait.

PATRIK FALTSTROM : Je vais essayer de répéter la question de Daniel parce que je pense que vous avez parlé en même temps. Je pense que le RFP complet est un ensemble de plusieurs documents, dont certains sont de nature juridiques et d'autres qui appartiennent à l'ICANN qui, pour diverses raisons ne peuvent être partagés avant la publication du RFP.

Je pense que la question de Daniel était la partie de cet ensemble a été créé par l'ICG, donc une partie de ce recueil de document a été vérifiée ? Est-ce qu'il s'agit du même document que l'ICG a vu ?

ADIEL AKPLOGAN : Le texte nous avons dans le Dropbox est le texte sur lequel l'ICG doivent s'aligner. Si vous avez regardé dans le Dropbox et que vous êtes d'accord, c'est très bien. Ce que l'on voit ici sur l'écran constitue les documents inclus dans ce recueil de documents. Il n'y a donc pas eu de discussion vraiment à ce sujet sur la liste de diffusion. Je ne sais pas si c'est positif ou négatif de ne pas avoir débattu plus en profondeur de ce document. C'est tout.

PATRIK FALTSTROM : C'est justement la précision que je voulais obtenir. Alors permettez-moi de revenir à Daniel. Donc, la situation est un peu compliquée ici où le document actuel qui fait partie de l'ICG a été visible.

DANIEL KARREBERG : Je voudrais savoir quelle version spécifique du document spécifique nous avons considéré dans ce processus ? C'est tout ce que je veux savoir. Et je veux avoir un procès-verbal que nous n'avons pas vu la proposition dans son ensemble. C'est tout ce que je veux savoir.

PATRIK FALTSTROM : Donc, Adiel, pouvez-vous nommer le document qui apparaît dans le dossier Dropbox qui va faire partie de ce recueil ?

ADIEL AKPLOGAN : Bien. Il s'agit du document dans le fichier secrétariat - permettez-moi de voir si je peux le trouver maintenant. Dans le Dropbox, vous avez secrétariat et vous avez un document intitulé RFP-ICG-secretary-version-1. Donc, c'est le document que le groupe d'achat de l'ICANN utilise pour avoir le RFP final qui sera publié. Ce document RFP-ICG est basé sur le document de secrétariat de l'ICG sur lequel nous avons tous travaillé.

PATRIK FALTSTROM : C'est la réponse à la première question.

Il faut noter que le recueil se compose également d'autre matériel créé par l'ICANN qui sera publiée au monde entier et à l'ICG au moment où le RFP sera publiée.

ADIEL AKPLOGAN : Oui, c'est exact. Et je peux énumérer les documents dont nous parlons.

DANIEL KARREBERG : Pour moi, ce n'est pas nécessaire. Toutes mes questions ont été adressées.

ADIEL AKPLOGAN : Quelqu'un d'autre veut en-il savoir plus ?

PATRIK FALTSTROM : J'ai Lynn, Jean-Jacques et Kavouss. Prenons ces trois intervenants.
Vous aussi, Wolf-Ulrich. Mes excuses de ne pas vous avoir mentionné. Nous reviendrons à vous. Lynn ?

LYNN ST. AMOUR : Wolf-Ulrich était le premier. Je suis heureuse de lui céder la parole.

PATRIK FALTSTROM : S'il vous plaît, Wolf-Ulrich.

WOLF-ULRICH KNOBEN: Merci, Patrik.
Pour ce qui est du processus de sélection, je tiens également à le garder aussi simple que possible et de garder le groupe si possible. Mais je voudrais dire qu'il faudrait établir clairement que les personnes qui appartiennent au comité de sélection ne doivent avoir aucun intérêt avec ceux qui présentent leur candidature. Par exemple, si VeriSign se présente, je ne voudrais pas que Keith appartienne à ce groupe. Merci.

PATRIK FALTSTROM : Lynn.

LYNN ST. AMOUR : Moi, je me présente comme intervenant pour revenir sur quelques points.

Je voulais ajouter quelque chose à votre résumé sur l'endroit où vous pensiez que nous sommes, Patrik. Le sous-comité a-t-il examiné l'ensemble du recueil y compris les documents de l'ICANN ? Si c'est le cas, je pense que nous devrions juste prendre note que ce serait probablement une bonne étape supplémentaire pour leur demander au nom de l'ICG.

ADIEL AKPLOGAN : Oui, le sous-groupe a reçu tous les documents.

LYNN ST. AMOUR : Je voulais que ceci soit tout simplement inclus dans les procès-verbaux dans le cadre de la synthèse. Je vais faire maintenant un commentaire.

Nous devons respecter les pratiques au plus haut niveau possible. Et dans ce cas, il serait probablement approprié qu'une équipe qui n'était pas responsable de la rédaction du RFP puisse évaluer effectivement les propositions. Je pense que nous devrions aussi considérer si oui ou non ceux qui opèrent dans les communautés directement liées à ces propositions devraient faire partie de ce sous-comité. Je ne sais pas si j'ai été claire.

Deuxièmement, je pense que nous devrions aussi penser à inclure d'autres critères au fur et à mesure que nous publions notre RFP. Encore une fois, si nous respectons les meilleures pratiques, il y a des critères qui indiquent que toute entité ayant une relation contractuelle avec l'ICANN n'est pas éligible pour présenter sa candidature. Je suppose que mon autre point serait que les comités opérationnels qui vont effectivement être affectés par les opérations de cette proposition ne devrait pas faire partie de ce sous-comité.

PATRIK FALTSTROM : Merci. Jean-Jacques ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Patrik. Tout d'abord, je voudrais manifester mon accord avec tous les points faits par Lynn.

Et puis, je voudrais faire trois observations. Tout d'abord, une question directe à Adiel ; je regrette ne pas avoir tout le texte devant moi à cause de problèmes sur l'écran. Mais avez-vous inclus ou mentionné dans les critères une note sur la diversité géographique ?

En d'autres termes, nous voulons nous assurer que nous prenions en compte les propositions qui viennent de l'extérieur, disons, qui viennent d'endroits autres que l'Amérique du Nord, l'Europe de l'Ouest, l'Australie, et la Nouvelle-Zélande juste pour s'assurer que l'on puisse atteindre d'autres régions et que la communication soit bonne.

Mon deuxième point concerne le comité de sélection. Je voudrais savoir qui est actuellement membre de ce comité et comment ont-ils été nommés.

Mon troisième point est que je souhaite vraiment participer à ce comité. Merci.

PATRIK FALTSTROM : Adiel, voulez-vous répondre à cela ?

ADIEL AKPLOGAN : Pour la première partie de la question, non. Il n'y a pas de section très explicite dans le RFP mentionnant la diversité géographique car nous pensions que c'est un processus ouvert. Tout le monde peut participer. Ce n'est pas la façon dont nous communiquons ou la manière de prendre contact avec ceux que nous voulons convoquer qui va assurer la diversité. Mais il n'y a pas de paragraphe très spécifique sur la diversité des propositions.

Pour la seconde observation, le sous-comité est formé de moi-même, Russ, Daniel, et Patrik.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Comment avez-vous été nommés ? Pouvez-vous me dire comment le groupe a été nommé ?

ADIEL AKPLOGAN : Eh bien, il y a eu un appel à volontaires sur la liste de diffusion de l'ICG, et c'est ainsi que nous nous sommes portés volontaires pour rejoindre le groupe.

Merci.

PATRIK FALTSTROM : Kavouss.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Avant Kavouss, puis-je simplement revenir au point précédent, Adiel. Dans ce cas, je suggère de mettre dans la version préliminaire des références disant que le RFP cherche la diversité géographique et démographique.

Merci.

ADIEL AKPLOGAN : En fait, j'ai discuté un peu la question et je peux vous en parler un peu en profondeur. Et une chose qui a été suggéré, c'est que nous comptons sur les membres de l'ICG pour passer le mot à propos de cette demande de propositions autant que possible, de sorte à arriver aux groupes les plus diversifiés. Si nécessaire, nous pouvons ajouter à l'annonce cette référence pour veiller à élargir la portée de la proposition autant que possible.

Merci.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Adiel. Oui, je demande expressément que cela soit ajouté. Merci beaucoup.

PATRIK FALTSTROM : Il semblerait que nous avons eu quelques problèmes de communication dans l'ICG sur la façon de gérer la question, que moi en tant que vice-président trouve que nous devrions considérer. Ce processus pour le secrétariat comprend deux étapes. Tout d'abord, nous avons une demande de manifestation d'intérêt qui a été annoncé. Je ne trouve pas ce courriel maintenant. Mais cette annonce a informé la liste de diffusion de l'ICG qu'il fallait informer le plus grand nombre possible d'organisations intéressées à répondre au RFP.

Et puis la deuxième étape est la diffusion du RFP actuel, y compris l'envoi explicite du RFP à ceux qui ont effectivement répondu aux demandes de manifestation d'intérêt.

Donc dans une certaine mesure, le train est sur le point de quitter la station. Vos commentaires sont bien appréciés, Jean-Jacques. Mais aussi j'espère que vous comprenez qu'Adiel est pour l'instant en train de travailler avec un train qui a déjà quitté la gare.

Donc, Kavouss, s'il vous plaît.

KAVOUSS ARASTEH : Merci. Patrik, chers collègues, nous abordons ici la question spécifique de savoir-faire spécialisé ; la diversité géographique ne constitue pas l'élément principal. Si vous souhaitez l'inclure, on peut le faire, on peut le qualifier comme vous voudrez, de préférence quelque chose comme

ça. Mais nous devons nous concentrer et nous focaliser sur l'expertise. C'est important pour nous.

Si je veux construire un bâtiment, je ne pense pas demander la répartition géographique pour trouver le meilleur architecte. Je vais essayer de trouver le meilleur architecte, économique, et viable. Mais je ne le fais pas pour la diversité géographique.

Venant à la question principale, Monsieur le Président, je pense que nous ne devrions pas dire que nous n'avons pas vu ce document. Ce n'est pas bien pour l'ICG de dire cela. Nous devrions dire que ce secrétariat est un recueil qui comporte deux éléments. Un élément à ce qui est inclus dans le mandat de la compétence de l'ICG, que nous avons vu, qui a été publié sur la liste de diffusion. On a reçu des commentaires qui ont été pris en compte. Et aujourd'hui, on a ajouté quelque chose par rapport à la diversité géographique.

Le deuxième élément porte sur les activités du département des achats de l'ICANN, et discuter de ceci est hors de notre compétence. Donc, nous devrions le voir de façon positive, et ne pas dire que nous n'avons pas vu ce document. Je ne serais pas favorable à dire que j'ai accepté certains documents que je n'ai pas vus.

PATRIK FALTSTROM : Merci beaucoup. Mohamed.

MOHAMED EL BASHIR : Je voudrais développer sur le point que Lynn a mentionné par rapport aux conflits d'intérêt et à l'évaluation.

D'abord Je pense que le groupe doit avoir des critères d'évaluation. C'est important. Ces critères seront transmis à tous les membres pour qu'ils soient pris en considération et pour que nous sachions donc exactement quels sont les critères d'évaluation.

Je veux juste aller plus loin et demandant que les communautés opérationnelles pour des fins de transparence, parce qu'il y a un grand nombre de parties intéressées qui observent de près ce processus, il faudrait ajouter un paragraphe disant que les communautés opérationnelles qui seront affectées par le résultat de cette opération ne devrait pas participer à ce processus.

La sélection d'une communauté opérationnelle qui participe dans le cadre du secrétariat indépendant sera considérée comme un préjudice à notre processus et envoie vraiment un négatif message. Je pense que ceci est évident du point de vue du conflit d'intérêts. Donc, nous devrions préciser cela dès le début pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

PATRIK FALTSTROM :

Merci beaucoup. Donc nous avons maintenant Keith Davidson, Keith Drazek, Joseph et Daniel. Par la suite, je voudrais qu'Adiel résume un peu cette discussion.

Keith Davidson.

KEITH DAVIDSON:

Merci, président. Je veux me faire l'écho aux commentaires de Lynn et Mohamed en ce qui concerne le conflit d'intérêts et aux exigences du plus haut niveau en matière de bonnes pratiques.

Il y a eu dans le passé des problèmes au sein de l'ICANN avec des parties contractantes qui présentent des candidatures pour d'autres contrats au sein de l'ICANN. L'ICANN a des politiques très strictes par rapport au conflit d'intérêt. Et je ne suis pas sûr si dans le processus d'obtention de la documentation de l'ICANN, on a tenu compte de la politique existant par rapport au conflit d'intérêt. Et je voudrais demander si la politique a été vérifiée et si on a consulté l'équipe juridique de l'ICANN.

Je pose ces questions parce qu'à part les meilleures pratiques, je pense que ce serait la courtoisie la plus élémentaire d'éliminer tous ceux pouvant avoir un conflit d'intérêt au lieu de passer par tout le processus au lieu de se rendre compte finalement qu'ils ne peuvent pas se présenter à cette candidature. Je me demande si Adiel pourrait préciser cela.

ADIEL AKPLOGAN :

En premier lieu, la politique sur le conflit d'intérêt de l'ICANN va être appliquée, parce que dans l'ensemble de documents qui vont être

Publié nous avons un formulaire pour la confidentialité et le conflit d'intérêt. Le RFP sera soumis à la révision de la part de l'équipe juridique de l'ICANN.

Ainsi, l'équipe juridique de l'ICANN fait partie du processus.

En fait, nous ne sommes pas en train de réinventer ou modifier le processus ; l'équipe des achats de l'ICANN va gérer leur politique interne, car en fin de compte, l'ICANN sera l'une des parties contractantes et l'ICANN en sera responsable. Donc, l'ICANN est en train

de faire cela et nous donner des conseils et des informations sur la façon de faire cela.

Alors, quel sera le poids du conflit d'intérêt dans l'évaluation est quelque chose qui va être discuté parce que nous pouvons avoir des règles plus strictes de la part de l'ICG en disant voilà ce que représente la composante du conflit d'intérêt dans ce processus de sélection pour l'ICG.

PATRIK FALTSTROM : Keith.

KEITH DAVIDSON : Peut-être pourrais-je demander si l'équipe de l'ICANN pourrait circuler leur politique de conflit d'intérêt à la liste de diffusion parmi nous nous demandons parmi les membres comment cela se passe. Certains d'entre nous qui veulent peut-être à donner votre avis et faire de nouveaux commentaires auront l'occasion de le faire. Est-ce une demande raisonnable à faire à l'ICANN ?

Merci.

PATRIK FALTSTROM : J'entends les gens de l'ICANN dire que c'est une demande raisonnable. Daniel.

DANIEL KARREBERG : Permettez-moi de faire un résumé des propositions. Adiel, nous devons vous remercier. Nous avons une proposition conforme à la politique de d'achat de l'ICANN qui est prête à être publiée. Elle est basée sur un document que nous étudions depuis un certain temps qui, à son tour, est basé sur des documents que nous avons analysé en profondeur. Je propose donc que nous demandions à Adiel à demander à l'ICANN d'avancer dans ce sens. Ceci est d'une part.

Deuxièmement, je ne pense pas que nous devrions imposer des contraintes supplémentaires qui ne font pas partie de ce projet dans une annonce, parce que cela ne serait pas clair. Nous pouvons mettre des choses très générales dans une annonce que nous recevrons les candidatures qui viennent de partout, comme l'a mentionné Jean-Jacques, mais je mettrais en garde contre le fait d'élargir les critères du RFP par le biais d'une annonce. Ce n'est tout simplement pas la façon de faire les choses. Peut-être que cela pourrait nous porter préjudice à long terme. Parce que si nous nous faisons cela, on [pourrait nous accuser plus tard de conduite arbitraires.

Donc, je propose de nous mettre d'accord pour publier cela lundi tel que prévu avec une annonce très générale.

PATRIK FALTSTROM : Donc Adiel, voulez-vous essayer clôturer ce sujet. Je vous donne la possibilité de faire également certains commentaires, puis je vais résumer par une question à toute la salle.

S'il vous plaît, Adiel.

ADIEL AKPLOGAN : Si vous allez résumer, je vous cède la parole. Merci.

PATRIK FALTSTROM : J'ai l'impression qu'en tant que président de cette réunion, je devrais effectivement résumer même si comme vous le verrez, il sera très semblable à ce que Daniel a effectivement proposé. Merci Daniel pour m'aider à comprendre les mots que je dois utiliser.

Donc, il y a trois questions sur lesquelles il faut se mettre d'accord.

La première est que nous permettions à Adiel d'annoncer le RFP tel que proposé, de travailler avec l'ICANN et faire tout ce qui est nécessaire pour s'assurer que cela le RFP soit publié lundi.

Deuxièmement, que nous demandions Adiel d'ajouter quelques mots, concernant la diversité, mais nous avons entendu plusieurs participants dans cette salle dire, comme Kavouss l'a exprimé très soigneusement, que la diversité géographique ne doit pas être ajoutée comme un type de critères que nous utilisons. C'est bon d'avoir des propositions de partout dans le monde et de nouvelles parties mais que cela ne devrait pas être un critère d'évaluation. Moi en tant que président je pense que l'on pourrait finir par mettre tout de travers et peut-être avoir à revoir tous nos principes. Ce que nous ne pouvons pas faire maintenant. Nous avons besoin de notre secrétariat.

Troisièmement, nous avons une demande expresse de Jean-Jacques à être ajouté au groupe que nous utilisons en ce moment pour travailler avec le RFP, et je suggère que nous acceptions la demande de Jean-Jacques pour qu'il soit incorporé au groupe.

Bien entendu, on prendra note du fait que nous utilisons le processus de l'ICANN pour la politique de conflits d'intérêts, et que lorsque nous aurons les réponses à cet RFP, il se peut que nous ayons un cas de rotation de personnes ou d'autre.

Voilà donc mes trois suggestions. Je vais demander Adiel d'aller de l'avant ; nous allons ajouter quelques mots, mais ce n'est pas obligatoire, et nous acceptons l'ajout de Jean-Jacques à ce groupe. Maintenant, je suis ouvert aux commentaires. Je vois au moins trois personnes, donc nous allons commencer à la fin de la table.

Keith Drazek.

KEITH DRAZEK:

Merci, Patrik. Je soutiens tout ce que vous avez dit, mais je veux juste être sûr que j'ai bien compris que Jean-Jacques demandait de faire partie du groupe. Peut-être que j'ai mal compris, mais je crois qu'il demandait de faire partie du groupe d'évaluation, pas de ce groupe, au cas où il va y avoir deux groupes distincts. Je veux juste m'assurer que nous sommes clairs.

PATRIK FALTSTROM :

Oui. C'est vrai. Il demandait à être ajouté au groupe d'évaluation. À l'heure actuelle, nous avons un seul groupe, ce qui signifie que les gens appartenant au groupe sont actuellement ceux qu'Adiel a mentionné. Nous allons ajouter Jean-Jacques au groupe pour l'instant.

Je ne crois pas avoir atteint un consensus sur la façon de faire l'évaluation et sur qui devrait faire partie du groupe d'évaluation. On a suggéré que le groupe d'évaluation soit composé des mêmes membres. D'autres disent que les membres ne devraient pas être les mêmes. Donc il y a deux points de vue.

Étant donné que nous ne savons pas quelles propositions arrivent, je voudrais laisser cela pour l'instant parce que nous avons besoin du groupe d'évaluation, mais j'aimerais aussi entendre les commentaires à ce sujet.

Keith d'abord puis Adiel ?

ADIEL AKPLOGAN :

Je dirais simplement que pour le groupe d'évaluation et le groupe qui travailler sur cette question, je pense que nous devons continuer pour l'instant avec ce groupe, et si nous avons un problème de conflit d'intérêts, nous pourrions revenir et le modifier parce que je pense que tout le monde est d'accord que ce groupe peut continuer avec l'évaluation.

KEITH Drazek:

Donc, je n'étais pas sûr s'il y avait un accord sur ce point, et je veux juste m'assurer si Jean-Jacques veut vraiment participer à ce groupe et qu'il ne sent pas qu'il y a un conflit du fait qu'il a été désigné dans ce groupe de travail, si c'est encore une question ouverte. Je veux juste m'assurer que nous sommes sensibles à ce qu'il veut vraiment.

PATRIK FALTSTROM : Maintenant, je comprends votre commentaire. Écoutons plus de commentaires et essayons de le faire rapidement afin que nous puissions clôturer, parce que je pense que nous avons les mêmes points de vue.

Mary.

MARY UDUMA : Merci. D'après ce que je comprends, il y aurait un groupe différent qui évaluerait les candidatures au fur et à mesure de leur réception. Si nous sommes d'accord dans la salle que le groupe actuel soit chargé des évaluations et si Jean-Jacques se joint à eux, je voudrais une précision. On a convenu d'avoir un nouveau groupe chargé des évaluations. Il serait différent du groupe chargé du processus.

PATRIK FALTSTROM: Merci. Kuo-Wei?

KUO-WEI WU : Je suis l'agent de liaison, donc je ne vais pas participer à la discussion. Cependant, je tiens à préciser ce qui suit en tant que membre de l'ICG.

Lorsque vous parlez de la sous-traitance pour le secrétariat, je pense que pour l'ICANN il n'y a aucun problème, mais je veux juste m'assurer que quand vous parlez de chercher un secrétariat indépendant, qu'en sera-t-il de l'équipement ? Si nous discutons de l'équipement. Si vous demandez à l'ICANN de payer une autre société et acheter cet

équipement pour le secrétariat, je pense que nous aimerions avoir des précisions.

Faites-nous savoir quelle est la fonction du secrétariat indépendant. Nous ne voulons pas consacrer des fonds excessifs à cela.

PATRIK FALTSTROM : Cela figure effectivement dans le RFP. Les services vidéo ne sont pas inclus. Je pense que c'est clarifié maintenant.

Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Merci. Monsieur le Président, je pense qu'on fait des tours et des tours autour du sujet, le groupe actuel, le futur groupe. Il y a un groupe chargé du RFP pour le secrétariat. Jusqu'à présent, il a fait le travail pour la préparation de ce RFP. Par la suite, il va continuer l'évaluation. C'est le même groupe. Si un nouveau membre souhaite être ajouté à ce groupe, nous n'avons pas de problème, mais s'il vous plaît ne créez pas un nouveau groupe.

Merci.

PATRIK FALTSTROM : Je viens de recevoir une note de Keith Numéro 1 parce qu'il doit quitter la réunion, je voudrais ajouter cela aux procès-verbaux, qu'à 15:42 Keith Davidson a quitté la salle. Merci beaucoup pour votre participation. Joseph ?

JOSEPH ALHADEFF : Je veux reprendre les propos de monsieur Kavouss. La meilleure suggestion, la plus utile, serait de compter sur les personnes qui ont créé la proposition lors de la réception car c'est bon d'avoir leur connaissance sur certains aspects de la proposition à disposition.

Mais si nous voulons faire en sorte d'avoir une proposition neutre, il serait bien d'incorporer de nouveaux membres à ce processus pour introduire de nouvelles perspectives qui seraient peut-être utiles aux fins de l'évaluation ; ce serait une manière de résoudre le problème. Nous ne changeons pas le groupe. Ce groupe continue avec le noyau actuel et maintenir la partie principale du travail, mais aussi incorporer un regard neuf au moment de l'évaluation pour répondre à certaines des préoccupations.

PATRIK FALTSTROM : Jean-Jacques ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Monsieur le Président. Donc, suivant sur ce que je pense Keith Drazek vient de dire, je suis complètement disponible, que ce soit pour rejoindre le groupe existant ou pour entrer dans un nouveau groupe différent. Mon but est de contribuer à ce travail. Que ce soit avec telle ou telle groupe ne fait aucune différence pour moi. Merci.

PATRIK FALTSTROM : Bien. Avançons. Je vais répéter le concept en essayant d'être plus clair.

D'abord, nous demandons à Adiel de continuer avec la publication du RFP pour le secrétariat conjointement avec l'ICANN en fonction de ce qui est nécessaire à faire ; deuxièmement, nous allons ajouter un texte mais pas d'exigences supplémentaires pour ce qui est de la diversité ; et troisièmement, nous ajoutons Jean-Jacques à ce groupe et en même temps, nous invitons d'autres membres qui le souhaitent de se joindre au groupe.

Y a-t-il des objections ou des demandes de clarification, Mary ?

MARY UDUMA : Je veux une précision s'il vous plaît. Comme nous suivons processus de l'ICANN, l'ICANN va faire partie de l'évaluation ou l'évaluation sera faite exclusivement par l'ICG ? Merci.

PATRIK FALTSTROM : Adiel, s'il vous plaît expliquez.

ADIEL AKPLOGAN : L'évaluation se fera exclusivement par l'ICG, à travers le groupe.

PATRIK FALTSTROM : Permettez-moi d'ajouter que le recueil du RFP se compose de divers autres documents dont des documents juridiques, donc il y a quelques critères objectifs. Parce que l'ICANN est l'une des parties contractantes au contrat final, ils voudront bien sûr faire dans une certaine mesure une partie de l'évaluation, mais l'évaluation sur les questions de fond qui ont à voir avec ce que nous fournissons en tant qu'ICG dans ce

recueil revient à l'ICG et personne d'autre ; elle est uniquement de notre compétence à nous.

ADIEL AKPLOGAN : En effet, l'ICANN a précisé qu'ils ne vont pas prendre une décision, même en ce qui concerne ces critères. Ils vont juste nous faire savoir «voilà nos évaluations sur ce point - cette chose.» La décision se rapporte à l'ICG, et elle sera faite par l'ICG.

PATRIK FALTSTROM: Heather puis Kavouss.

HEATHER DRYDEN : Merci. Je veux juste confirmer ; nous allons disposer d'une copie du conflit d'intérêt que l'ICANN a distribué ? Personnellement, j'aimerais voir ce document et peut-être que d'autres collègues aussi, parce que nous semblons d'accord sur la nécessité d'aborder les questions de conflits d'intérêts liés aux communautés opérationnelles, au soutien à ces communautés, et aux questions connexes.

Merci.

PATRIK FALTSTROM : Kavouss, Lynn, puis Alissa, et puis je voudrais voir s'il y a des objections.

KAVOUSS ARASTEH : Merci. Président, nous pourrions dire que le groupe d'évaluation auquel participera Jean-Jacques ou toute autre personne veut travailler de manière gérable. Nous ne voulons pas être étendus.

Le texte dit «dans le cadre de l'exécution de ses tâches et activités, le groupe d'évaluation consultera l'ICANN là où il s'avère pertinents et appropriés ».

L'évaluation sera du ressort du groupe de l'ICG sauf quand il est pertinent et approprié. Aucun doute qu'ils vont consulter l'ICANN lorsque pertinent et approprié. Merci.

PATRIK FALTSTROM : Lynn et Alissa.

LYNN ST. AMOUR : Pour répondre à votre première question, je ne pense pas que j'ai des objections mais en même temps je ne suis pas tout à fait à l'aise parce que pour certaines des déclarations que vous mentionnez, nous n'avons pas besoin d'être aussi précis que vous semblez l'être.

Je pense que nous avons besoin de voir la politique de conflit d'intérêt. Je suis un peu mal à l'aise de publier le RFP sans rien dire sur les critères.

On pourrait simplement dire «Ce sera évalué à l'aide de la politique de conflit d'intérêt de l'ICANN » ou une autre chose pour critère, car la mise en place de critères après la réception des propositions peut être mal lue de l'extérieur. si nous n'avons pas le temps de le faire maintenant, ce qui est probablement le cas, alors je pense qu'il serait

bien de dire que nous utiliserons ce cadre général dont les lignes sont déjà établie et reconnues par la communauté ; c'est en fait assez important pour moi.

PATRIK FALTSTROM : Adiel, avez-vous un commentaire à ce sujet en ce qui concerne ce recueil de document du côté de l'ICANN ?

ADIEL AKPLOGAN : Non, je pense que cela vaut la peine d'incorporer certains critères à respecter sans que le conflit d'intérêt ne soit adressé spécifiquement ; ce serait intéressant à voir.

PATRIK FALTSTROM : Alissa ?

ALISSA COOPER : Merci. C'est Alissa. Je voulais ajouter quelque chose par rapport au dernier point qui a été soulevé par Lynn. En lisant le texte du RFP, en ce qui concerne les critères de l'évaluation, cela figure dans la Section 2 concernant les exigences, je suppose que ce sont les critères que nous recherchons et qui seront appliqués pour évaluer les propositions. Adiel et d'autres devraient nous en parler.

Je voulais aussi une précision par rapport à la question de la diversité. Je me demande si nous avons besoin d'un plan pour savoir comment le lundi et au début de la semaine prochaine l'ICG et le secrétariat de l'ICANN vont s'assurer que le RFP sera publiée de telle sorte qu'il puisse

être lu par un grand éventail de parties intéressées potentielle. Le texte du RFP devrait arriver à une diversité de parties intéressées, donc je voudrais savoir comment nous abordons cette question de la diversité.

Merci.

PATRIK FALTSTROM:

Merci. Heather?

HEATHER DRYDEN :

Merci. Je lisais les derniers points, et je suis tout à fait d'accord avec Lynn. Maintenant que nous avons un peu plus de précisions par rapport à ce qui figure dans le RFP en termes de conflit d'intérêts, je pense que nous devons voir quelles sont les politique de conflit d'intérêt de l'ICANN est à quoi nous voulons parvenir avant de publier le document.

Je pense que c'est une question importante à traiter. Et je crois comprendre que nous avons besoin de répondre rapidement, car nous voulons publier dans les meilleurs délais ce RFP pour pouvoir compter sur ces services de secrétariat, mais je ne voudrais pas précipiter ce point. Je pense qu'il est suffisamment important pour justifier une légère pause.

Merci.

PATRIK FALTSTROM :

Russ ?

RUSS HOUSLEY : Nous devrions peut-être faire circuler un document qui fait partie du recueil de documents à savoir la politique de conflit d'intérêt pour les sous-traitants l'ICANN. Ce document figure dans le paquet de document, et on y cite quels sont les conflits d'intérêts qui devraient être identifiés. C'est un document de deux pages que doit signer la personne intéressée.

Si nous pouvions obtenir la permission de l'ICANN pour partager ce document au niveau de cette salle au moins, je pense que la plupart de vos préoccupations seront adressées.

PATRIK FALTSTROM : Adiel.

ADIEL AKPLOGAN : Oui. Et c'est l'une des actions à mettre en place sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord. Donc, ce document va être distribué car il fait partie de ce qui sera publié.

Les critères pour l'évaluation se trouvent dans le RFP. Le point 12 du RFP contient tous les critères qui seront utilisés. Le conflit d'intérêts sera géré sur la base de la politique de conflit d'intérêt qui sera diffusée.

PATRIK FALTSTROM : Mohamed ?

MOHAMED EL BASHIR : Merci Adiel, pour marquer les critères d'évaluation de haut niveau. Je pense que ces critères sont corrects pour moi. Je retire ma demande antérieure pour des critères d'évaluation.

Mais je pense qu'il est important que nous voyions le document et que nous publiions le RFP dans le délai qui lui est déjà spécifié, à savoir le 8 Septembre. Merci.

PATRIK FALTSTROM : Merci beaucoup pour cette très bonne discussion. Ainsi, le point d'action dans le cadre des mesures à prendre serait de demander à Adiel de vérifier avec l'ICANN que nous pouvons faire circuler ce document, du moins dans cette salle.

PATRIK FALTSTROM : Donc Adiel fera circuler ce document. Pensez-vous qu'Une fois ce document sera distribué s'il est circulé aujourd'hui, nous pourrions publier le RFP lundi ? Cela donnera-t-il suffisamment de temps aux membres de l'ICG pour dire «Stop» s'ils ont des raisons d'avoir des objections ?

C'est un week-end et plusieurs personnes voyagent, mais j'aimerais savoir si les gens ont des objections à continuer avec le calendrier qui consiste à ce qu'Adiel partage ce document aujourd'hui, les membres de l'ICG l'examinent, et si personne n'a d'objection dans la liste de diffusion, Adiel peut continuer et publier le RFP Lundi.

Je sais que cela viole en quelque sorte ce que nous avons convenu de faire au moment où nous avons commencé ce travail au sein de l'ICG,

parce que nous avons dit qu'à moins d'avoir des cas très extrêmes, nous ne demanderons pas aux membres de l'ICG d'examiner de documents pendant le week-end ; et j'utilise weekend comme terme général pour désigner Vendredi, samedi, et dimanche. Donc je suis très sensible au cas où quelqu'un voudrait étendre la période de relecture de ce document, la période durant laquelle vous pouvez mettre des objections. Si vous n'êtes pas à l'aise avec ces trois éléments que je propose, je vous prie de me le faire savoir ? Joseph.

JOSEPH ALHADEFF : Je suis d'accord avec ce que vous avez dit, mais juste une précision pour le bénéfice peut-être de l'ICANN.

Comme il s'agit d'un document du département des achats de l'ICANN, s'ils ne sont pas à l'aise pour le diffuser sur la liste de diffusion, il suffit de l'envoyer à nos adresses électroniques individuelles ce qui permettrait d'atteindre le même but.

PATRIK FALTSTROM : Thérèse, pouvez-vous nous répondre maintenant ?

THERESA SWINEHART : Je ne connais pas la réponse et je voudrais avoir l'occasion de le confirmer avec l'ICANN. Merci.

PATRIK FALTSTROM : S'il vous plaît.

NARELLE CLARK:

Certes, l'ICANN a une pratique bien établie de ce que j'appellerais une politique de passation de contrats. Sûrement que l'ICANN a une politique d'approvisionnement bien établie. N'Y a-t-il pas un ensemble standard de documents qui sont sur un site Web, qui sont facilement disponibles, qui sont déjà dans le domaine public, de sorte que nous puissions la circuler dans notre liste de diffusion sans problèmes ?

Il devrait y avoir un ensemble bien établi de systèmes. Si l'ICANN est une organisation bien établie, et cela doit être le cas puisqu'elle gère la fonction de supervision de l'IANA, alors elle doit avoir une politique de passation de marché déjà bien établie. Merci.

PATRIK FALTSTROM :

Il y a deux aspects ici. Et je pense que nous sommes d'accord par rapport à la situation. Je pense que la politique actuelle de passation du marché et Le document que nous allons distribuer ne sont pas tout à fait identiques. Nous espérons que ce document puisse être rendu public. Mais nous devons consulter avant. Adiel ?

ADIEL AKPLOGAN :

Est-ce en train de changer ? On nous a dit avant que nous pouvons faire circuler le document de politique de conflit d'intérêt à la liste de diffusion. Est-ce que je dois mettre cela en attente, parce que j'étais presque sur le point de l'envoyer.

[Rires]

PATRIK FALTSTROM :

Theresa ?

THERESA SWINEHART : juste un point de purification ; la politique de conflit d'intérêt de l'ICANN pour le conseil d'administration figure sur le site Web et peut être circulée. Attendez une seconde. Pour ce qui est du conseil d'administration et des parties intéressées, c'est un document public.

 Pour les parties contractantes de l'ICANN, ce document figure sur le site Web aussi.

 Je voudrais préciser que je ne sais pas de quel document Adiel parle parce que je n'ai pas participé à ces discussions. Et c'est pourquoi je n'ai pas la réponse spécifique à la question qui a été soulevée dans le contexte des documents. Merci.

PATRIK FALTSTROM: Merci, Theresa. Adiel et puis Kavouss.

ADIEL AKPLOGAN : Le document que nous avons dans le paquet s'appelle «la politique de conflit d'intérêt de l'ICANN pour les parties contractées ».

 C'est le document que j'allais faire circuler.

PATRIK FALTSTROM : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Merci. Président, vous avez introduit un élément de doute et maintenant nous avons généré cette discussion en attendant les commentaires. Nous devrions être tout à fait clairs.

Je suggère que nous publions le document de préférence le 8 septembre, mais au plus tard le 9 ou 10, qu'il soit bien clair que nous avons une date limite. Nous ne devrions pas attendre pour les commentaires et les observations aux commentaires. De préférence, le 8 Septembre, mais pas plus tard que le 9 ou le 10. Merci.

PATRIK FALTSTROM : Ce que j'ai essayé de dire, c'est de ne pas demander des commentaires. C'était la possibilité pour les Membres de l'ICG de dire qu'on s'arrête là, ce qui pour moi est une chose différente. Peut-être que c'est proche de commenter. Mais je veux juste que les gens aient la capacité de dire «stop». Adiel.

ADIEL AKPLOGAN : Je pense que nous avons aussi à nous mettre d'accord sur quelques limitations que nous avons dans ce processus. Nous avons tous convenu que le secrétariat doit être en place avant LA. Dans les plus brefs délais.

Si c'est ce que nous voulons encore, nous devons être très fermes en ce qui concerne les délais parce que, par exemple, selon le processus des marchés de l'ICANN, on ne peut pas faire un RFP pour moins de deux semaines.

Donc, si on enlève les contraintes de l'ALAC, alors nous avons le temps. Nous pouvons travailler sur ce sujet et y revenir autant que nous le voulons.

PATRIK FALTSTROM : Russ.

RUSS MUNDY : Je comprends le caractère urgent. Et je comprends aussi que les gens veulent voir ce qui est en train d'être rédigé et diffusé en matière de conflit d'intérêts. Mais nous avons eu beaucoup de membres de l'ICG qui disent que nous avons besoin de ces services de secrétariat dans les plus brefs délais.

Je propose de procéder quel que soit la politique de conflit d'intérêts de l'ICANN parce que même si nous voyons quelque chose qui ne nous convient pas si nous nous rappelons quelque chose, qu'allons-nous faire ? Allons-nous passer outre l'ICANN ?

Je propose de continuer et de faire confiance à cette organisation.

PATRIK FALTSTROM : Je vais arrêter la discussion ici. Je veux que les membres de l'ICG sachent que nous avons établi un sous-groupe de l'ICG constitué de membres de l'ICG qui vont travailler sur cette proposition. Nous qui faisons partie de ce groupe avons vu l'ensemble des documents et nous en sommes satisfaits ; nous souhaitons avancer. Or nous voyons aujourd'hui que les membres de l'ICG qui n'ont pas fait partie de ce groupe ont encore envie de voir ce paquet de document, ce qui est dans

une certaine mesure un peu bizarre. Nous devons faire confiance aux différents sous-groupes que nous créons.

En même temps, je suis prudent en faisant cette déclaration car je suis l'une des personnes qui font partie de ce groupe. Donc, je vous demande de me faire confiance, d'accord ?

Je voudrais ajouter un peu à ce qu'Adiel a dit, nous devons être prudents dans ce que nous demandons ici car cela pourrait créer des effets collatéraux en ce qui concerne notre façon de prendre des décisions et de nous assurer d'obtenir les résultats.

Lynn et Mohamed. Mohamed d'abord, désolé.

MOHAMED EL BASHIR :

Merci. Je pense que mon objection ne concernait pas le paquet complet de documents mais plutôt la partie spécifique au conflit d'intérêt. Je n'ai pas vu ce document de deux pages, donc je ne sais pas vraiment ce qu'il y a dedans.

Donc, soit les membres de l'ICG qui ont vu les documents pourraient nous donner une explication sur ce qui s'y trouve. Il s'agit d'un document de deux pages, et ce texte est là en ce qui concerne les conflits d'intérêts afin nous ayons aussi une compréhension de cette question et la façon dont elle va être traitée, avant que le RFP ne soit publié.

Mais je n'ai pas d'objection du tout sur l'ensemble du paquet. Nous avons besoin d'aller de l'avant, et de publier à temps.

PATRIK FALTSTROM: Lynn?

LYNN ST. AMOUR: Je soutiens ce qu'a dit Mohamed. Mon objection ne porte pas sur le paquet complet de documents. Je fais entièrement confiance au sous-comité. Ma question était spécifique aux critères et de bien comprendre quels sont les critères spécifiques de cette proposition que nous sommes en train d'établir.

Les personnes qui ont lu ces deux pages pourraient peut-être nous dire s'il est assez satisfaisant pour répondre aux inquiétudes exprimées ici dans cette réunion.

Je voudrais jeter un coup d'œil rapide sur le document si cela est possible.

Mais encore une fois, mes inquiétudes ne portaient pas sur le paquet complet mais plutôt mon commentaire concernait les critères de la question de conflit d'intérêts.

PATRIK FALTSTROM : J'ai donc Russ, Kavouss et Heather. Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Ce n'est pas pour avoir des critères pour juger. Cela permet aux membres de l'ICG d'être à l'aise après avoir vu le document. Ils voyagent pour le week-end. Pourquoi ne pas établir au lieu du 8 le 10 Septembre. Permettre ces deux jours, lundi et mardi, afin que tout le

monde ait suffisamment de temps pour examiner le document fourni à travers la liste de diffusion. Et essayer de publier le 10 de Septembre. Merci.

PATRIK FALTSTROM: Heather.

HEATHER DRYDEN: Oui. Merci. Encore une fois, je pense que Lynn a exprimé très clairement les préoccupations que j'avais ; lorsqu'on remplit un formulaire portant sur les conflits d'intérêt en conformité avec la politique de l'ICANN, que va-t-il se passer ? Si vous ne connaissez pas les critères, alors le groupe qui va évaluer les propositions qui arrivent, seront-ils appelés à examiner les réponses à la lumière des critères que nous avons discuté ici, mais pas mis dans le RFP ?

C'est le genre de déconnexion que je vois qui fait que je continue à soulever cette question.

Mais je suis d'accord avec l'approche de Lynn. De toute façon, Merci.

PATRIK FALTSTROM: Daniel.

DANIEL KARREBERG: Bien. Je vais lire une partie de la version du 13 Décembre 2013 du document sur les politiques de conflits d'intérêts pour les sous-traitants de l'ICANN. En vertu du paragraphe G, «La société», qui est l'ICANN dans ce cas, «pourra déterminer d'autres relations qui ne sont pas

spécifiquement couvertes par la politique et qui représentent les conflits d'intérêts réels ou potentiels et pourra prendre des mesures adéquates, à sa seule discrétion, y compris la résiliation du contrat ».

Je pense que cela répond à nos inquiétudes.

PATRIK FALTSTROM : Joseph.

JOSEPH ALHADEFF : Daniel, je vous remercie pour la lecture de ce paragraphe car cela soulève une autre inquiétude. Cela s'applique à des conflits avec l'ICANN. Il ne s'applique pas aux conflits avec nous.

DANIEL KARREBERG : Joe, nous en avons discuté au cours de la dernière réunion. Si nous voulions absolument une réelle indépendance, nous avons besoin d'être indépendant. Nous avons décidé en tant que groupe d'avoir l'ICANN comme sous-traitant. Donc, si nous ne faisons pas confiance à l'ICANN, si nous disons que c'est inacceptable de ne pas prendre les mesures appropriées, alors nous sommes de retour à la case départ.

JOSEPH ALHADEFF : Si vous envoyez à quelqu'un un modèle de formulaire, ce modèle de formulaire vous demande de divulguer les conflits d'intérêts par rapport à l'ICANN. Le modèle de formulaire doit vous demander de divulguer vos conflits avec l'ICG, non seulement avec l'ICANN. Donc, ce que je dis, c'est que nous devons

Nous assurer de bien formuler le document que le texte afin d'associer correctement les conflits dans la forme et dans le processus d'évaluation. C'est un tweak de trois mots. Je suis d'accord pour laisser le sous-traiteur, l'ICANN faire la modification.

Je pense simplement que nous devons dire que ce formulaire a été créé dans un autre but. Il faudra l'adapter donc à notre objectif ? Avec cette phrase, nous aurons fini tout ce sujet.

PATRIK FALTSTROM : Daniel, avez-vous un commentaire à ce sujet ?

DANIEL KARREBERG : Je ne suis pas d'accord avec Joe. Je pense que ce texte est suffisant. Je ne vais pas continuer avec cela ; je pense que cela devient ridicule.

ADIEL AKPLOGAN : Je pense que ce paragraphe que Daniel vient de lire a répondu à votre question car il étend la politique au-delà du conflit d'intérêt de l'ICANN ; si l'ICANN a constaté qu'il y a une grande relation avec une autre entité ou quoi que ce soit en particulier, ils peuvent appeler cela un conflit d'intérêt.

Nous pouvons donc appliquer cela dans notre cas.

PATRIK FALTSTROM : Russ ?

RUSS MUNDY : Je pense que je suis tout à fait d'accord avec Adiel ; et je suis en désaccord avec vous, Joe. Désolé. Je ne voudrais vraiment mettre l'ICG dans une déclaration de conflit d'intérêt de l'ICANN. Je pense que ce serait une mauvaise erreur parce que nous aurions à définir ce que les conflits sont de notre point de vue. Et quand on commence à examiner cela, les choses deviennent incroyablement difficiles.

Je pense que nous sommes beaucoup mieux avec cette rédaction qui est déclarée de manière spécifique et extrêmement large. Donc, l'ICANN peut résilier sur la base de la direction de l'ICG, indépendamment de si oui ou non ce serait un conflit normal pour l'ICANN. Pour nous l'ICG, je crois que ces mots permettent la résiliation ou la non-sélection d'un contrat.

PATRIK FALTSTROM : Alissa.

ALISSA COOPER : Merci, Patrik. J'ai deux suggestions qui pourraient nous aider. Je pense que nous avons découvert qu'il s'agit d'un sujet difficile et qu'il faut y apporter une réponse. Pourquoi ne pas envoyer la politique sur les conflits d'intérêts à ceux qui l'ont demandée et qui souhaiteraient la lire, si elle n'est pas confidentielle et peut être partagée. C'est peut-être un petit groupe de personnes. Certes, si ce n'est pas si confidentiel qu'elle pouvait être partagée avec Daniel, Adiel et Russ déjà, alors elle peut être partagée avec quelques personnes en plus. Ils peuvent la lire

ici, dans la réunion ou dans l'avion demain, et décider si elle répond à leurs préoccupations.

Je suis un peu inquiète de lire ces deux lignes uniquement et je vois que cela soulève des inquiétudes.

Mon autre suggestion est que si les gens n'aiment pas cela, que nous attendions la réponse de Thérèse pour savoir si on peut partager ce document soit sur leurs adresses électroniques individuelles ou sur une liste de diffusion publique. Et une fois que c'est fait, donner aux gens 24 heures pour présenter leurs objection et avancer avec le RFP qui est fondamentalement ce que nous allons leur donner si nous étions en mesure de publier en ce moment de toute façon.

Alors l'un ou l'autre. Juste quelques suggestions pour essayer de faire avancer les choses.

PATRIK FALTSTROM: Heather puis Kavouss. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je pense qu'il nous incombe de renforcer le climat de confiance, pas de créer un environnement de méfiance. La seule préoccupation exprimée était que les gens n'ont pas vu l'ensemble du paquet. Donnez le temps de lire l'ensemble du paquet et publiez le 10 Décembre. Vous ne pouvez pas aller dans le détail de ces conflits d'intérêts, des critères. On ne peut pas transformer l'ICG en une sorte de jungle ou tout devient trop complexe.

S'il vous plaît trouvez une solution rapide pour cela et ne restons pas accrochés aux détails, car cela deviendra de plus en plus difficile.

PATRIK FALTSTROM: Mary et Daniel.

MARY UDUMA : Merci. Je pense que nous sommes très à l'aise avec ce que Daniel a lu. Légalement, nous ne pouvons pas poursuivre. La partie contractante est l'ICANN, pas l'ICG. Sur quelle base on parle de l'ICG ?

Joseph, tu sais qu'en tant que personne juridique, le contrat est conclu entre l'ICANN et le secrétariat indépendant et ce n'est que l'ICANN qui peut faire exécuter cette politique de conflit d'intérêt. Nous n'avons pas de soutien juridique pour prendre quelqu'un en justice ou d'entamer des poursuites. Je ne sais pas.

Je pense donc que ma suggestion est d'avancer avec ce que nous avons, c'est suffisant pour procéder. Merci.

PATRIK FALTSTROM : Daniel.

DANIEL KARREBERG : Je suis d'accord avec Mary, bien sûr. Permettez-moi d'être très clair pour l'enregistrement. Je n'ai pas participé activement à ces travaux. Cela a été fait principalement par Adiel. Et Russ aidé un peu. Je me suis retrouvé dans ce groupe, je pense, parce que j'étais à l'origine le rapporteur à la première réunion sur le secrétariat.

Donc, je n'ai pas intérêt à défendre mon propre travail ici, mais je pense toujours que c'est un travail excellent.

Mais nous avons une question à laquelle nous devons répondre par oui ou non. Sommes-nous à l'aise pour autoriser aujourd'hui Adiel à aller de l'avant comme Patrik a proposé, sinon nous n'aurons pas de service de secrétariat avant Los Angeles. C'est ici que l'on doit voter.

Franchement, c'est une question à répondre par oui ou par non. Faisons-nous suffisamment confiance à ce qui a été fait pour établir le secrétariat, ou bien nous nous méfions et nous acceptons le fait que nous n'aurons pas de secrétariat avant Los Angeles. On ne peut pas étendre cela de quelques jours. Nous avons un minimum de deux semaines pour tout le processus. Pour la présentation des propositions, il faudra faire une évaluation, etc. et encore cela serait une vision très optimiste. C'est soit l'une soit l'autre.

Je n'ai pas de préférence. Mais nous devons prendre une décision en ces termes et ne pas discuter les deux choses indépendantes les unes des autres.

PATRIK FALTSTROM :

Alors laissez-moi vous dire que du point de vue du temps, dans cette réunion cela a été complètement impossible pour nous de parvenir à un consensus par rapport aux documents qui sont considérés important pour l'ICG dans le cadre de ce RFP. Pour le document de consensus et le calendrier, nous n'avons pas de temps pour discuter et atteindre un consensus sur ce point.

Évidemment, nous aurions eu besoin de plus d'une journée de réunions pour cela. Donc, je veux juste vous annoncer que je ne vois pas la capacité de finir effectivement à 05h30 aujourd'hui.

Permettez-moi maintenant de répéter les questions pour lesquelles je n'ai pas reçu toutes les réponses le moment. Sommes-nous à même de permettre à Adiel d'avancer ou de travailler avec l'ICANN selon les procédures de l'ICANN ? Pour les personnes qui voudraient voir le document de conflit d'intérêt, vous pouvez demander à Adiel de vous l'envoyer.

Mais Adiel va avancer et s'assurer que le RFP sera publié le 8 comme prévu.

Est-ce qu'il y a des objections ou des commentaires ?

JOSEPH ALHADEFF :

Je voulais juste préciser une chose. J'ai demandé à Adiel de travailler avec l'ICANN pour voir avec l'équipe juridique de l'ICANN, «Est-ce ce que ce document est suffisamment adapté pour répondre aux questions de l'ICG? Si la réponse est positive, je n'ai pas besoin de voir la politique de conflit.

DANIEL KARREBERG :

Cela signifie que nous n'aurons pas de secrétariat pour Los Angeles, parce que nous n'aurons pas de réponse avant lundi.

PATRIK FALTSTROM : Nous n'aurons pas la réponse. Alors, évidemment, nous avons une objection.

DANIEL KARREBERG : Puis-je faire un rappel au règlement ? Un point de l'ordre ?

JOSEPH ALHADEFF : Je retire mon objection simplement parce que le danger est suffisamment minime ; au fur et à mesure que le processus avance, je pense vraiment que ce sont des questions qui doivent être posées, mais je ne vais pas empêcher le progrès de ce processus parce que nous devons terminer le secrétariat.

PATRIK FALTSTROM : Adiel ?

ADIEL AKPLOGAN : Joe, je vous envoie le document, et Lynn, Joe, Mohamed, Heather, Je viens de vous envoyer le document que nous avons.

Vous l'avez dans votre boîte aux lettres.

Donc, pour conclure, je pense que le problème porte sur le conflit d'intérêt du point de vue de l'ICG. C'est la chose principale.

J'assume la responsabilité dans le sous-groupe que j'intègre d'analyser cette question et lorsque nous serons arrivés à un certain niveau d'information, nous pourrons informer l'ICG de la voie à suivre. De cette manière, nous pourrons continuer à travailler.

PATRIK FALTSTROM :

Je déclare par la présente que nous demandons à Adiel d'avancer suivant nos instructions, ce que nous lui avons demandé de faire. Nous avons une question explicite des membres de l'ICG concernant les conflits d'intérêts simplement parce que nous avons affaire à l'ICG mais nous reconnaissons que l'ICANN est la partie contractante. Nous ajoutons Jean-Jacques au groupe, et bien sûr si d'autres personnes veulent appartenir au groupe, faites-nous savoir. Et nous avons également cette demande de Jean-Jacques de se pencher sur la diversité pour faire connaître le RFP de tout le monde.

Bien sûr, c'est une sorte d'exigence que nous avons en tant qu'individus et ICG de tendre la main à nos communautés respectives, sans modifier les critères relatifs à la diversité.

Donc, je dis par la présente que nous avons un consensus pour aller de l'avant en conséquence.

Merci beaucoup à tous.

Ceci dit, une chose dont nous devons absolument parler rapidement j'espère, a trait au calendrier des téléconférences et l'organisation des réunions.

Je voudrais que vous tous, membres du ICG sachiez que dans la division de travail entre le président et moi et Mohamed, je suis responsable des questions logistiques, les dates, ce genre de questions. Ainsi, même si vous ne viendrez pas nous voir de manière individuelle, je veux vous dire que je suis celui qui essaie de travailler sur ces questions.

Pour les prochaines réunions, je la propose pour Los Angeles. Nous avons ces dates. Tout est prêt. Nous travaillons sur le plan d'étage et la programmation.

Nous voulons avoir la possibilité d'avoir une session ouverte de l'ICG. Je vous ai envoyé les plans d'étage, il semble possible que nous aurons notre réunion le samedi, désolé, vendredi. Merci pour la correction. Et il est beaucoup mieux d'avoir deux jours de réunions plutôt qu'une longue réunion, d'accord ?

Donc, vendredi réunion, la réunion de travail que nous avons à Los Angeles, suivant la disposition de la salle, nous aurons un espace pour 60 observateurs silencieux et non seulement les quelques chaises que nous avons dans cette salle.

Lorsque l'on regarde le calendrier...

Ouais. Russ, s'il vous plaît.

RUSS HOUSLEY :

Donc, Patrik, lorsque nous nous sommes réunis à Londres, on nous a dit que parfois ils finissent tôt Jeudi et s'ils le font, nous devrions commencer à travailler. Nous ne savons pas quand aura lieu le résumé des activités du conseil.

PATRIK FALTSTROM :

Je me souviens que nous avons discuté de cela sur la liste de diffusion. Pour répondre à votre question, non, nous ne savons pas vraiment quand le conseil d'administration aura fini ses activités.

Il était suffisamment tard que nous n'avons pas pensé que nous pourrions nous réunir le soir du jeudi. Alors nous avons pensé à commencer notre réunion de travail le vendredi matin.

Vous obtiendrez une proposition plus complète de notre part. Je regrette de ne pas vous l'avoir déjà envoyée. Mais tout indique que nous allons nous réunir le vendredi.

Y a-t-il une demande de précision ?

MARY UDUMA :

Il semblerait que notre travail à Los Angeles sera prolongé. Je ne pense pas que ça va être seulement le vendredi ; sur la base de ce qui a été dit dans la liste de diffusion il va falloir ajouter la rencontre avec toutes les communautés, comment pourrions-nous incorporer ces activités ? Merci.

PATRIK FALTSTROM :

J'arrivais justement à cette question. En ce qui concerne la sensibilisation potentielle d'autres groupes lors de la réunion de Los Angeles, permettez-moi d'aborder la question un peu plus tard parce que peut-être sera-t-il nécessaire de le traiter en détail dans la liste de diffusion. Nous avons prévu une réunion, et je suggère que la prochaine réunion ait lieu avant ou après la réunion de l'ICANN à Marrakech. Cette réunion aura lieu du dimanche 8 au jeudi 12 Février.

Quand j'ai parlé à divers membres de l'ICG qui m'ont été contactés, j'ai perçu une préférence pour avant ou après. Personnellement, ça m'est égal tant que je sais au préalable si c'est avant ou après, et je pense que

je vais émettre un sondage Doodle pour deux jours avant et après ou une journée avant ou après la réunion de Marrakech et nous verrons simplement ce que sera le résultat.

Oui, Hartmut.

HARTMUT GLASER : Pour ne citer que cela, après Marrakech il y a des évènements de l'ISOC. Nous avons donc besoin d'éviter d'avoir un conflit. Certains de nos membres sont des membres d'ISOC et des membres du conseil d'administration de la NTIA. Ils ont déjà planifié, fixé et décidé.

PATRIK FALTSTROM : Comme je l'ai dit, ce sont des choses qui peuvent être prises en considération lorsque nous émettons un sondage Doodle et que les gens disent ce qu'est leur préférence. Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Je suis d'accord avec le sondage mais je vous prie de considérer que pour la troisième réunion, j'ai fait de grands efforts pour participer et j'ai raté l'un des réunions principales importantes. Il y a la Conférence plénipotentiaires de l'union à laquelle j'appartiens. Je dois annuler l'une des réunions importantes de cette organisation afin d'être à Los Angeles avec vous pour la troisième réunion, donc je ne peux pas faire la même chose pour la quatrième réunion parce que je suis le vice-président d'un autre groupe.

Je vous prie de prendre en considération avant le début de l'ICANN mais pas après. J'aurais des difficultés graves et je ne veux pas pour la

quatrième fois avoir cette difficulté. Croyez-moi, à la troisième réunion, j'ai raté cette réunion importante. Donc, je ne veux pas être à nouveau victime de cela. Merci.

PATRIK FALTSTROM : Daniel ?

DANIEL KARREBERG : J'ai une réunion de travail très importante avant la réunion, donc je suggère de faire un sondage Doodle et de nous plus en discuter ici.

PATRIK FALTSTROM : Merci beaucoup, Daniel. C'est ce que j'ai demandé. Alissa ?

ALISSA COOPER : Désolé. J'avais demandé la parole avant, lorsque nous parlions de l'ICANN.

PATRIK FALTSTROM: Martin?

MARTIN BOYLE: Merci, Patrik.

Compte tenu de la façon dont nous n'avons pas réussi à compléter notre travail au cours de cette réunion, et compte tenu que nous aurons beaucoup de travail à faire quand nous recevrons les propositions, ne

serait-il pas censé de nous réunir pendant deux jours et faire une journée avant la réunion de l'ICAANN et une réunion après ?

Merci.

PATRIK FALTSTROM :

La réaction dans la salle, même s'ils ne l'ont pas dit, a été de proposer des objections parce que si nous allons nous réunir deux jours, ces deux jours doivent être consécutifs et non séparés. Je suis désolé, cela devient hors contrôle donc on va faire l'enquête Doodle Poll.

Le point suivant concerne les téléconférences. Nous avons eu une demande pour les faire en rotation suivant différents fuseaux horaires. Nous vous conseillons de voir sur l'ordre du jour : 0400, 1200, et 2000 UTC. Nous avons jusqu'ici utilisé 1200 UTC.

Nous en tant que présidents du groupe nous pensons que nous avons besoin d'un appel toutes les deux semaines et jusqu'à présent, mercredi a été le moment préféré. Doodle est probablement très heureux avec nous étant l'un de leurs plus grands utilisateurs.

Nous suggérons donc qu'au lieu de faire un sondage Doodle, nous commençons un appel tous les deuxième mercredi à partir du 17 Septembre et nous commençons à 2000 UTC ; ensuite à 400 UTC, à 1200, et ainsi de suite. C'est notre proposition.

Daniel ?

DANIEL KARREBERG : Même si je comprends l'idée derrière la rotation des horaires des téléconférences pour éviter des inconvénients toujours aux mêmes personnes, je considère quand même que l'on paye un prix trop élevé pour cela. Je suggère fortement de faire l'enquête Doodle Poll pour choisir les horaires des téléconférences. Parce que je pense que notre objectif est d'obtenir une participation maximale et de ne pas incommoder le moins de personnes possible.

Donc, mon point est de faire l'enquête pour savoir si nous pouvons obtenir une participation maximale. Je pense que c'est plus important.

PATRIK FALTSTROM : Narelle Clark, s'il vous plaît.

NARELLE CLARK : Le problème avec cela est que nous renforçons ici une tendance. Nous travaillons systématiquement avec la zone UTC. Nous qui sommes 10 ou 12 heures hors de la zone UTC, on est exclus.

PATRIK FALTSTROM: Mohamed?

MOHAMED EL BASHIR: Bien. Je suis d'accord avec une enquête Doodle pour choisir un horaire convenable au moins pour la majorité, oui.

Un des fuseaux horaires est presque impossible pour moi, 07h00 du matin, parce que j'emmène mes enfants à l'école, mais après avoir identifié les horaires je voudrais recevoir une invitation dans nos

calendriers qui se répète pendant les six prochains mois peut-être ou plus.

PATRIK FALTSTROM : Paul ?

PAUL WILSON : Je soutiens fermement la rotation des horaires. Exactement comme l'a dit Narelle, certains d'entre nous doivent rester pendant la nuit et notre rendement est de 50% ou encore moins. Cela n'est tout simplement pas acceptable.

Donc désolé. Il faut faire une rotation des horaires. Si on ne peut pas assister, on n'assiste pas. Alors je soutiens pleinement l'idée de la rotation des horaires, ainsi que l'utilisation d'une certaine technologie nous permettant de noter les dates des conférences et d'autres dates. J'espère donc un iCalendar ou un Google Calendar ou quelque chose qui pourrait être fait par le secrétariat ou par un bénévole jusqu'à ce que nous obtenions un secrétariat permanent. Merci.

PATRIK FALTSTROM : Oui. Lorsque nous aurons un secrétariat, nous allons le faire. Oui. Xiaodong ?

PAUL WILSON : Non, je veux dire le faire dès que possible par notre secrétariat actuel ou par un volontaire qui prendra en charge la question.

Je pense que nous devrions avoir cela le plus tôt possible. Merci.

PATRIK FALTSTROM: Noté. Xiaodong?

XIAODONG LEE : J'ai un problème similaire à celui de Paul. Je préfère la rotation des horaires pour les réunions et je crois que le Doodle Poll est un outil acceptable. Mais nous avons un grand nombre d'observateurs pendant les conférences et je crois qu'ils doivent participer et voir comment les téléconférences se passent. C'est mon opinion.

PATRIK FALTSTROM : Alissa ?

ALISSA COOPER : J'ai un commentaire et une question par rapport à la rotation.

Je pense que j'étais la personne qui a suggéré l'horaire de 4, 12, 20 UTC en rotation et j'ai effectivement passé un peu de temps à regarder la carte du globe avec les zones horaires parce que je sais que nous avons un groupe en Europe et au Moyen-Orient. Pour ces personnes, les réunions auront lieu vers 3h00 du matin, entre 2:00-4 :00 du matin pour ce groupe de personnes. Il faut être un peu considéré et penser à adopter la rotation horaire de 4, 12, 20 UTC qui évite cela. Il n'évite pas pour tout le monde. Vous savez, Xiaodong va se retrouver avec une réunion à 3h00 du matin parfois, mais c'était effectivement pris en considération.

Ainsi, le 4, 12, 20, ou, vous savez, le 5, 13, 21, il y aura seulement quelques-uns d'entre eux qui pourraient y parvenir, mais cela a été pris en considération.

J'ai une question sur la durée des appels, Patrik. Quelle est votre suggestion ?

PATRIK FALTSTROM : Je n'ai pas de réponse à vous donner pour l'instant. Je voudrais entendre le reste des participants pendant que je pense à ce sujet.

Keith.

KEITH DRAZEK: Merci, Patrik. Je suis certainement pour la rotation et de savoir dans la mesure du possible qu'une réunion est prévue pour planifier et ne pas avoir à déplacer les choses ; je pense que c'est essentiel, sans doute, pour nous tous.

Merci.

PATRIK FALTSTROM : Voyons. Manal ?

MANAL ISMAIL : Oui. Je soutiens également la rotation horaire. J'allais poser des questions sur la durée et pour le souci d'accroître la participation maximale ; je ne suis pas sûre comment l'outil Doodle pourrait être

adapté, mais si nous pouvions interroger pour une heure avant et après, si cela garantira une plus grande participation.

Je veux dire adapter l'outil Doodle pour les horaires proposés peut-être avec une différence d'une ou de deux heures pour augmenter la participation.

Merci.

PATRIK FALTSTROM :

On prend note de votre commentaire. Donc, jusqu'à présent, nous avons fait des appels d'une heure en abordant des questions très spécifiques dans l'ordre du jour. On a abordé des questions très spécifiques, et c'est la seule manière d'avoir des appels de cette durée. Donc, je suggère que les durées des téléconférences soient d'une heure.

Daniel et Demi puis Adiel.

DANIEL KARREBERG :

C'est encore Daniel. Je n'ai pas l'intention d'exclure la rotation du tout. Ma suggestion était de faire des enquêtes, car au moins dans mon cas, ma vie de travail et mes autres obligations évoluent beaucoup et je crois que cela peut bien arriver à d'autres membres. Et si nous savons les horaires suffisamment à l'avance, je peux m'organiser et faire ce que Keith propose. Mais certaines choses sont inévitables.

Et puis s'il y a une possibilité d'exprimer cela quelque part, alors nous pourrions maximiser la participation. C'est ce que je propose.

PATRIK FALTSTROM : Merci beaucoup. Donc, vous proposez quelque chose de très similaire à ce que Manal nous a dit. Et personnellement, je pense que cela semble assez censé. Demi ?

DEMI GETSCHKO : Je suis en faveur de la rotation. Ma suggestion est d'essayer de le simplifier. Peut-être que nous pouvons choisir deux options seulement, et non pas trois. Peut-être 4 :00 et - 16 :00. Parce que je suppose que 20 c'est trop tard pour toutes les personnes dans l'ouest ou 04h00 du matin et 04h00 UTC de l'après-midi, c'est peut-être acceptable. Merci.

PATRIK FALTSTROM : Bien. Donc, J'ai entendu ce que vous avez tous dit. J'entends des personnes en faveur de la rotation. Moi aussi j'ai une vie personnelle que le passage d'une heure ou bien deux en arrière pourrait rendre possible. C'est peut-être la différence entre être en mesure de participer et ne pas être en mesure de participer.

Donc ce que je vais faire, c'est que je vais émettre un certain nombre de Doodle Poll pour au moins les deux téléconférences que je propose avoir le 17 Septembre et deux semaines plus tard. Voyons. Donc 17 Septembre et 1^{er} Octobre, bien sûr UTC, ce qui signifie que les appels seront notés un jour avant ou un jour après.

Maintenant nous allons voir d'autres questions à traiter ; il y a deux thèmes que nous n'avons pas encore finis.

Mary ? Oui, vous avez soulevé un problème qui a à voir avec les réunions. Merci beaucoup de m'avoir rappelé cette question. Nous avons commencé à recevoir des demandes provenant d'autres groupes de l'ICANN que veulent se réunir avec nous. Nous avons des demandes du GAC et de l'ALAC. Nous allons probablement recevoir aussi des demandes d'autres groupes. Nous aussi devons faire des tâches de sensibilisation et de diffusion adressées à ces autres groupes. Cela va créer des problèmes logistiques pour les réunions de l'ICANN, peut-être que l'on devra voyager pour se réunir avec ces groupe, peut-être tous, peut-être en petits sous-groupes.

Je voudrais aussi vous demander si nous comprenons que ce qui devrait être abordés lors de ces réunions privées est différent de ce qui sera abordés lors de notre réunion publique ; nous les représentants, nous pouvons informer le reste du groupe sur les questions abordées dans les réunions privées. Étant donné la façon dont nous sommes surchargés de travail, j'aimerais entendre vos suggestions sur la question.

Je suggère que nous réagissons et essayons d'accomplir des réunions entre l'ICG sans définir ce que entendons par «ICG» en ce moment, que nous acceptons et nous essayons de planifier des réunions entre l'ICG et quel que soit le groupe qui demande une réunion avec nous.

Ma première question est que je voudrais savoir explicitement si vous croyez que nous devrions tendre la main à un groupe en particulier et avoir une réunion avec eux, y compris Conseil de l'ICANN. Il s'agit d'un grand nombre de personnes.

Donc, Lars-Johan Liman, nous allons commencer avec vous, et puis je vais essayer de faire le tour de la table.

LARS-JOHAN LIMAN : Je pense que nous sommes ici les représentants de nos unités constitutives respectives, Donc, si l'une des unités constitutives ici représentées cela veut dire que quelque chose ne fonctionne pas bien. Moi je suis ouvert à nous réunir avec des unités constitutives qui ne sont pas représentées ici.

Je tiens à octroyer une très haute priorité à cette question, et je voudrais vraiment comprendre pourquoi les unités constitutives qui ont un représentant nous demandent une réunion.

Merci.

PATRIK FALTSTROM : Alors mes excuses de ne pas être en mesure d'écrire vos noms. Je vais donc faire le tour de la table dans cet ordre. Désolé. Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Je pense que vous avez mentionné un élément qui est dominant, à savoir ceux qui demandent pour un soutien au déplacement. Ils vont avoir un jour s'il y a des unités constitutives qui veulent se réunir à un autre moment, cela deviendra un problème perpétuel. Donc, tout d'abord, quelle est la nécessité de cette réunion ? Et, d'autre part, si elle n'est pas nécessaire, la réunion pourrait être avec tous en une seule fois, sans faire de réunion séparée avec des groupes distincts. Il serait extrêmement difficile pour l'ICG si c'était répétitif. d'autre part, il nous faudrait quatre ou cinq jours pour nous réunir avec les différents groupes. S'il y a un besoin pour plusieurs groupes, nous organiserons.

Nous aurons une réunion ensemble en même temps, si nous devons vraiment tenir la réunion.

Ceci mène à la question de Daniel qui est très importante. Merci.

PATRIK FALTSTROM : Paul.

PAUL WILSON : Je me demande si la réunion est nécessaire et si, en fait, il est préférable d'avoir une interface plus claire et plus constante, car je tiens à ce que communautés des RIRs et des IETFs ne se réunissent pas à l'ICANN. Donc, si vous voulez des réunions avec des communautés qui génèrent de véritables discussions importantes, alors vous allez devoir favoriser la communauté de DNS de l'ICANN très, très fortement ou vous serez confrontés à un défi pour amener les gens.

PATRIK FALTSTROM: Wolf?

WOLF-ULRICH KNOBEN: Merci. Quelques observations.

La question n'est pas nouvelle, par exemple avec l'ATRT ou le NomCom au sein de l'ICANN, il y a ce type de questions aussi. Il y a des sous-groupes de l'ICANN qui demandent ces réunions et peuvent être intéressés à ces réunion avec nous. Moi je marquerais une différence entre le motif pour lequel ces réunions devraient avoir lieu, à savoir des demandes d'informations, dans ce cas les représentants des différents

groupes seront responsables d'informer les personnes qu'ils représentent de ce qui passe ici. Mais s'il y a une préoccupation, une inquiétude, une partie intéressée sur le processus en général, je serais d'accord pour organiser ces réunions. Pour l'instant, je ne vois pas que ce soit le cas. Je vois qu'il y a de plus en plus d'intérêt pour maintenir ces réunions au fur et à mesure du développement des RFP. Nous verrons là comment ça marche.

Je ne vois pas la raison pour laquelle il faudrait mener des réunions à Los Angeles avec ces groupe mais peut-être plus tard, nous pouvons être d'accord de mener ces réunions. Mais je dois dire que je comprends les limitations et les problèmes du point logistique. Il y a d'autres groupes comme l'ATRT qui a ses propres réunions avec d'autres groupes.

Et puis, nous devons réfléchir à ce que vous avez déjà mentionné, Patrik, comment l'ICG devrait considérer le fait de se réunir avec ces différents groupes. Avec tous les groupes à la fois, avec un sous-ensemble de ces groupes ? Il faut voir comment bien l'organiser du point de vue de l'organisation.

Merci.

PATRIK FALTSTROM :

Adiel, vous devez prendre votre avion ? Nous avons Jari, Daniel, Alissa, Keith, Heather, Adiel. Kavouss, voulez-vous prendre la parole ? Permettez-moi de dire que ce sera probablement la dernière question que nous allons discuter ici aujourd'hui parce que par la suite il

faut clôturer la réunion. Il y a des membres qui doivent aller à l'aéroport, y compris moi-même.

Je vois pour l'instant qu'il y a de la résistance pour ce qui est de la réunion de l'ICG avec d'autres groupes. Mais au cas où cela s'avère nécessaire et si la réunion est spécifiquement importante et qu'elle ne se limite pas à l'ICANN alors l'ICG sera disposée à se réunir avec d'autres groupes. Je crois que c'est l'état de situation actuel. Je veux que vous gardiez cela à l'esprit lorsque vous ferez vos commentaires.

Jari ?

JARI ARKKO :

Quand j'étais d'accord sur la liste que certaines de ces réunions seraient bonnes, je ne pensais pas nécessairement directement à l'ICG, du moins pas dans son ensemble, que l'ICG dans son ensemble se réunisse avec d'autres groupes. Je ne suis pas tout à fait sûr de cela signifie. Nous avons d'autres moyens de communication, comme les membres qui sont représentés ici.

Mais je pense que la communication en personne est mieux que le courrier électronique ou même les documents que nous préparons par écrit.

Je vois donc qu'il y a des cas où cela sera utile. J'ai parlé à certaines personnes cette semaine à l'IGF, et nous avons commencé à parler des processus. Il y en a qui pensent que le processus de l'IETF est vraiment bizarre. Nous nous sommes retrouvés avec une très bonne compréhension de la façon dont nous pouvons travailler ensemble et quelles sont nos exigences et ainsi de suite. Nous pourrions

effectivement l'envisager de le faire, mais de manière un peu plus ciblée et restreinte.

Heather, ce serait très applicable au GAC, n'est-ce pas ?

PATRIK FALTSTROM : Merci. Daniel ?

DANIEL KARREBERG : Je voudrais faire une motion d'ordre pour clôturer ce point et passer au calendrier parce que je crois qu'il est important d'établir le calendrier pour en finir. Je crois que ce problème peut être traité dans une téléconférence.

PATRIK FALTSTROM : Merci beaucoup. Permettez-moi alors demander à Paul, Alissa, Adiel, et Keith si quelqu'un veut vraiment prendre la parole. Paul.

PAUL WILSON : Nous allons considérer une session ouverte à LA de sorte que nous ayons tout simplement une session ouverte pour avoir des questions posées par des personnes ayant des intérêts. Une partie de cette réunion peut être fait ouvertement. Et cela répond à la plupart des choses que je pense que nous avons discutées ici.

PATRIK FALTSTROM : Pouvez-vous préciser parce que nous aurons un forum ouvert à Los Angeles ? Pouvez-vous préciser votre question ?

PAUL WILSON : Je veux dire une séance de consultation.

PATRIK FALTSTROM : Bien. Alissa.

ALISSA COOPER : J'ai un point à soulever qui n'a pas encore été soulevé, et je vais le faire sur la liste de diffusion. C'est la raison pourquoi je pense que cette interaction en face à face sera très importante, et je voudrais m'assurer que tout le monde sache comment participer à ces processus communautaires afin d'éviter d'arriver à Décembre, Janvier avec beaucoup de personnes ne sachant pas comment y participer. Je vais envoyer un email plus long à la liste de diffusion et nous pouvons poursuivre la discussion.

Merci.

PATRIK FALTSTROM : Merci beaucoup. Donc revenons à la question du calendrier. Donnez-moi juste 15 secondes pour parler avec mon autre vice-président.

Nous avons décidé la chose suivante. Mohamed va travailler avec Sam pour tenter de résumer ce que nous avons convenu aujourd'hui parce que cela signifie que nous n'aurons pas besoin de prendre une pause pour faire cela. Au lieu de cela, nous pouvons utiliser le temps pour discuter du calendrier. Comme s'il n'avait pas des choses importantes à faire déjà.

Mais revenons au calendrier. Vous avez la parole, Russ. Et je vous remercie beaucoup Daniel pour cette proposition.

RUSS HOUSLEY :

J'ai tout un tas de courrier électronique que j'ai reçu, en plus de la discussion. J'ai essayé de tenir compte du courriel ainsi que de la discussion. Et puis j'ai fait mon propre avis. J'ai découvert que l'étape 7 ne figurait pas sur le schéma ; vous ne vous êtes pas rendu compte. Cela aboutit à deux mois de différence par rapport au délai de la NTIA au lieu de deux et demi parce que j'ai attribué deux semaines entières pour confirmer le consensus. C'est nécessaire à l'étape 7. Et cela implique la lecture des propositions, voir si elles respectent les orientations établies, dire ce que ces groupes ont déjà fait pour obtenir un consensus, et s'assurer que les tests que nous allons, mettre en place nous permettent de voir s'il y a des propositions qui ne répondent pas aux besoins.

En dehors de cela, j'ai essayé de capturer la discussion faite ici. J'ai fait une modification à l'étape 0 maintenant, j'ai ajouté la date de lundi puisque nous avons convenu que le RFP allait être publié lundi. J'ai laissé cette date en rouge pour que tout le monde puisse voir rapidement les changements.

PATRIK FALTSTROM :

Quelqu'un a-t-il des questions ou des problèmes avec ce calendrier ?

KEITH DRAZEK :

Alissa a demandé dans le chat si c'était dans le Dropbox ?

RUSS HOUSLEY : Oui, il est.

DANIEL KARREBERG : C'est la version Timeline Discussion-v4. Et le graphisme est v4-1.

PATRIK FALTSTROM : Jari ?

JARI ARKKO : Je pense donc que le document est prêt, en particulier en gardant à l'esprit qu'il s'agit de quelque chose que nous enverrons pour les communautés à revoir, presque plus comme une négociation. Bien sûr, il n'y a pas beaucoup d'espace pour la négociation, mais quand même. Nous allons obtenir quelques commentaires, et je pense que ce sera une bonne idée de le faire.

PATRIK FALTSTROM : Je pense qu'il y a deux choses importantes concernant ce calendrier. Tout d'abord, je pense qu'il est important que nous vous annonçons le calendrier parce que nous savons que nous sommes sous pression et qu'il y a beaucoup d'unités constitutives qui travaillent sur différents processus, y compris les RFP de l'IETF, nous ne sommes pas habitués à avoir des délais. Donc, c'est quelque chose que nous devrions vraiment l'annoncer à la communauté afin qu'ils soient conscients qu'il y a des délais.

Deuxièmement, je pense qu'il est important que nous diffusons ce genre de calendrier. Personnellement, je pense qu'il est très important que nous essayons juste de publier le plus rapidement que nous pouvons et dire que c'est le calendrier que nous utilisons.

Cela dit, en raison de la rétroaction, en raison d'événements externes, je comprends que certaines parties de ce calendrier pourront être effectivement modifiées. Je pense qu'il est important que nous publions aujourd'hui le calendrier tel qu'il est établi à cette date.

Je pense que nous devons nous assurer que nous avons publié le calendrier que pour que les gens puissent voir ce genre de calendrier que nous utilisons.

RUSS HOUSLEY :

Je voudrais faire deux remarques en réponse à cela.

La première, c'est que nous avons une version 2 qui avait certains points de décision et les gens pensaient que ce n'était pas une bonne façon de partager ce que nous essayons de faire avec la communauté. Mais je crois que ce sera un document vivant qui va évoluer ; c'est ce que Patrik essayait de dire.

Le deuxième point est que le premier paragraphe dit que nous distribuons ce document pour obtenir des commentaires. Donc, toute la question est de le mettre là pour que les gens nous donnent leur avis sur le travail qui se passe dans leur environnement.

PATRIK FALTSTROM : Merci. D'autres commentaires ? Keith ?

KEITH DRAZEK : Oui, merci, Patrik. Très rapidement, je suis d'accord avec ce que vient de dire Russ et avec vos commentaires par rapport à l'importance de publier ce calendrier, pas seulement les dates, mais aussi les fondements qui nous ont amenés à établir ce calendrier avec ces dates, et l'importance de publier ce calendrier prévu dans les plus brefs délais et obtenir des commentaires. Et je pense qu'il est essentiel que nous le fassions.

PATRIK FALTSTROM : Alissa a une suggestion dans le chat que le document pourrait inclure le lien et l'adresse électronique à laquelle des observations peuvent être envoyées. Russ dit que cela va être ajouté. C'est ce que j'ai entendu.

RUSS HOUSLEY : Si je savais le lien et l'adresse je les ajouterais.

PATRIK FALTSTROM : Je suis désolé. Je pensais que vous utilisiez Adobe Connect. Je vais vous les poster.

Avec ces observations, Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Merci, Monsieur le Président. La question que j'ai soulevée n'a pas été répondue. Pourquoi l'Étape 4 parle du 17 Juillet et l'étape 5 parle du 19

Juin ? Pourquoi la date de l'Étape 4 est postérieure à l'étape 5 ? Que testons-nous ? La séquence d'action ne semble pas cohérente.

RUSS HOUSLEY : Vous posez cette question plus tôt. Je croyais avoir répondu plus tôt. Dès que les choses se stabilisent, nous commencerons à les tester. Mais la date cible de finalisation finale est celle que nous avons répertorié dans les objectifs, c'est pourquoi dans ce cas, le graphique fournit de plus amples informations. La date finale est la date à laquelle nous allons soumettre la proposition.

PATRIK FALTSTROM : Paul ?

PAUL WILSON : Il pourrait être intéressant pour nous de simplement ajouter une période au niveau des titres.

PATRIK FALTSTROM : Bien. Veuillez utiliser le microphone, nous essayons de finir avec ce point. Donc Narelle ?

NARELLE CLARK : Russ, c'est pour cela que j'ai mis comme titre «date de finalisation» dans la copie que je vous ai envoyée, et je m'en excuse, mais mon correcteur ne fonctionne pas bien en Anglais ; il y a des erreurs au niveau de l'orthographe anglaise ? Ce n'est pas grave.

PATRIK FALTSTROM : Daniel ?

DANIEL KARREBERG: Juste pour être aider Kavouss un peu, ce qui est testé fait l'objet des propositions en cours d'élaboration ; notre RFP décrit les procédures et dit aussi «tester dans la mesure du possible ». Donc, je pense qu'il n'y a rien d'étrange ou de sinistre dans les tests. Certaines communautés peuvent en avoir besoin. Certaines communautés ne les voudront pas. Certaines communautés peuvent penser qu'ils vont ajouter de la substance à leurs propositions. Donc, c'est tout à fait facultatif. Mais il devrait être dans le calendrier pour ceux qui veulent l'utiliser afin qu'ils sachent clairement quand cela peut arriver.

PATRIK FALTSTROM : Donc, Russ, pensez-vous que nous allons finaliser ce document maintenant, avec ces commentaires ?

Mary, désolé. Permettez-moi de faire passer Russ, d'abord. J'ai commencé à lui demander.

MARY UDUMA : Bien.

PATRIK FALTSTROM : Donc, Russ, désolé de vous interrompre.

RUSS HOUSLEY : J'ai donc besoin d'ajouter une ou deux choses sur la base de cette discussion. Le lien, des petites erreurs grammaticales qui ont été signalées, une faute d'orthographe. Je peux mettre une autre version dans quelques minutes, mais pas avant que la réunion ne se termine.

PATRIK FALTSTROM : Je trouve que les modifications suggérées sont plutôt éditoriales et peuvent être faites après que nous approuvions le document.

Mary ?

MARY UDUMA : S'il vous plaît pardonnez ma faible connaissance du séquençage.

Je me demande ce que la communauté va penser lorsqu'elle va voir les étapes 4, 5, et 6, et les tests. Je veux dire que les tests m'inquiètent.

PATRIK FALTSTROM : Pouvons-nous être d'accord sur deux choses dans une même journée ? Trouvons-nous que ce document en cours peut être approuvé par l'ICG ?

Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Le document est approuvé.

Sur cela, je voudrais demander s'il y a d'autres questions à traiter pendant que Mohamed écrit le résumé.

PATRIK FALTSTROM : Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH : Merci, président. Vous êtes sur quel point de l'ordre du jour ?

PATRIK FALTSTROM : Attendons juste une seconde. J'ai vu que Jean-Jacques avait levé la main, vous avez commencé à parler, alors dans cette salle nous avons commencé à parler l'un et l'autre. Kavouss d'abord, puis Jean-Jacques, s'il vous plaît.

KAVOUSS ARASTEH : Pourriez-vous préciser quand vous traitez le document concernant la question de consensus, et comment ?

On peut traiter cela par liste de diffusion mais ce n'est pas une façon très efficace.

PATRIK FALTSTROM : C'est tout à fait correct. Je comprends et je suis tout à fait d'accord avec vous que c'est inefficace de traiter cela sur la liste de diffusion. Je trouve que c'est triste que nous n'avons pas pu nous mettre d'accord sur le document de consensus aujourd'hui, mais c'est ainsi.

Cette réunion est à sa fin. Plusieurs d'entre vous seront toujours ici, à Istanbul et certains d'entre vous pourraient même dîner ou prendre un café après, et j'encourage tout le monde à utiliser autant de temps en face-à-face que possible en dehors des réunions pour essayer de résoudre le plus grand nombre de questions possible. Le mécanisme

dont nous disposons désormais est d'abord le courrier électronique. Ensuite, nous avons la conférence téléphonique le 17. Et je n'ose pas dire le nom du mois. Le 17 du mois en cours. Je suggère donc que la conférence téléphonique du 17 soit utilisée pour le document de consensus ; j'espère sincèrement que des discussions auront lieu entre les individus ici, que l'échange d'e-mail nous permettra plus tard dans une certaine mesure d'arriver à un consensus le 17. C'est le processus.

Rien d'autre ? Mohamed, êtes-vous prêt ?

PATRIK FALTSTROM : Je suis désolé. Jean-Jacques.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci, Patrik. J'ai trois points.

Sur le document que je vois sur l'écran en ce moment, l'étape 4 a une date postérieure à la date de l'étape 5. Le test est actuellement marqué comme 17 juillet 2015, alors que l'étape 5, «date de finalisation» prévue pour le 19 Juin, 2015. C'est juste un petit point à nettoyer.

Mes deux autres points concernent les tests, les évaluations.

Ce matin, j'ai posé clairement une question pour avoir une réponse écrite sur ce «test ». Je veux juste m'assurer que nous allons obtenir une réponse claire par mail pour savoir de quel test on parle et qu'implique-t-il.

Et mon troisième point que j'ai mentionné également ce matin, était la suggestion que pour une fois peut-être nous pourrions demander à la

NTIA de faire quelque chose. Autrement dit, pendant la période de test, de ne pas rester passive et simplement nous aider à vérifier si notre proposition est viable sur le plan technique de leur côté.

Merci.

PATRIK FALTSTROM : Russ ?

RUSS HOUSLEY : Jean-Jacques, s'il vous plaît prendre un coup d'œil à la section des tests du RFP que nous avons approuvé ce matin. Il parle des aspects de la proposition que nous allons tester.

PATRIK FALTSTROM : Alors Mohamed, je vous donne la parole pour récapituler la journée.

MOHAMED EL BASHIR : Bien. Merci beaucoup, Patrik. Je vais passer en revue les éléments d'action convenus sur lesquels nous nous sommes mis d'accord. Et s'il vous plaît, Corrigez-moi si j'ai fait une erreur ou s'il y a des choses qui manquent.

Le RFP communautaire. Nous avons convenu de publier l'appel à proposition final avec une période de demandes de précision qui va durer jusqu'au 24 Septembre 23h59 UTC ; et nous avons convenu que les propositions complètes et formelles doivent être présentées avant le 15 Janvier 2015.

Le calendrier. Nous nous sommes mis d'accord pour publier le calendrier.

IANA. La coordination ou au moins la relation entre l'ICG et la responsabilité de l'IANA. Nous avons décidé de retarder notre décision au sujet d'avoir une liaison ou un type de relation entre nous et ce groupe de travail qui va se pencher sur la responsabilité de l'ICANN jusqu'à ce que nous ayons plus d'informations sur l'intersection et la relation entre l'ICG et ce groupe.

Le secrétariat indépendant ICG. Il y a des mesures à prendre. On a demandé à Adiel d'ajouter un texte sur la diversité du RFP.

Il a été convenu que nous allons publier le RFP et Adiel va coordonner avec le personnel et les présidents afin que l'annonce et la publication soient faites.

Nous avons ajouté Jean-Jacques Subrenat à au sous-groupe d'évaluation des candidats au service de secrétariat.

Et il y avait une autre mesure à prendre à savoir qu'Adiel allait envoyer à certains membres la politique de l'ICANN en matière de conflit d'intérêt. Il l'a fait, et je pense que Lynn a répondu à cette question. Nous n'avons pas de problème pour que le RFP soit publiée.

Les prochaines réunions. Nous sommes d'accord pour établir et partager un calendrier pour les téléconférences et les réunions prévues pour les six mois à venir. Cela pourrait se faire par le secrétariat ou un bénévole. Nous avons convenu que les horaires des téléconférences feront l'objet d'une rotation selon trois périodes : 4, 12, et 20 UTC. Et nous nous sommes mis d'accord sur le fait d'avoir une session ouverte

au cours de la réunion de Los Angeles pour répondre aux questions de la communauté.

Donc, c'est ce que j'ai noté actuellement sur mon dossier. Vous pouvez me corriger.

PATRIK FALTSTROM : Russ ?

RUSS MUNDY : Lors de la réunion de Los Angeles, nous avons discuté de la nécessité éventuelle de nous réunir deux jours ou un jour. Avons-nous pris une décision si c'en est un ou deux ?

PATRIK FALTSTROM : Nous avons parlé de futures réunions. Je pense que Los Angeles est déjà fixée pour une seule réunion, par la suite nous pouvons considérer la possibilité d'avoir deux jours. Un jour, à Los Angeles.

Kavouss ? Bien. Paul ?

PAUL WILSON : J'ai envoyé un e-mail, mais Adiel m'a fait remarquer que nous avons notre session libre de LA de toute façon, qu'il n'y aurait aucun sens, paraît-il, d'avoir au sein de la réunion de l'ICG une réunion pour les questions réponses.

PATRIK FALTSTROM : Daniel ?

DANIEL KARREBERG : Juste quelques précisions. Je pense que ce qu'Adiel a été prié de faire en termes de rédaction était d'écrire une annonce qui mentionne la diversité, sans que cela fasse partie des critères stricts. Et je pense qu'en ce qui concerne les téléconférences, nous avons décidé de les faire de façon rotative, mais avoir un Doodle Poll pour choisir l'heure exacte. Et nous avons également convenu de le faire aussi longtemps que nous le pouvons pour les six prochains mois, de sorte que nous puissions les prédire.

PATRIK FALTSTROM : Daniel, j'allais faire la même remarque ; que nous avons accepté de mettre en place des Doodle fois pour les téléconférences et pour décider ce que nous allons faire par rapport à la réunion de Marrakech.

Nous avons maintenant un calendrier de travail et je vous remercie beaucoup d'avoir accepté de vous mettre d'accord par rapport à cela.

Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent prendre la parole ?

Kavouss ? Je suggère que nous envoyons ce récapitulatif aux membres du groupe afin que les gens puissent faire leurs commentaires.

KAVOUSS ARASTEH : Oui. Si vous avez terminé avec l'ordre du jour, je voulais profiter de cette occasion pour remercier les deux vice-présidents d'avoir présidé cette réunion très efficace. Merci beaucoup.

Je tiens à remercier pour tous ces gens qui ont travaillé avec vous pour la préparation, et remercier tous ceux qui ont participé activement. Ceux qui n'ont rien envoyée je les invite à participer plus activement à l'avenir.

Enfin, merci beaucoup à l'ICANN d'avoir organisé cette réunion et pour toutes les installations dont nous disposons. Merci.

MOHAMED EL BASHIR : Je voudrais également remercier les interprètes, vraiment, pour le travail acharné et les longues heures qu'ils passent avec nous.

Et nous tenons à remercier également nos participants à distance, nos amis, le personnel de l'ICANN qui travaille dur derrière nous ici pour préparer la réunion.

Au plaisir de vous voir bientôt dans quelques semaines, peut-être. Bon voyage à tous.

PATRIK FALTSTROM : Ceci dit, je déclare que la séance est clôturée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]